



# CLS

Contrat Local de Santé  
de la Creuse

Santé 23  
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ EN CREUSE



# Sommaire

<b>I. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Le diagnostic .....</b>	<b>4</b>
<b>III. Le plan « Santé+23 : agir ensemble pour la santé en Creuse ».....</b>	<b>9</b>
1. Développer la prévention.....	9
2. Maintenir et améliorer l'accès aux soins .....	10
3. Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer.....	11
4. Faire des jeunes une priorité .....	12
5. Lutter contre les addictions .....	13
<b>IV. Le Contrat Local de Santé de la Creuse.....</b>	<b>14</b>
1. Un cadre juridique et partenarial, un outil de coordination et de planification sur le territoire.	14
2. La nécessaire adaptation du dispositif CLS à un contexte départemental spécifique .....	15
3. La gouvernance et le pilotage du CLS de la Creuse.....	17
4. La durée du contrat.....	19
5. Les modalités de suivi et d'évaluation .....	19
6. La révision du contrat.....	22
<b>V. ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
Les fiches actions.....	24
Modèle de fiche Vierge.....	118

## I. Préambule

La santé est au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous.

Le Projet Régional de Santé 2018-2028 élaboré par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec tous les acteurs de santé de la région, a pour vocation de coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé au bénéfice d'une ambition collective : améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine, par la participation de chacun.

Dans ce cadre, le département de la Creuse a fait l'objet d'une attention particulière, autant parce qu'il connaît des problématiques spécifiques sur le champ de la santé, que parce que ces habitants ont la volonté de travailler à des solutions collectives et pragmatiques. Le diagnostic régional réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet régional de santé 2018-2028 a, en effet, mis en évidence les fragilités de la Creuse au regard de plusieurs indicateurs de santé. Il a également révélé ses forces et ses atouts.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a décidé de mobiliser fortement compétences et moyens pour agir spécifiquement en faveur de ce département, lutter contre les inégalités sociales et territoriales et améliorer l'état de santé des Creusois. Le plan d'actions « Santé+23, Agir ensemble pour la santé en Creuse » qu'elle a proposé est un projet ambitieux s'articulant autour de 5 priorités de santé :

- ✓ Développer la prévention pour aider les Creusois à rester en bonne santé,
- ✓ Maintenir et améliorer l'accès aux soins : médecine générale et spécialisée,
- ✓ Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes de cancer pour mieux dépister, prendre en charge plus précocement, et augmenter les chances de survie,
- ✓ Faire des jeunes une cible prioritaire pour les actions de santé : adapter nos messages et nos actions,
- ✓ Lutter contre les addictions alcool et tabac.

Si le Plan Santé + 23 conserve l'ambition d'apporter à ce territoire les moyens dont il a besoin pour pouvoir répondre aux attentes de chacun de ceux qui y vivent, c'est par le contrat que l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine souhaite concrètement investir dans les territoires, dans une dynamique volontariste, voire offensive au bénéfice des habitants.

Le Contrat Local de Santé, dans une dimension départementale, engage toutes les parties dans une « feuille de route » opérationnelle. Véritable espace collaboratif et participatif, ce CLS départemental, fixe des orientations fortes et ambitieuses. Il décline chacune d'entre elles en actions concrètes, avec une obligation de moyens attachée à la mesure du résultat.

Nous devrons rendre des comptes aux creusois, de l'action mise en œuvre, pour eux, mais aussi, avec eux. Il nous faut nous saisir de cette volonté forte, des moyens consacrés à chacune de ces actions mais également et surtout de cette capacité d'innovation que nous connaissons dans ce département, pour agir collectivement et concrètement.

A chacun d'entre nous, quelle que soit la place qu'il prendra dans ce CLS, de travailler à des solutions ambitieuses mais现实的, qui s'inscrivent dans le Projet Régional de Santé tout en respectant ce territoire particulier.

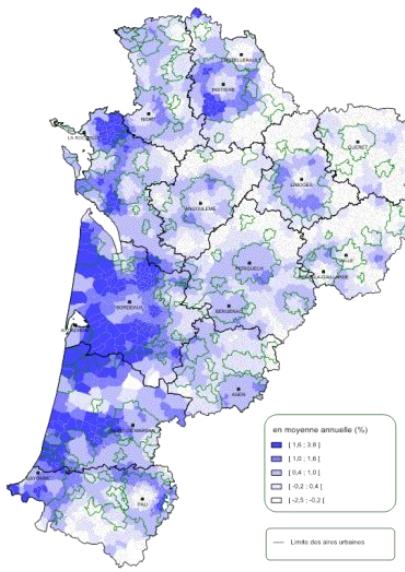
Nous savons pouvoir compter sur la capacité d'agir des creusois pour la santé de tous.

## II. Le diagnostic

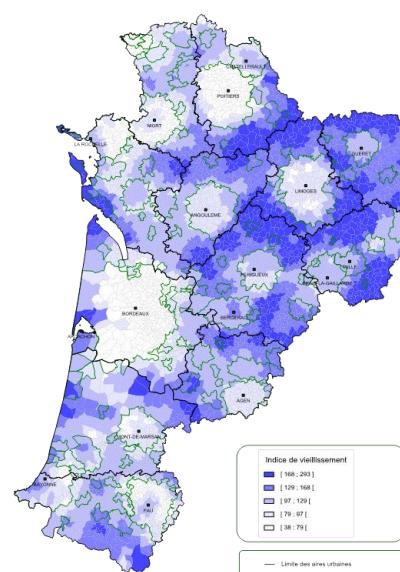
### Contexte démographique

- **Environ 120 000 habitants** et une faible densité (21 hab/km<sup>2</sup> versus 117 au niveau national)
- **Une proportion d'agriculteurs plus forte qu'ailleurs**
- **Âgée** : près de 16% de 75 ans et plus (indice de vieillissement très élevé : 147 personnes de 65ans ou plus pour 100 de moins de 20 ans versus 96 en région et 74 en France métropolitaine)
- **Vivant à domicile, souvent seule et dans un habitat excentré** avec des difficultés de transport

*Evolution de la population*



*Vieillissement de la population*



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articule  
Source : Insee, Recensement de la population  
Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine, Pôle études, statistiques et évaluation

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articule  
Source : Insee, RP2013  
Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine, Pôle études, statistiques et évaluation

Sources : Insee, Recensement de la population – Evolution 2008-2013 - Indicateurs sociaux départementaux 2013

### Un niveau socio-économique fragile

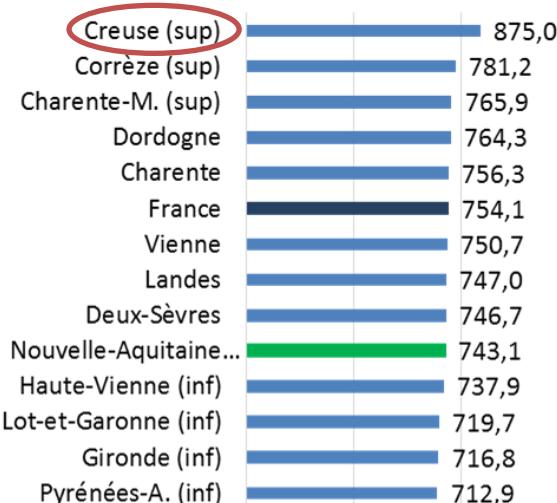
- **1 Creusois sur 5 est en situation de pauvreté** (des taux de pauvreté qui atteignent 25% de la population dans certains territoires) et le département a le revenu moyen le plus faible des départements métropolitains,
- **65% des foyers étaient non imposés en 2014** (proportion la plus élevée des départements métropolitains).

Source : Insee, Filosofi 2012, 2014

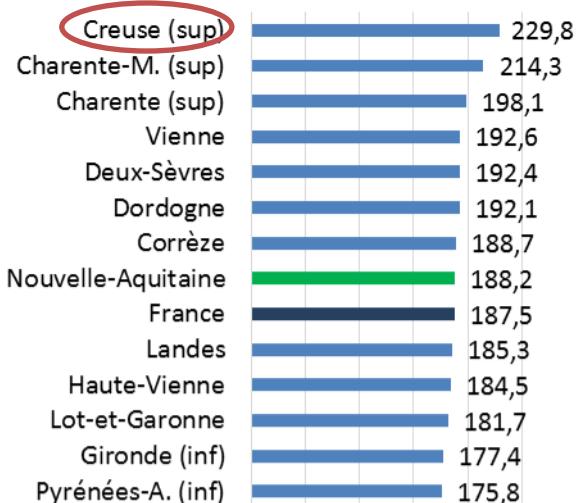
## Des indicateurs de santé défavorables

### Une surmortalité générale

(8<sup>ème</sup> taux le plus élevé de métropole)



### Une surmortalité prématuée



Ces indicateurs sont en lien avec les cancers, alcool, tabac, suicide, maladies de l'appareil circulatoire.

Sources : CépiDC 2011-2013, Insee

### Une espérance de vie parmi les plus faibles de la France métropolitaine

(- 2,4 ans pour les hommes, -0,6 pour les femmes)

Source : Insee – données 2014

### Un taux d'affections de longue durée (ALD) élevé particulièrement pour :

- les affections psychiatriques,
- les pathologies liées à l'alcool
- et les maladies de l'appareil circulatoire

Source : Bases de données Assurance Maladie inter-régimes SNIIRAM 2015, RP 2013

## Des actions de prévention à renforcer

### Un faible taux de participation aux dépistages organisés des cancers :

- cancer du sein (48,6% versus 53,9% en région)
- et cancer colo-rectal (30,5% versus 31,9% en région)

Source : InVS 2017-2018

### Un taux d'obésité / surcharge pondérale chez les enfants (6<sup>ème</sup>) supérieur à la moyenne de l'ex-Limousin

Source : Rectorat de Limoges, Exploitation des bilans de santé des élèves de 6<sup>ème</sup> par l'ORS Limousin -2013-2014

### Des indicateurs d'hygiène de vie moins favorables chez les jeunes (élèves de 6<sup>ème</sup>) :

activité physique, addictions, équilibre alimentaire

Source : Rectorat de Limoges – Exploitation des bilans de santé des élèves de 6<sup>ème</sup> par l'ORS Limousin – 2013-2014

## Une problématique de recours aux soins

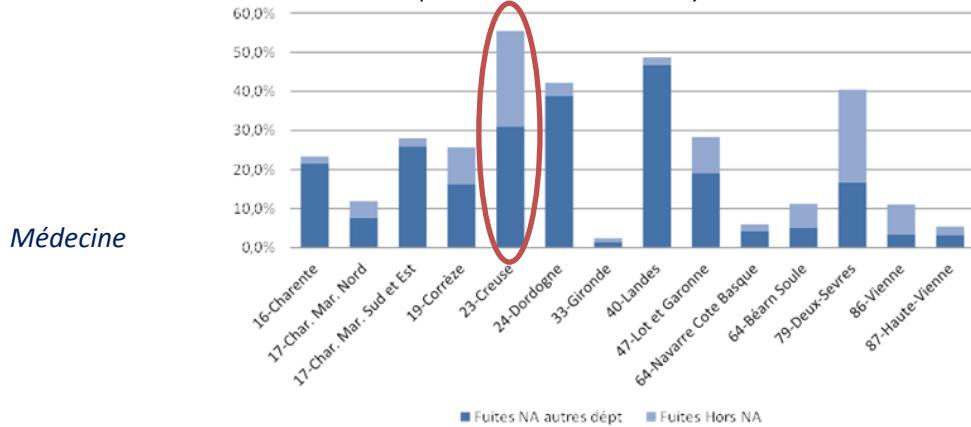
### Un renoncement aux soins observé chez 38% des foyers

Principaux motifs : délais de rendez-vous (25%) et coût des soins (12%)

Source : Enquête ORS 2015

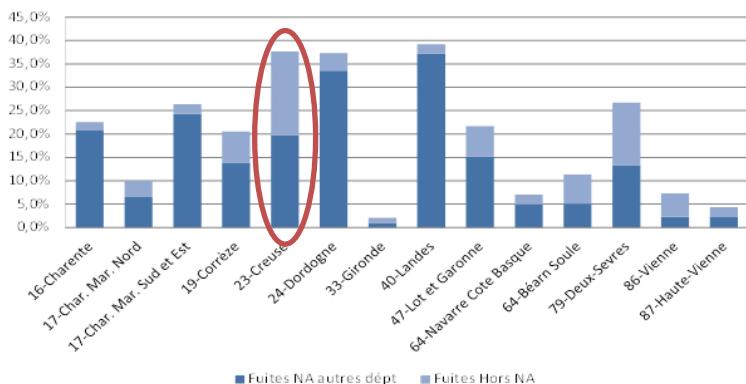
### Un recours à l'hospitalisation dépendant de l'offre

*Part d'hospitalisations hors département de résidence (2015)*  
 (Source : PMSI MCO 2015)



Médecine

Chirurgie



### Dans un contexte de démographie des professionnels tendu

- **Une baisse régulière du nombre de médecins généralistes** dont 45% sont âgés de 60 ans et plus
- **Un écart de densité en médecins spécialistes** de - 63% par rapport à la densité régionale et - 67% à la densité nationale
- **Une densité de chirurgiens-dentistes très inférieure** à la moyenne régionale et nationale

Source : RPPS au 1<sup>er</sup> janvier 2016

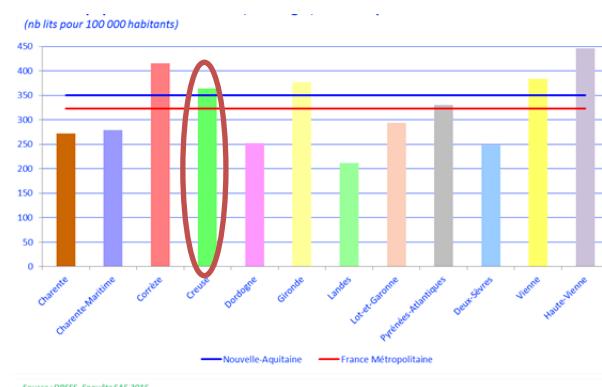
**Mais aussi des atouts ...**

**Un territoire avec des taux d'équipement corrects**

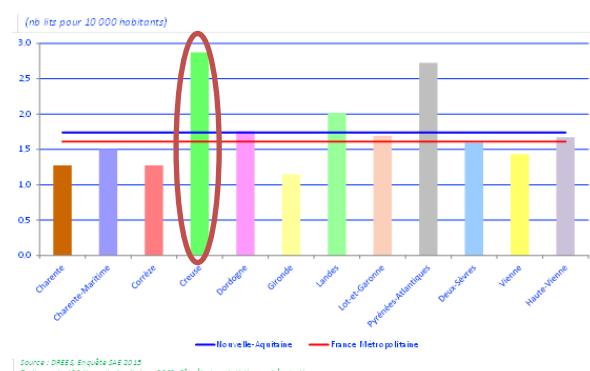
**Un taux d'équipement supérieur au taux régional et national en médecine, psychiatrie et SSR.**

Source : DREES, Enquête SAE 2015

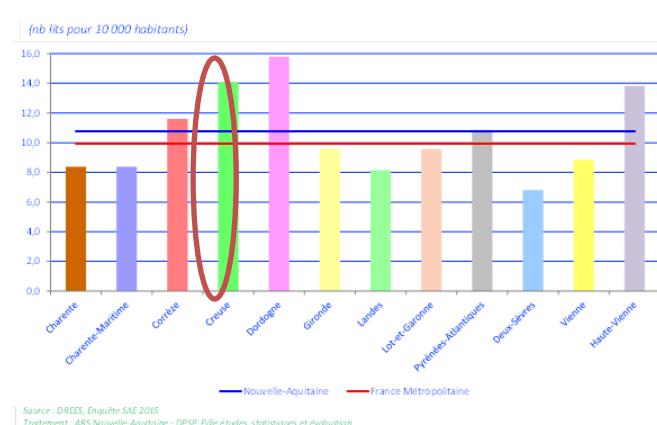
#### Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO)



#### Soins de suite et de réadaptation (SSR)

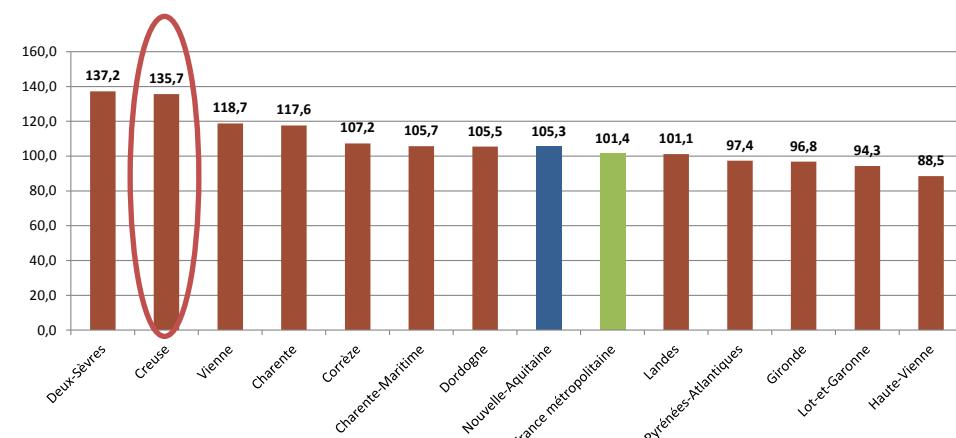


#### Psychiatrie



**Mais des fragilités d'accès aux soins (maternité, urgences).**

**Une offre en EHPAD satisfaisante : 2<sup>ème</sup> taux d'équipement de Nouvelle-Aquitaine avec 33 EHPAD.**



Source : DREES, Finess au 1<sup>er</sup> décembre 2016

**Le taux d'équipement en Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine.**

*Source : DREES, Finess au 1<sup>er</sup> décembre 2016*

**Un bon maillage du département par les équipes de PMI au sein des 6 unités territoriales d'action sociale (UTAS).**

**La plus forte densité d'infirmiers libéraux de la région.**

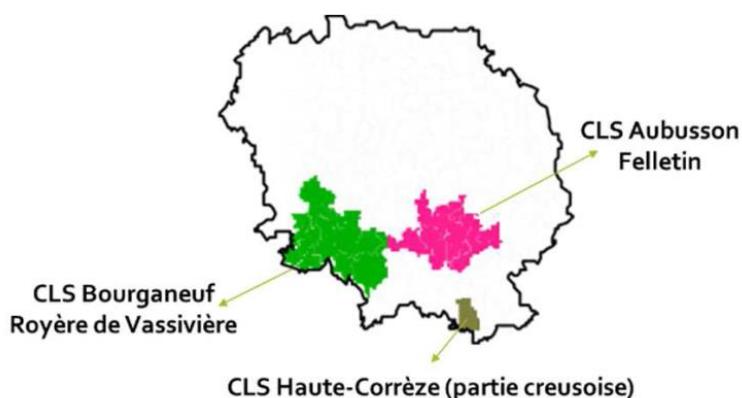
*Source : ADELI au 1<sup>er</sup> janvier 2016*

### Un territoire avec des acteurs dynamiques

**Un tissu associatif riche** (27,4 associations pour 1000 habitants).

Un travail de réseau important dans le champ de l'action sociale et de la santé.

**Deux Contrats Locaux de Santé** existent dans le sud du département.



Les contrats locaux de santé d'Aubusson/Felletin et Bourganeuf/Royère de Vassivière, initiés en 2011, ont permis d'expérimenter ce dispositif sur le territoire creusois.

Basés sur les diagnostics territoriaux de l'Observatoire Régional de la Santé du Limousin (ORSL) et complétés par les réflexions des groupes d'acteurs locaux, les travaux d'élaboration des CLS ont identifié sept axes prioritaires dont cinq communs aux deux CLS.

Le rapport d'évaluation de ces deux CLS de mars 2016 réalisé par l'ORSL souligne un impact net en termes de partenariat ayant conduit à une modification des pratiques sur le terrain d'un grand nombre d'acteurs.

Les moyens humains proposés par l'ARS ont permis de développer un travail partenarial entre les acteurs des territoires et de mettre en place de nombreuses actions adaptées aux besoins locaux dont près de la moitié n'auraient pu être mises en œuvre en dehors du CLS.

Bien que l'évaluation et la communication réalisée autour des actions du CLS aient été jugées perfectibles par les partenaires du CLS, l'appréciation portée sur les CLS s'avère globalement positive.

### Un territoire propice aux innovations

- Des dispositifs pouvant être déployés plus facilement à l'échelle départementale
- Une organisation territoriale de l'offre s'appuyant sur des partenariats avec les départements et régions limitrophes.

### III. Le plan « Santé+23 : agir ensemble pour la santé en Creuse »

Ce diagnostic régional réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 a mis en évidence les fragilités du département de la Creuse au regard de plusieurs indicateurs de santé. Il a également révélé ses forces et ses atouts.

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a donc décidé de mobiliser fortement les compétences et les moyens mis à disposition pour agir en faveur de ce département, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et pour améliorer l'état de santé des Creusois.

Des groupes de travail, animés par un binôme ARS/CTS (Conseil Territorial de santé), ont réuni les élus du territoire, les partenaires et acteurs de terrain de la santé mais aussi des autres politiques publiques, pour co-construire un plan d'actions spécifique : « Santé+23 : agir ensemble pour la santé en Creuse ».

Ce projet ambitieux s'articule autour de 5 priorités de santé :

- **Développer la prévention** pour aider les Creusois à rester en bonne santé,
- **Maintenir et améliorer l'accès aux soins** : médecine générale et spécialisée,
- **Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes de cancer** pour mieux dépister, prendre en charge plus précocement, et augmenter les chances de survie,
- **Faire des jeunes une cible prioritaire** pour les actions de santé
- **Lutter contre les addictions** : alcool et tabac.

#### 1. Développer la prévention

La prévention est un investissement essentiel pour garantir le bon état de santé des Creusois de demain. Elle passe majoritairement par le déploiement d'actions influant sur les déterminants de santé, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui peuvent avoir des conséquences sur la santé de la population. Il peut s'agir de facteurs individuels, sociaux, environnementaux ou économiques.

Sur la base du diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet régional de santé, **cinq objectifs** ont été identifiés :

- **Intégrer de nouveaux opérateurs** dans le champ de la prévention via le développement d'actions de prévention « hors les murs » par les établissements de santé et médico-sociaux,
- **Développer l'égalité nutritionnelle** sur le territoire et promouvoir une activité physique,
- **Améliorer la prévention du suicide**, la prise en charge des suicidants et des personnes ayant été exposées à un suicide dans leur entourage.
- **Promouvoir un environnement favorable à la santé**
- **Agir sur les priorités de santé publique auprès des populations en emploi, en situation de précarité ou de handicap**

*Les 18 fiches action sont les suivantes :*

- *Créer un réseau d'animateurs de santé publique*
- *Mettre en place un bus de prévention*
- *Soutenir l'épicerie sociale « Papote et Mijote »*
- *Développer les prescriptions de sport adapté*
- *Développer des actions d'éducation nutritionnelle et de promotion d'une activité physique adaptée*

- *Déployer le programme Like You*
- *Renforcer l'Unité d'Action Contre le Suicide et Centre Ecoute et Soutien*
- *Structurer la prévention du suicide : repérage, évaluation, orientation et prise en charge*
- *Développer des actions de prévention de la souffrance psychique en partenariat avec les acteurs du territoire*
- *Accompagner les acteurs de la petite enfance pour limiter l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants aux substances chimiques*
- *Développer l'information sur les risques allergiques liés aux pollens et lutter contre l'extension de l'ambroisie*
- *Promouvoir la démarche d'évaluation d'impact en santé (EIS)*
- *Prendre en compte le risque radon dans les ERP et dans l'habitat*
- *Prévenir la maladie de Lyme*
- *Améliorer la sécurité sanitaire des eaux d'alimentation*
- *Développer des actions de prévention et promotion de la santé auprès des personnes en situation de précarité*
- *Développer des actions de prévention et promotion de la santé auprès des personnes en situation de handicap*
- *Mobiliser les employeurs du territoire pour proposer des actions de prévention et de promotion de la santé sur les lieux de travail*

## 2. Maintenir et améliorer l'accès aux soins

La Creuse souffre d'un **manque important de certains professionnels de santé libéraux**. Le département compte 109 médecins généralistes (100 pour 100 000 habitants) dont plus de 45% sont âgés de plus de 60 ans, 38 dentistes libéraux (32 pour 100 000 hab.) et 81 masseurs kinésithérapeutes (67 pour 100 000 hab.).

En revanche, 349 infirmiers couvrent le territoire, soit 289 pour 100 000 habitants, ce qui est la densité la plus haute de la région mais qui est à relativiser au vu du nombre important de personnes âgées.

Par ailleurs, les **centres hospitaliers de Guéret et d'Aubusson rencontrent des difficultés à recruter certains spécialistes** et un grand nombre de patients se dirigent **vers Limoges ou Montluçon pour la chirurgie et la médecine**.

Concernant les structures, la Creuse compte :

- **5 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)**, 3 en cours de construction et 2 en projet,
- **1 Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)** en cours de construction s'appuyant sur les **2 MAIA** (méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie),
- **6 CLIC** (centre locaux d'information et de coordination),
- **1 structure HAD** (hospitalisation à domicile).

Enfin le département compte trois **médecins correspondants SAMU**.

Au regard de cet état des lieux, l'ARS a identifié **cinq objectifs** :

- **Maintenir et développer l'offre en professionnels de santé**,
- **Lutter contre les déserts médicaux** et favoriser l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles,
- **Favoriser l'émergence de structures d'exercice coordonné** et des fonctions d'appui à la coordination,
- **Garantir l'accès aux soins urgents** en moins de 30 mn,
- Structurer les **dispositifs d'aide au maintien à domicile**,
- Renforcer l'accès aux soins des **populations** en situation de **précarité**.

Les 23 fiches action sont les suivantes :

- Développer la télémédecine
- Développer les consultations avancées de spécialistes
- Mettre en place des postes d'assistants partagés
- Développer le partenariat entre le CH Esquirol et le CH La Valette pour restaurer l'offre en soins psychiatriques
- Exploiter toutes les possibilités de la délégation de tâches et les pratiques avancées
- Favoriser l'installation de masseurs-kinésithérapeutes dans les MSP et dans les zones sous dotées
- Utiliser les possibilités d'adaptation du zonage des médecins pour prioriser le département
- Promouvoir les dispositifs relatifs aux stages en médecine générale et en favoriser le développement
- Promouvoir l'exercice médical en milieu rural
- Mettre en place un guichet unique d'information à destination des professionnels de santé
- Favoriser l'installation de jeunes médecins sur le territoire
- Développer les communautés professionnelles territoriales de santé
- Poursuivre l'accompagnement des projets de MSP, de Centres de Santé et d'ESP émergeants
- Mettre en place une plateforme territoriale d'appui
- Promouvoir le dispositif médecin correspondant SAMU
- Consolider les services d'urgences du département
- Développer l'hospitalisation à domicile
- Développer les SPASAD
- Développer l'offre psychiatrique en périnatalité
- Déployer la PASS
- Déployer l'EMPP
- Favoriser l'accompagnement vers le soin des populations les plus fragiles
- Déployer le plan régional santé bucco-dentaire pour les personnes les plus vulnérables

### 3. Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer

Suite au dernier bilan concernant le dépistage des cancers en Creuse<sup>1</sup>, nous constatons :

- une diminution continue de la participation au dépistage du cancer du sein (52%) et à celui du cancer colorectal (18%),
- un échec de l'action organisée avec La Poste consistant à la remise en main propre par le facteur des invitations au dépistage du cancer colorectal, accompagnée d'un discours de prévention et de mise en avant de l'importance de ce dépistage. Seulement 13% des personnes ayant reçu l'invitation par ce biais ont réalisé le dépistage.

Par ailleurs, concernant la prise en charge des cancers, le département de la Creuse est marqué par un fort taux de fuite des patients qui se dirigent le plus souvent vers le CHU de Limoges.

Face à ces constats, trois objectifs ont été identifiés :

- Renforcer la participation au dépistage organisé des cancers,
- Améliorer l'accès aux soins et développer la prise en charge pluridisciplinaire,
- Développer la prise en charge en ambulatoire,
- Mieux accompagner les patients après le diagnostic d'un cancer.

Les 12 fiches action sont les suivantes :

- Déployer des actions de promotion du dépistage organisé des cancers

---

<sup>1</sup> Bilan datant du 29 juin 2017

- Accompagner le site creusois du centre régional de dépistage des cancers pour développer une campagne de communication
- Renforcer et valoriser la mobilisation des professionnels à la promotion des dépistages
- Développer la coordination du parcours de la personne prise en charge notamment en réduisant les délais pour le dépistage et entre le dépistage positif et la 1<sup>ère</sup> consultation médicale
- Mettre en place des téléconsultations en oncologie et sénologie
- Optimiser le fonctionnement des consultations d'annonce
- Mobiliser les ressources du CHU de Limoges au service de la prise en charge pluridisciplinaire des patients soignés en Creuse
- Développer la prise en charge ambulatoire sécurisée pour la chimiothérapie
- Développer, en ambulatoire, des programmes d'éducation thérapeutique du patient
- Renforcer l'accompagnement des malades
- Déployer des actions en direction des patients atteints d'un cancer et leur famille : soins de supports, groupes de parole, ateliers...
- Mobiliser l'ensemble des partenaires pour favoriser le retour à l'emploi après un cancer

#### 4. Faire des jeunes une priorité

La Creuse compte 16 797 enfants de 0 à 14 ans et 15 239 jeunes de 15 à 29 ans. 9% des élèves de 6<sup>ème</sup> vivent dans un **milieu défavorisé**. 13% des élèves ont des **caries non soignées** et la proportion d'**enfants en surpoids ou en obésité** est légèrement plus importante que la moyenne de l'ex-Limousin. Globalement, les **indicateurs d'hygiène de vie** (temps de sommeil, temps devant les écrans, consommation de produits sucrés, pratique du sport) sont également un peu plus péjoratifs que pour le reste de l'ex-Limousin. Enfin, le diagnostic territorial fait apparaître que les jeunes ont des **difficultés d'accès à l'information et aux soins**.

Sur le plan de la **scolarité**, seuls 51% des élèves se déclarent « bons » élèves et seuls 57% déclarent prendre plaisir à étudier, ces deux chiffres étant significativement inférieurs à la moyenne de l'ex-Limousin. Les jeunes ruraux font des études courtes et entrent plus tôt dans la vie active.

Sur un plan général, les jeunes rencontrent des **difficultés fortes liées à la mobilité**. Ils accordent **peu de confiance aux institutions** et des **inégalités** existent entre les jeunes hommes et les jeunes femmes.

Certains partenariats existent et sont des dispositifs incontournables pour le développement d'actions de prévention en coordination : contrats locaux de santé, maison des adolescents, mission locale, Education nationale, Conseil Départemental...

Face à ces constats, **quatre objectifs** ont été identifiés :

- Développer les compétences psychosociales dans les champs de la petite enfance, du milieu scolaire, du périscolaire....,
- Renforcer la **prévention** en matière de santé **pour les jeunes en zones rurales**,
- Favoriser la **réalisation de bilans de santé** dans les territoires ruraux,
- Cordonner l'intervention des différents acteurs œuvrant pour la santé et la prévention des jeunes

Les 9 fiches action sont les suivantes :

- Développer le Programme Soutien Familles Parentalité
- Déployer le programme Toi Moi Nous
- Mettre en œuvre le programme PANJO
- Développer la sensibilisation par les pairs
- Développer des actions d'éducation à la vie sexuelle et affective
- Promouvoir l'égalité homme-femme

- Développer des actions de prévention, promotion de la santé adaptées aux besoins identifiés par territoire et par tranche d'âge
- Amplifier la participation des jeunes aux bilans de santé
- Développer la coordination entre les acteurs œuvrant dans le cadre de la PPS chez les jeunes

## 5. Lutter contre les addictions

Les taux d'admission en affection de longue durée (ALD) pour cause d'addictions sont **plus élevés en Creuse qu'au niveau national**. Le taux d'admission en ALD pour une pathologie liée à l'alcool s'élève à 89,4 pour 100 000 habitants contre 56,4 en Nouvelle-Aquitaine. La Creuse a également le **plus fort taux de la région concernant la mortalité par maladies liées à la consommation d'alcool** (36,7 pour 100 000 habitants). Les données d'hospitalisation pour les pathologies liées à l'alcool confirment cette situation défavorable. Les **indicateurs de mortalité liée au tabac** sont également **défavorables**.

En 2016, le **CSAPA** (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) du Centre hospitalier de la Valette arrive en **2<sup>ème</sup> position sur le plan régional en termes de nombre de prises en charge**. 81% des prises en charge concernaient l'alcool (contre 48,9% au niveau régional). C'est en revanche un des départements où les prises en charge sur les drogues illicites sont les moins nombreuses.

Ce CSAPA est le mieux doté sur le plan régional en nombre de professionnels et dispose d'antennes à la Souterraine, Boussac, Bourganeuf, Évaux-les-Bains, Dun le Pastel, Aubusson, Crocq, Vallière, Ahun, Bonnat et la Courtine. Le CSAPA intervient également à la Maison d'arrêt de Guéret.

Par ailleurs, le Centre médical de Sainte-Feyre dispose également d'un **centre d'aide au sevrage tabagique**. La Creuse bénéficie aussi de l'intervention du **CAARUD du Limousin** (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues).

Le Centre hospitalier de Guéret dispose d'une **ELSA** (équipe de liaison et de soins en *addictologie*).

Compte tenu des ressources limitées en intervenants sur les prises en charge sanitaires, l'enjeu est de coordonner les ressources disponibles pour faciliter les repérages des besoins et éviter les ruptures de parcours. Ce constat a amené l'ARS à cibler 2 objectifs :

- **Innover** en prévention des addictions,
- Construire un **parcours creusois labellisé « addiction »** pour amplifier et améliorer les prises en charge.

*Les 7 fiches action sont les suivantes :*

- Déployer le programme Prim'prev
- Déployer le programme Unplugged
- Développer les Repérages Précoces et Interventions Brèves (RPIB)
- Développer des actions d'encouragement et d'accompagnement vers le sevrage tabagique
- Développer des actions de prévention liées aux écrans et à l'usage des outils numériques
- Impulser une démarche de labellisation du parcours addiction
- Faire un bilan des consultations jeunes consommateurs portées par le CSAPA

Ce plan « Santé+23 » a été lancé en novembre 2017. Un premier bilan réalisé en novembre 2018 a permis de valoriser les nombreuses actions et initiatives déjà mises en œuvre et d'ouvrir le travail sur la mise en place d'un dispositif inédit en Nouvelle-Aquitaine : **un contrat local de santé à l'échelle départementale, le CLS de la Creuse**.

## IV. Le Contrat Local de Santé de la Creuse

### 1. Un cadre juridique et partenarial, un outil de coordination et de planification sur le territoire

Le CLS est une mesure innovante de la **loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST)** qui a défini les modalités de mise en œuvre de la politique régionale de santé.

« *Art. L1434-2 du CSP - Le projet régional de santé est constitué :*

*1° - D'un plan stratégique régional de santé, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région ;*

*2° - De schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation de soins et d'organisation médico-sociale ;*

*3° - De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17.*

*Le plan stratégique régional de santé prévoit des articulations avec la santé au travail, la santé en milieu scolaire et la santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion. »*

**Le Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028** prévoit trois évolutions majeures du système de santé régional :

- **Plus de prévention** à toutes les étapes du parcours de santé,
- **Plus de prise en charge à domicile et d'inclusion** au plus près du milieu de vie (personnes âgées, en situation de handicap, publics vulnérables)
- **Plus d'offres de soins personnalisées et coordonnées** avec une participation active des patients.

Le CLS de la Creuse s'inscrit dans ces orientations.

Par ailleurs, le CLS est **l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé**. Il est au croisement d'une politique descendante de déclinaison locale du Projet régional de santé et d'une dynamique ascendante de développement local.

**Il promeut une approche « globale » de la santé** portant sur la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants sociaux et valorisant la structuration de parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale.

**Cette démarche** est structurée autour d'un diagnostic de santé partagé, de l'élaboration d'un plan d'actions et de modalités de suivi et d'évaluation.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant :

- des partenaires signataires (a minima les collectivités territoriales, l'ARS, la Préfecture, le Conseil départemental, les organismes de protection sociale et les établissements de santé),
- des acteurs du champ de la santé et des autres politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, aménagement du territoire, nutrition, logement et habitat, etc),
- des représentants des usagers du système de santé et des habitants.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé en assurant, à ce niveau, la coordination des politiques impactant la santé mais aussi des financeurs et des acteurs. Il s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles et locales.

Convaincue de l'intérêt de cet outil pour lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé (ISETS) et développer la transversalité interne au champ sanitaire et externe (en lien avec les autres politiques publiques), l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'engage de manière volontariste dans la signature d'un CLS.

Pour permettre à cet outil de contribuer de manière probante à la réduction des écarts en apportant des réponses renforcées sur un territoire présentant des indicateurs socio-sanitaires défavorables, les principaux partenaires concernés doivent également s'engager dans ce CLS.

## 2. La nécessaire adaptation du dispositif CLS à un contexte départemental spécifique

La mise en œuvre d'un dispositif CLS sur le département de la Creuse doit naturellement tenir compte du contexte spécifique lié au plan « Santé+23, agir ensemble pour la santé en Creuse ».

### a. L'échelle territoriale du CLS

Actuellement, la Creuse compte deux CLS, le CLS d'Aubusson et Felletin et le CLS de Bourganeuf - Royère de Vassivière.

Dans le cadre du plan Santé+23, il a été proposé de déployer le dispositif **CLS à l'échelle départementale** afin de partager les expériences, de mutualiser les compétences acquises à travers les CLS actuels et d'avoir un regard panoramique sur l'ensemble du territoire creusois.

Bien qu'inédite pour un CLS, l'échelle départementale s'est rapidement imposée à l'unanimité au regard de :

- L'homogénéité des indicateurs de santé
- La couverture départementale de grand nombre d'acteurs locaux
- La nécessité de mutualiser les ressources et moyens mis à disposition du CLS, notamment les 14 animateurs de santé publique ainsi que leur coordonnateur recrutés dans le cadre du plan Santé+23
- La taille et le nombre d'habitants de la Creuse
- La cohérence de territoire avec les autres dispositifs (plan Santé+23, conseil local de santé mentale, conférence des financeurs, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ...)

## b. Les axes stratégiques du CLS de la Creuse

Réalisé par l'ORS Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional de Santé 2018-2028, le diagnostic présenté ci-dessus a constitué le fondement du plan Santé+23 et constitue pour les signataires le diagnostic partagé du Contrat Local de Santé à l'échelle départementale.

Fondé sur un même diagnostic, il apparaît naturel et cohérent que le Contrat Local de Santé de la Creuse reprenne les mêmes axes stratégiques que le plan Santé +23 :

- Développer la prévention
- Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer
- Faire des jeunes une cible prioritaire
- Lutter contre les addictions
- Maintenir et améliorer l'accès aux soins

Le plan Santé+23 et le CLS départemental sont deux démarches convergentes et complémentaires qui expriment clairement la nécessité d'unir collectivement nos efforts pour les prochaines années sur les priorités de santé identifiées.

La santé mentale est identifiée comme 6<sup>ème</sup> axe et sera travaillée dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) qui sera le volet santé mentale du CLS.

Installé en février 2019 en Creuse, le CLSM est un lieu où vont se retrouver de multiples acteurs concernés par la question de la santé mentale. Il a pour objectif d'élaborer un diagnostic partagé permettant de repérer les insuffisances et les points de rupture des parcours de soin des personnes concernées par un problème de santé mentale.

Sur cette base, le CLSM doit définir un plan d'action visant à corriger les dysfonctionnements repérés. Les actions sont ensuite mises en œuvre par les acteurs du territoire, avec l'appui du coordonnateur du CLSM.

Globalement, il s'agit de faire évoluer les pratiques professionnelles, les métiers et les formations et de promouvoir la citoyenneté des personnes malades pour combattre la stigmatisation de la maladie mentale à laquelle nous pouvons tous être confrontés au cours de notre vie.

Sur proposition du conseil départemental, la thématique « personnes âgées » n'est pas directement affichée en tant que priorité car elle bénéficie déjà d'un dispositif dédié à travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Néanmoins les actions issues des 6 axes retenus pourront/devront aussi s'adresser à ce public.

## c. Les actions du CLS de la Creuse

Pour chacun de ces axes stratégiques, le CLS de la Creuse reprend les actions issues du plan Santé+23 pouvant se décliner directement auprès du public bénéficiaire.

Les fiches action en annexe sont identifiables par :

- Un titre vert pour les actions relevant à la fois du Santé+23 et du CLS,
- Un titre bleu pour les actions relevant uniquement du Santé+23.

Après un temps nécessaire d'appropriation du dispositif, les partenaires pourront enrichir le CLS de nouvelles actions et les actions terminées pourront sortir du CLS. Les actions ne sont pas figées dans le temps, elles évolueront et feront évoluer l'ensemble du dispositif CLS.

#### d. Les adaptations infra-départementales

Chaque collectivité territoriale conserve la prérogative de faire valoir ses spécificités et d'adapter le déploiement des actions sur son territoire en fonction des thématiques qu'elle aura priorisées et de sa capacité à les programmer.

### 3. La gouvernance et le pilotage du CLS de la Creuse

#### a. Les signataires

L'objectif de la mise en œuvre de ce CLS est d'installer de façon durable les conditions d'une dynamique locale en direction de l'ensemble de la population et tout particulièrement les jeunes afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'approche retenue privilégie la participation, la démarche intersectorielle, l'accès, la continuité et la promotion du parcours de soins.

Les signataires fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé,
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population,
- Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins,
- Penser et développer la participation citoyenne,
- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun,
- Adopter une approche intersectorielle,
- Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention,
- Evaluer le CLS : les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement à les réorienter ou à les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

Le présent contrat est conclu entre :

M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Mme la Préfète de la Creuse

Monsieur le Président du Conseil Régional

Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Madame la Présidente de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche

Monsieur le Président de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

Monsieur le Président de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest

Monsieur le Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud

Monsieur le Président de la communauté de communes Creuse Confluence

Monsieur le Président de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin

Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Creuse

Madame la Directrice de Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Creuse

Chaque signataire s'engage à contribuer à la mise en œuvre des actions du contrat dans le cadre de son propre programme institutionnel d'actions.

### **b. Les partenaires et acteurs du territoire**

Outre les partenaires énumérés ci-dessus, de nombreux autres acteurs du département ont déjà participé ou ont vocation à participer au CLS de la Creuse dont :

Associations de patients ou de familles

Réseau de santé en addictologie du Limousin (ADDICTLIM)

Alcool Assistance de la Creuse

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de la Creuse (ANPAA 23)

Association ALISO : réseau creusois des acteurs du lien social

Association Asalée

Association de Coordination Territoriale en Cancérologie de la Creuse

Centre de Coordination en Cancérologie de Creuse (3C23)

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE des pays creusois)

Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Nouvelle-Aquitaine, site territorial de la Creuse

Centres Communaux d'Action Sociale

Centres d'Animation de la Vie Locale

Centres Sociaux

Conseil Territorial de Santé de la Creuse

Conseils des Ordres des professions de santé

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Creuse

Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Limousin

Etablissements sanitaires

Etablissements et services médico-sociaux

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Creuse

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Nouvelle –Aquitaine, antenne de la Creuse

ISBA Santé Prévention, antenne de la Creuse

Ligue contre le cancer – Comité départemental de la Creuse

Mairies

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Maison des Adolescents de la Creuse

Mission Locale de la Creuse

Mutualité Française Nouvelle Aquitaine

Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Creuse

UDAF

URPS

...

### c. Un comité de pilotage

La gouvernance du CLS est confiée à un comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque structure signataire, du président du Conseil Territorial de Santé, du directeur de l'Observatoire régional de santé, du coordonnateur des animateurs de santé publique et de représentants de la population.

Ces représentants de la population seront issus de conseils locaux (conseils des jeunes, conseils des sages, conseils de développement, ...) et / ou proposés par les EPCI.

Le comité de pilotage se réunira une fois par an à l'initiative de la délégation départementale ARS de la Creuse afin de faire un point d'avancement sur les différentes actions du contrat et réaliser les arbitrages nécessaires au bon déroulé du contrat.

Le coordonnateur de santé publique assurera la coordination et l'animation de la démarche.

### d. Un comité opérationnel par territoire intercommunal

Les comités opérationnels seront composés de représentants désignés par l'EPCI (élus, techniciens...), du coordonnateur de santé publique, des acteurs locaux en charge de décliner les actions sur les territoires et de représentants de la population.

Ces représentants de la population seront issus de conseils locaux (conseils des jeunes, conseils des sages, conseils de développement, ...) et / ou proposés par l'EPCI.

Les comités opérationnels se réuniront au moins deux fois par an pour organiser concrètement la mise en œuvre des actions sur le territoire.

## 4. La durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq années, à compter de la date de sa signature.

## 5. Les modalités de suivi et d'évaluation

La démarche d'évaluation portera sur la stratégie globale du CLS, sur les actions et leurs effets.

Les signataires s'appuieront sur le référentiel d'évaluation des CLS produit par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Volontairement en nombre limité, les indicateurs ci-dessous sont les indicateurs de résultat permettant de mesurer concrètement l'effet du CLS et du plan Santé + 23 sur l'état de santé des Creusois, les pratiques des professionnels, la qualité des prises en charge.

Une sélection plus large d'indicateurs de suivi permettra de suivre l'état d'avancement du CLS.

### Axe 1 – Prévention

	INDICATEURS	SOURCE DE LA DONNEE
Développer l'égalité nutritionnelle sur le territoire	Part des enfants en surcharge pondérale et obèse	ORS / EN / PMI (enquête triennale) Coordonnateur SP / CLS
Améliorer la prévention du suicide, la prise en charge des suicidants, la postvention en Creuse	Taux de mortalité par suicide	SPF
Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques du territoire	Nombre de personnes ou professionnels sensibilisés aux risques liés à l'exposition aux substances chimiques	CH de Guéret PMI ARS

### Axe 2 – Accès aux soins

	INDICATEURS	SOURCE DE LA DONNEE
Maintenir et développer l'offre en professionnels de santé et lutter contre les déserts médicaux	Nombre d'actes de télémédecine réalisés – y compris à destination des jeunes	Bilan d'activité, CPAM
	Nombre de consultations avancées réalisées	Bilan d'activité, CPAM
	Niveau d'usage de la PTA	Bilan d'activité de la PTA
	Nb de MSP et centres de santé	ARS
Renforcer l'accès aux soins des populations en situation de précarité	Taux d'installation des dispositifs favorisant l'accès aux soins des personnes en situation de précarité (ACT, LHSS, LAM, ...)	ARS

### Axe 3 – Améliorer le parcours Cancer

	INDICATEURS	SOURCE DE LA DONNEE
Renforcer le dépistage des cancers	Evolution du taux de participation au dépistage organisé sein et colorectal (+/- col de l'utérus)	RAP CRCDC NA antenne 23 (centre régional de coordination des dépistages des cancers de Nouvelle Aquitaine)
Améliorer l'accès aux soins et développer la prise en charge pluri-professionnelle	Evolution du nombre de patients pris en charge par l'infirmière de coordination des 3C et l'assistante sociale de l'ACTC  Taux de patients participants aux ateliers de « retour à l'emploi après un cancer »  Nb d'actions mises en place pour accompagner l'après cancer	3C  Etablissements sanitaires, associations, Direccte

### Axe 4 – Faire des jeunes une priorité

	INDICATEURS	SOURCE DE LA DONNEE
Développer les compétences psychosociales (champs de la petite enfance, du milieu scolaire, du périscolaire...)	Nombre de communes bénéficiaires de projets ou programmes de développement des compétences psycho-sociales	Coordonnateur SP / CLS - ARS
Renforcer la promotion de la santé des jeunes en milieu rural	Nombre de jeunes de zones rurales participant à des actions de PPS en milieu scolaire ou autre	Opérateurs financés DSDEN 23 (milieu scolaire) MDA (jeunes ) CD 23
Coordonner l'intervention des divers acteurs de la santé et les former à l'approche des jeunes	Nombre de bilans de santé jeunes réalisés par l'intermédiaire de la mission locale  Nombre et qualité des structures de l'adolescence travaillant en réseau.	CPAM ML  MDA

## Axe 5 – Lutter contre les addictions

	INDICATEURS	SOURCE DE LA DONNEE
Innover en prévention des addictions	Nb d'interventions collectives sur les addictions en milieu scolaire	CLS - DSDEN
Construire un parcours labellisé addictions creusois pour amplifier et améliorer les prises en charge	Part des fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans	SPF
	Part 18 -75 ans usagers quotidiens d'alcool	SPF

## 6. La révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces cinq années. Ces modifications et révisions éventuelles feront l'objet d'avenant(s) signé(s).

Fait à Guéret, le

**Magali DEBATTE**

Prefète de la Creuse

**Michel LAFORCADE**

Directeur Général  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle Aquitaine

**Alain ROUSSET**

Président  
Conseil Régional Nouvelle  
Aquitaine

**Valérie SIMONET**

Présidente  
Conseil Départemental de la  
Creuse

**Eric CORREIA**

Président  
Communauté d'Agglomération du  
Grand Guéret

**Sylvie MARTIN**

Présidente  
Communauté de Communes  
Portes de la Creuse en Marche

**Pierre DESARMENIEN**

Président  
Communauté de Communes  
Marche et Combrailles en  
Aquitaine

**Sylvain GAUDY**

Président  
Communauté de Communes  
Creuse Sud-Ouest

**Jean-Luc LEGER**

Président  
Communauté de Communes  
Creuse Grand Sud

**Nicolas SIMONNET**

Président  
Communauté de Communes  
Creuse Confluence

**Etienne LEJEUNE**

Président  
Communauté de Communes  
Monts et Vallées Ouest Creuse

**Eric DALLE**

Directeur  
Mutualité Sociale Agricole du  
Limousin

**Béatrice MOLEON**

Directrice  
Caisse Primaire d'Assurances  
Maladie de la Creuse

**Martine FRANCOIS**

Directrice  
Caisse d'Assurance Retraite et de  
la Santé au Travail – Centre Ouest

**Stéphanie ABID**

Directrice  
Caisse d'Allocations Familiales de  
la Creuse

**Laurent FICHET**

Directeur Académique  
Education Nationale

# V. ANNEXES

## SOMMAIRE

### Les fiches actions

- a. Développer la prévention (18 fiches)..... p.24
- b. Maintenir et améliorer l'accès aux soins (23 fiches)..... p.47
- c. Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer (12 fiches)... p.74
- d. Faire des jeunes une cible prioritaire (9 fiches)..... p.91
- e. Lutter contre les addictions (7 fiches).....p.104
- f. Modèle de fiche vierge .....

# FICHES ANNEXES

Développer la prévention  
**18 fiches**



## 1-CREER UN RESEAU D'ANIMATEURS DE SANTE PUBLIQUE



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	ARS – Coordonnateur de Santé Publique
Public cible	Ensemble de la population creusoise
Partenaires associés	Etablissements sanitaires et ANPAA
<b>Constats</b>	
Le diagnostic régional réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet régional de santé 2018-2028 a mis en évidence les <b>fragilités de la Creuse au regard de plusieurs indicateurs de santé</b> . Il a également révélé ses forces et ses atouts.	
Le directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine a donc décidé de mobiliser fortement les compétences et les moyens mis à sa disposition pour agir spécifiquement en faveur de ce département, lutter contre les inégalités sociales et territoriales et améliorer l'état de santé des Creusois.	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<b>Influer sur les déterminants de santé</b> , c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui peuvent avoir des conséquences sur la santé de la population. Il peut s'agir de facteurs individuels, sociaux, environnementaux ou économiques.	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter un coordonnateur et des animateurs de santé publique</li> <li>- Former les animateurs de santé publique</li> <li>- Déterminer une organisation de travail interne au réseau et une feuille de route</li> <li>- Développer des actions de prévention sur le territoire creusois vers les publics suivant les besoins identifiés</li> </ul>	
Localisation	Calendrier
Coordonnateur localisé au CH La Souterraine 2Animateurs de santé publique à l'ANPAA 3Animateurs de santé publique au CH Aubusson 3Animateurs de santé publique au CH Bourganeuf 3Animateurs de santé publique au CH Evaux les Bains 3Animateurs de santé publique au CH Guéret 1Animateur de santé publique au CM Ste Feyre	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement du coordonnateur et des Animateurs de santé publique</li> <li>- Détermination avec le coordonnateur de l'organisation interne du réseau (répartition thématique, feuille de route, outils de suivi)</li> <li>- Lancement d'un plan de formation</li> <li>- Démarche de présentation et réalisation d'un état des lieux par les Animateurs de santé publique auprès des partenaires</li> <li>- Lancement des premières actions</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée en charge du dispositif</li> <li>- Convergence avec le CLS</li> </ul>
Financements	
Financement ARS	
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b> Nombre d'actions menées sur le territoire Evolution des indicateurs du PRS	
<b>Personne à contacter</b>	<b>Guillaume MAS – coordonnateur en santé publique</b>



## 2-METTRE EN PLACE UN BUS DE PREVENTION



Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	CH GUERET – Coordonnateur de santé publique
Public cible	L'ensemble de la population creusoise en ciblant plus spécifiquement le public le plus éloigné de la prévention
Partenaires associés	Partenaires œuvrant dans le champ de la prévention et promotion de la santé dont les Animateurs de Santé Publique Collectivités territoriales
<b>Constats</b>	
<p>La densité de population est de 21 hab/km<sup>2</sup>.</p> <p>La population est en majorité âgée et rurale, 1 personne sur 7 à plus de 75 ans.</p> <p>Près de 40% des creusois vivent seuls.</p> <p>1 personne sur 5 est en situation de pauvreté.</p> <p>La dissémination et la précarité de la population sur le territoire rendent complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilité de la population vers les acteurs et les actions de prévention</li> <li>- « L'aller vers » des acteurs de prévention</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Aller vers des publics cibles : personnes isolées en milieu rural et dépourvues de véhicule personnel, en situation précaire ou qui ne viennent pas au sein des associations locales pour des raisons « culturelles ».</p> <p>Travailler en proximité et en association avec les acteurs locaux : établissements scolaires, MSP, médecins et IDE libéraux, chirurgiens-dentistes, Mission locale,...</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Faire un état des lieux des dispositifs existants sur la Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Formaliser un projet avec les partenaires locaux (acteurs de la prévention, professionnels de santé, travailleurs sociaux, élus, associations caritatives...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir un modèle de bus (achat, prestation,...)</li> <li>- Déterminer les actions menées via ce bus</li> <li>- Déterminer un calendrier de ces actions</li> </ul> <p>Construire une action de communication importante pour informer tant la population du territoire que les acteurs du territoire rencontrant des personnes en difficulté.</p>	
Localisation	Calendrier
Tout le département	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser l'état des lieux des dispositifs similaires en Nouvelle-Aquitaine</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rencontrer les partenaires pouvant être associés à la construction de ce projet (collectivités territoriales, prestataires possibles,...)</li> <li>- étudier la faisabilité des différents modèles de «bus » envisageables</li> <li>- déployer de premières actions tests</li> </ul> <p>A partir de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement du dispositif puis montée en charge</li> </ul>

Financements	
ARS	A définir en fonction du déploiement et des partenariats
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b>	
Nombre d'actions menées avec le bus par an.	
Nombre de personnes sensibilisées via des actions menées avec le bus par an	
Evolution des indicateurs du PRS	
<b>Personne à contacter</b>	CH Guéret / Guillaume MAS, coordonnateur de santé publique

### 3-SOUTENIR L'EPICERIE SOCIALE « PAPOTE ET MIJOTE »

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>				
Structure pilote	CCAS – ARS				
Public cible	Public en situation de précarité				
Partenaires associés	Partenaires institutionnels et collectivité locale Partenaires de la prévention dont les Animateurs de santé publique				
<b>Constats</b>					
<p>Le CCAS, à la suite d'un état de lieux et au regard d'une augmentation des demandes d'aides alimentaires et des besoins en produits d'hygiène et de puériculture, a proposé, en lien avec ses partenaires, la création d'une épicerie sociale pour proposer d'autres alternatives aux usagers et passer d'une logique " d'assistance" à une logique de projet individualisé couplé à de nombreux ateliers collectifs dont des ateliers cuisine.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
<p>Soutenir le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé auprès d'un public précaire Soutenir la mise en place de l'Epicerie Sociale</p>					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Co-financement de l'épicerie sociale. Partenariat avec les Animateurs de santé publique pour développer des actions de PPS au sein de l'Epicerie Sociale</p>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Localisation</th> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Guéret et ses alentours</td> <td style="padding: 5px;">           2018 :            Inauguration février 2018            Elaboration d'un plan d'action             A partir de 2019 :            Lancement des actions et montée en charge         </td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Guéret et ses alentours	2018 : Inauguration février 2018 Elaboration d'un plan d'action  A partir de 2019 : Lancement des actions et montée en charge
Localisation	Calendrier				
Guéret et ses alentours	2018 : Inauguration février 2018 Elaboration d'un plan d'action  A partir de 2019 : Lancement des actions et montée en charge				
<b>Financements</b>					
<p>Financements via de nombreux partenaires dont la Ville de Guéret, Communauté d'agglomération, ARS, DDCSPP,...</p> <p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p>					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Rapport d'activité de l'Epicerie Sociale et des Animateurs de santé publique</p> <p>Nombre d'actions menées au sein de l'Epicerie par an</p> <p>Nombre d'usagers sensibilisés par an</p>					
<b>Personne à contacter</b>	CCAS Guéret – Anne-Sophie VILLEGER, ARS - DD23				

## 4-DEVELOPPER LES PRESCRIPTIONS DE SPORT ADAPTE

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	CM Ste Feyre				
Public cible	Patients sédentaires ou ayant une pathologie chronique				
Partenaires associés	Limousin Sport Santé – Eformip – CM Ste Feyre – ville de Bourganeuf – CH Aubusson – Animateurs de santé publique – médecins libéraux				
<b>Constats</b>					
<p>L'activité physique (AP) a des effets bénéfiques sur la santé, la condition physique et le maintien de l'autonomie à tous les âges de la vie. Une AP régulière permet de prévenir de nombreuses maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, hypertension artérielle, cancers, etc.). Elle est aussi, dans ces maladies, une thérapeutique à part entière, seule ou associée à des traitements médicamenteux.</p> <p>L'OMS recommande de promouvoir, chez l'adulte en bonne santé, une AP d'endurance régulière.</p> <p>En France, le développement de l'activité physique constitue depuis les années 2000 un des axes majeurs de plusieurs plans nationaux de santé. En 2016, la loi de modernisation de notre système de santé propose de développer une politique de promotion de l'AP sur ordonnance en soins primaires pour les patients atteints d'une affection de longue durée.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Développer les prescriptions de sport adapté					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Faciliter la montée en charge des dispositifs existants en amplifiant la communication auprès des professionnels prescripteurs et du public concerné</p> <p>Déployer de nouveaux dispositifs</p>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #004a89; color: white;">Localisation</th> <th style="text-align: center; background-color: #004a89; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Ste Feyre, Bourganeuf</td> <td style="padding: 5px;">           A partir de 2019 :            Montée en charge             En fonction des financements possibles :            Création de nouveaux dispositifs         </td></tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Ste Feyre, Bourganeuf	A partir de 2019 : Montée en charge  En fonction des financements possibles : Création de nouveaux dispositifs
Localisation	Calendrier				
Ste Feyre, Bourganeuf	A partir de 2019 : Montée en charge  En fonction des financements possibles : Création de nouveaux dispositifs				
<b>Financements</b>					
<p>Financement ARS</p> <p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p>					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre de prescriptions</p>					
<b>Personne à contacter</b>	CM Ste Feyre – Guillaume MAS, coordonnateur de santé publique				

**5-DEVELOPPER DES ACTIONS D'EDUCATION  
NUTRITIONNELLE ET DE PROMOTION  
D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE**

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de Santé Publique
Public cible	Tout public (avec public jeune en priorité)
Partenaires associés	Tout partenaire œuvrant sur ces thématiques
<b>Constats</b>	
<p>PNNS : L'amélioration de l'état nutritionnel de la population constitue, en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, un enjeu majeur pour les politiques de santé publique menées en France, en Europe et dans le monde. Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé. Les avancées de la recherche ont précisé le rôle que jouent l'inadéquation des apports nutritionnels et l'insuffisance d'activité physique dans le déterminisme de nombreux cancers et maladies cardio-vasculaires, qui représentent plus de 55 % des 550 000 décès annuels en France. Des facteurs nutritionnels sont aussi impliqués dans le risque ou la protection vis-à-vis du diabète, de l'obésité, de l'ostéoporose ou de diverses déficiences.</p> <p>Par ailleurs, le Diagnostic territorial publié par l'ORS révèle des données défavorables notamment chez les jeunes.</p> <p>« L'enquête conduite chez les élèves de 6ème avec les infirmières des services de santé scolaire permet d'avoir un grand nombre d'informations sur la santé de cette classe d'âge.</p> <p>En Creuse, les comportements des jeunes sont moins favorables à la santé comparativement à l'ex-Limousin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'équilibre alimentaire, l'activité physique et la sédentarité : de moins bonnes habitudes alimentaires (un peu moins de petit-déjeuner le matin, un peu plus de grignotage et davantage de consommation de sucreries et sodas), moins d'activité sportive en club et plus de temps passé devant les écrans,...</li> <li>- ...</li> </ul> <p>En 6<sup>ème</sup>, 21,3% des élèves des établissements creusois sont en surcharge pondérale, proportion plus élevée que dans les deux autres départements de l'ex Limousin.</p> <p>La proportion d'élèves obèses atteint 5% dans le département, là aussi proportion la plus élevée des 3 départements ex Limousin » (Rapport n°350 – Sept 2017 – ORS)</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges</li> <li>- Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels, notamment chez les populations à risque</li> <li>- Réduire l'obésité et le surpoids dans la population</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Aller vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les populations, et plus particulièrement les jeunes et les populations précaires, pour proposer ou construire des actions en fonction des besoins spécifiques identifiés.</li> <li>- les institutions pour qu'elles s'engagent dans la démarche PNNS (Ville Active, ...)</li> </ul> <p>S'appuyer sur des actions type IREPS, PNNS, OSCAR Santé,... : Petit Cabas, Opticourses...</p>	
Localisation	Calendrier
Tout le département	<p><b>2018</b> : état des lieux auprès des acteurs et populations du territoire (Animateurs de santé publique) formations des animateurs de santé publique</p> <p><b>A partir de 2019</b> : poursuite de la formation des animateurs de santé publique</p> <p>Lancement d'actions par les Animateurs de santé publique, montée en charge en lien avec les partenaires</p>

<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre d'actions menées par an Nombre de bénéficiaires par an Evolution des indicateurs PRS, PNNS Evolution des indicateurs de l'enquête ORS	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, coordonnateur de santé publique

## 6-DEPLOYER LE PROGRAMME LIKE YOU®

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	IREPS
Public cible	Jeunes entre 13 et 17 ans.
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IREPS</li> <li>- Animateurs de santé publique</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Toute structure ou tout dispositif pouvant accueillir des jeunes dans la tranche d'âge.</li> </ul>
<b>Constats</b>	
<p>« En 2012-2013, dans le cadre du programme régional « Manger mieux, Bouger plus en Aquitaine », l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine a recueilli l'avis des acteurs qui mènent des actions de terrain en matière d'alimentation et/ou d'activité physique.</p> <p>Cette enquête a montré que le travail sur l'image positive de soi, l'estime de soi, la gestion des émotions, l'influence du marketing et des médias semble prioritaire auprès des adolescents en lien avec l'alimentation et l'activité physique. De plus, l'enquête montre la nécessité d'agir en direction de l'environnement scolaire des adolescents (équipes éducatives, équipes de restauration collective).</p> <p>Ces constats questionnent les démarches d'éducation nutritionnelle actuelles et invitent à prendre en compte d'autres questions : estime de soi, image corporelle, normes de beauté ...</p> <p>Dans l'optique d'interventions visant le bien-être en lien avec l'alimentation et l'activité physique, les partenaires ont fait état des réponses partielles apportées par les outils d'intervention disponible en France pour aborder le sujet et ont entrepris de construire un programme expérimental en la matière.</p> <p>Pour répondre à ces attentes, les équipes des Irepss ont travaillé à l'adaptation du programme Bien dans sa tête, bien dans sa peau (BTBP) de ÉquiLibre, chef de file québécois en matière d'intervention sur le poids et l'image corporelle :</p> <p>La conception du programme LIKE YOU repose sur plusieurs initiatives et expériences : celles de l'Irepss Pays de la Loire et de l'Irepss Aquitaine, celles de ÉquiLibre – reconnue pour son expertise unique sur les questions de poids et d'image corporelle – et des préoccupations des ARS Aquitaine et Pays de la Loire en la matière.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans l'approche Health@ every size (la santé pour tous les formats corporels) basée sur l'acceptation de soi et l'arrêt des régimes.</p> <p>Ce travail d'adaptation a nécessité trois années de travail.</p> <p><i>Extrait du site : <a href="http://www.moncorpsavivre.fr">www.moncorpsavivre.fr</a></i></p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Permettre aux jeunes de s'interroger sur leur santé (via les dimensions image corporelle, nutrition et activité physique) et de développer leurs compétences psycho-sociales dans une démarche d'éducation pour la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre conscience des modèles corporels véhiculés dans les médias et la société ainsi que leur influence omniprésente.</li> <li>- Développer les habiletés de résistance à la pression des pairs, ainsi que de tolérance et respect à l'égard d'autrui.</li> <li>- Améliorer l'estime de soi et la perception de l'image corporelle.</li> <li>- Modifier les croyances sur les déterminants du poids et de la physionomie.</li> <li>- Acquérir des connaissances sur les méthodes appropriées et non appropriées de contrôle du poids.</li> <li>- Interroger leurs habitudes de vie pour définir les comportements favorables à leur santé.</li> </ul>	

Descriptif de l'action	
Le programme comporte 6 séances, adaptées selon deux tranches d'âge :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13/15 ans, plutôt orienté vers la connaissance de soi (fonctionnement du corps, rôle de l'alimentation, importance de l'activité physique) et l'identification des phénomènes d'influence (via les médias, la famille, les pairs).</li> <li>- 15/17 ans, les mêmes thèmes seront abordés mais de manière plus poussée (afin de revisiter et réinterroger leurs idées reçues et leurs positionnements), car les comportements et pensées sont déjà installés, soumis à l'influence des pairs, de la famille et des médias.</li> </ul>	
Détail des 6 séances : voir le guide de déploiement.	
Localisation	Calendrier
Toute la Creuse	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les animateurs de santé publique</li> <li>- Proposer le programme à des partenaires</li> </ul> <p>A partir de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur une implantation hors milieu scolaire</li> <li>- Débuter le déploiement</li> </ul>
Financements	
Financements ARS : formation des intervenants	
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de programmes déployés Nombres de jeunes bénéficiaires	
Personne à contacter	Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique

## 7-REFORCER L'UNITE D'ACTION CONTRE LE SUICIDE ET CENTRE ECOUTE ET SOUTIEN

<b>Référence</b>	Santé + 23
Structure pilote	ARS
Public cible	CH La Valette - St Vaury / Centre Ecoute et Soutien
Partenaires associés	

### Constats

Avec en moyenne chaque année 33 décès par suicide sur le département, la Creuse affiche un taux standardisé supérieur aux moyennes de référence et le plus élevé des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine (23,0 pour 100 000 en Creuse versus 18,2 en Nouvelle-Aquitaine et 16,3 en France métropolitaine).

Cause de décès fortement associée au sexe masculin (81 % en Creuse), les 40-59 ans sont les plus concernés avec 41 % des décès. Les personnes âgées sont également fortement touchées : 45 % ont 60 ans ou plus au moment du décès.

Source : Rapport ORS n°350 – Sept 2017

### Objectifs de l'action

Renforcer les moyens et l'implantation de l'UACS et de CES sur le territoire creusois

### Descriptif de l'action

Renfort de l'UACS pour assurer leur mobilité effective sur tout le territoire, permettre le recontact des suicidants et d'accompagner les endeuillés par suicide

Renfort de CES pour la mise en place d'une antenne locale sur le territoire creusois et assurer une permanence téléphonique et physique

Localisation	Calendrier
Tout le département	2018 : Renfort des moyens Phase d'implantation  2019 : Montée en charge des missions dédiées

### Financements

Financement ARS

### Modalités d'évaluation prévues

Indicateurs :

<b>Personne à contacter</b>	Anne-Sophie VILLEGER, ARS – DD23
-----------------------------	----------------------------------

## 8-STRUCTURER LA PREVENTION DU SUICIDE : REPERAGE, EVALUATION, ORIENTATION ET PRISE EN CHARGE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	CH La Valette - St Vaury
Public cible	Usagers et professionnels volontaires
Partenaires associés	CH St Vaury, CH Esquirol, Etablissements sanitaires, MSA, Centre Ecoute et Soutien, médecins généralistes, psychologues, MSP, MDA, ESMS, structures de l'action sociale, associations, éducation nationale...
<b>Constats</b>	
<p>Avec en moyenne chaque année 33 décès par suicide sur le département, la Creuse affiche un taux standardisé supérieur aux moyennes de référence et le plus élevé des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine (23,0 pour 100 000 en Creuse versus 18,2 en Nouvelle-Aquitaine et 16,3 en France métropolitaine).</p> <p>Cause de décès fortement associée au sexe masculin (81 % en Creuse), les 40-59 ans sont les plus concernés avec 41 % des décès. Les personnes âgées sont également fortement touchées : 45 % ont 60 ans ou plus au moment du décès.</p> <p>Source : Rapport ORS n°350 – Sept 2017</p>	
<p>Nouvelles directives de la DGS concernant la prévention du suicide via une formation plus spécifique</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Améliorer la prévention du suicide	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Constituer un réseau de professionnels de la psychiatrie en charge de l'intervention de crise suicidaire et assurer leur formation.</p> <p>Formation intervention de crise + animation du réseau par le CH Esquirol et l'UACS</p> <p>Constituer un réseau de professionnels de santé (médecin libéral, infirmière, psychologue,...) qui évalueront le risque suicidaire et accompagneront vers le soin si nécessaire et assurer leur formation</p> <p>Formation évaluateur + animation du réseau par l'UACS</p> <p>Constituer un réseau des personnes « sentinelles » présentes sur l'ensemble du territoire chargées du repérage et qui orienteront vers le professionnel évaluateur si nécessaire et assurer leur formation</p> <p>Formation Sentinelles + animation du réseau par CES</p>	
<p>Mettre en place l'animation du dispositif.</p>	
Localisation	Calendrier
Tout le département	<p>2018 : Rencontre des acteurs pour constitution des réseaux</p> <p>2019 : Poursuite des rencontres et de la constitution des réseaux</p> <p>Lancement de la formation « Intervention en cas de crise suicidaire »</p> <p>A partir de 2020 :</p> <p>Lancement des formations évaluateurs et sentinelles</p> <p>Activation de l'animation du dispositif</p>

<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'intervenants de crise formés par an</li> <li>- Nombre de professionnels évaluateurs formés par an</li> <li>- Nombre de personnes sentinelles formées par an à partir de 2020</li> <li>- Nombre d'orientations vers le soin par an par les professionnels formés.</li> <li>- Création d'un réseau de sentinelles à partir de 2020/2021</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Anne-Sophie VILLEGER, ARS – DD23

**9-DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION DE LA SOUFFRANCE  
PSYCHIQUE EN PARTENARIAT AVEC LES  
ACTEURS DU TERRITOIRE**

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>
Structure pilote	CH La Valette - St Vaury / Centre Ecoute et Soutien
Public cible	Acteurs du territoire en lien avec la prévention du suicide
Partenaires associés	CH St Vaury, CH Esquirol, GEM, Etablissements sanitaires, MSA, CES, médecins généralistes, psychologues, MSP, MDA, ESMS, structures de l'action sociale, associations, Animateurs de santé publique, CLSM, éducation nationale...
<b>Constats</b>	
<p>Avec en moyenne chaque année 33 décès par suicide sur le département, la Creuse affiche un taux standardisé supérieur aux moyennes de référence et le plus élevé des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine (23,0 pour 100 000 en Creuse versus 18,2 en Nouvelle-Aquitaine et 16,3 en France métropolitaine).</p> <p>Cause de décès fortement associée au sexe masculin (81 % en Creuse), les 40-59 ans sont les plus concernés avec 41 % des décès. Les personnes âgées sont également fortement touchées : 45 % ont 60 ans ou plus au moment du décès.</p> <p>Source : Rapport ORS n°350 – Sept 2017</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Développer une culture commune auprès des professionnels de santé et autres intervenants</p> <p>Développer des actions de sensibilisation auprès du public</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Via le CH St Vaury, développer une culture commune sur la prévention de la souffrance psychique auprès des professionnels de santé</li> <li>- Consolider l'implantation et l'action de Centre Ecoute et Soutien auprès des autres intervenants (MDA MSA, acteurs du secteur social et médico-social...).</li> <li>- Déployer des actions auprès des différents publics en lien avec les acteurs concernés : public agricole avec la MSA, lycée agricole, MFR,... personnes âgées avec les caisses de retraite ... jeunes avec la MDA, la mission locale,... personnes porteuses de troubles psychiques avec les GEM,...</li> <li>- Développer la communication auprès du grand public pour mieux faire connaître les ressources du territoire notamment via la plateforme « prévention du suicide et promotion de la santé mentale » portée par l'IREPS</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Tout le département	<p>2018 : Définition des modalités de collaboration entre CES et UACS</p> <p>Lancement des démarches de promotion d'une culture commune auprès des partenaires par CES et UACS</p> <p>2019 : Déploiement d'actions de sensibilisation, de communication, de promotion de la santé mentale, ...</p>
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
Nombre d'actions réalisées	
<b>Personne à contacter</b>	Anne-Sophie VILLEGER, ARS - DD23

**10-ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE POUR  
LIMITER L'EXPOSITION DES FEMMES ENCEINTES  
ET DES JEUNES ENFANTS AUX SUBSTANCES CHIMIQUES**

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>
Structure pilote	DD-ARS
Public cible	Acteurs de la petite enfance, jeunes parents
Partenaires associés	CH Guéret PMI CAF Mutualité Française Animateurs de santé publique
<b>Constats</b>	
<p>La prévention des impacts sur la santé des substances chimiques présentes dans l'environnement est un des enjeux majeurs en matière de santé publique.</p> <p>L'ARS s'est ainsi engagée dans une stratégie de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance en visant les publics les plus vulnérables à ces substances chimiques : les femmes enceintes et les jeunes enfants.</p>	
<p>L'objectif est de limiter les expositions à ces substances par des bons gestes à mettre en place au domicile ou dans les lieux de garde des jeunes enfants.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Sensibiliser et mobiliser les acteurs de la petite enfance et favoriser le changement de pratiques pour une réduction de l'exposition aux substances chimiques</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir le projet d'EcoMaternité au CH Guéret <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation d'animateurs aux ateliers de sensibilisation des jeunes parents</li> <li>• Appui méthodologique et technique pour le déploiement du programme d'action</li> </ul> </li> <li>➤ Accompagner la crèche de la communauté d'agglomération du Grand GUERET dans la mise en œuvre d'un plan de réduction de l'exposition aux substances chimiques</li> <li>➤ Sensibiliser les établissements d'accueil des jeunes enfants du département dans la mise en œuvre du guide « Recocrèche »</li> <li>➤ Développer des actions de prévention auprès des assistantes maternelles et des parents</li> <li>➤ Développer des actions de formation et/ou sensibilisation sur la problématique des perturbateurs endocriniens dans la formation CAP Petite Enfance en lien avec le programme et dans la formation initiale des assistantes maternelles.</li> <li>➤ Promouvoir les outils numériques (YUKA...)</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2018 - 2023
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
<p>Soutien financier de l'ARS dans le cadre de « la stratégie petite enfance »</p> <p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre de personnes et nombre de professionnels sensibilisés aux risques liés à l'exposition aux substances chimiques</p> <p>Nombre de structures engagées dans une démarche de réduction de l'exposition</p>	
<b>Personne à contacter</b>	Louis CHASTANG, ARS – DD23

## 11-DEVELOPPER L'INFORMATION SUR LES RISQUES ALLERGIQUES LIES AUX POLLENS ET LUTTER CONTRE L'EXTENSION DE L'AMBROISIE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	CM Ste-Feyre/ARS DD23
Public cible	Public, professionnels de santé, Collectivités locales,
Partenaires associés	CPIE MSA Collectivités – CD 23 DDT - DIRCO Chambre de l'Agriculture Lycée Agricole DRAAF – DREAL, FREDON Animateurs de santé publique Membres du COPIL Pollinarium
<b>Constats</b>	
<p>L'exposition de la population aux pollens constitue un enjeu de santé publique compte tenu du nombre de personnes qui seraient concernées par des allergies en France : de l'ordre de 20 % des enfants à partir de 9 ans et de 30 % des adultes.</p> <p>La prévalence des pathologies allergiques respiratoires comme les rhinites saisonnières et l'asthme semble avoir augmenté ces dernières années dans les pays industrialisés.</p> <p>A l'échelle régionale, 28% des personnes interrogées dans le cadre du baromètre Santé-Environnement indiquent être sensibles aux pollens.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaitre et mieux prendre en compte par le public les risques allergiques associés aux pollens et les moyens de prévention</li> <li>- Permettre au public, aux professionnels de santé et autres acteurs concernés de connaître à la fois les périodes à risques et les mesures pour réduire les émissions de pollens et limiter les risques d'exposition.</li> <li>- Mobiliser les acteurs de terrain pour contenir l'extension de l'ambroisie</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Faire connaitre et favoriser l'utilisation de l'alerte pollen par le public</p> <p>Sensibiliser le public et les professionnels les plus exposés sur les risques allergiques</p> <p>Mettre en place et animer un réseau de lutte contre l'ambroisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les acteurs de terrain à la reconnaissance de la plante,</li> <li>• Proposer des moyens de lutte et les évaluer</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2018-2023
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
<p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p> <p>RNSA, appel à projet ARS, crédits de prévention</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de personnes inscrites à la newsletter « alerte pollens » du pollinarium sentinelle du CM Ste Feyre Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation Nombre d'actions de formation et de sensibilisation à la reconnaissance de l'ambroisie engagées. Date de mise en place du comité technique de lutte contre l'ambroisie	
<b>Personne à contacter</b>	
Louis CHASTANG, ARS – DD23	

## 12-PROMOUVOIR LA DEMARCHE D'EVALUATION D'IMPACT EN SANTE (EIS)

<b>Référence</b>	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS DD23
Public cible	Collectivités locales
Partenaires associés	DDT IREPS Bureaux d'études Usagers Professionnels travaillant sur le secteur concerné
<b>Constats</b>	
<p>Les politiques publiques peuvent avoir une influence sur la santé et le bien-être des populations de manière directe ou indirecte.</p> <p>Or, la santé environnementale est encore peu prise en compte dans les documents cadres et projets d'aménagement des collectivités territoriales.</p> <p>Par ailleurs les élus manquent de connaissances générales en santé environnement.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Intégrer la santé dans les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir la démarche auprès des collectivités et promoteurs</li> <li>➤ Réaliser au moins une évaluation d'impact en santé sur le département de la Creuse</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2018-2020
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
<p>Financement par l'ARS à hauteur de 25 000 euros par EIS</p> <p>Financement de l'IREPS par l'ARS pour mener les actions de sensibilisation –formation des collectivités locales</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> nombre d'EIS engagées	
<b>Personne à contacter</b>	Louis CHASTANG, ARS – DD23

## 13-PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE RADON DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DANS L'HABITAT

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>
Structure pilote	CD23 – DDT - ARS DD23
Public cible	Public, professionnels du bâtiment, particuliers, collectivités locales, professionnels de l'immobilier
Partenaires associés	CD 23 Plateforme du bâtiment de FELLETIN DDT-DREAL FFB / CAPEB Espaces Info-Energie Collectivités
<b>Constats</b>	
<p>Le département de la Creuse est, de par son contexte géologique, très concerné par le risque radon. Selon les données du baromètre santé environnement, 42% des habitants n'en ont pas entendu parler. De plus, les professionnels du bâtiment sont insuffisamment informés sur le radon et les moyens de remédiation.</p> <p>Par ailleurs les évolutions réglementaires récentes ont permis de définir un niveau de référence à 300Bq/m<sup>3</sup> dans les bâtiments et de rendre obligatoire l'information du public lors des transactions immobilières.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Limiter l'exposition de la population au risque radon	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser le public, les collectivités, les professionnels du bâtiment au risque radon</li> <li>➤ Informer des professionnels de l'immobilier sur les évolutions réglementaires</li> <li>➤ Favoriser la prise en compte du risque radon dans les travaux d'amélioration de l'habitat</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2018-2021
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Pourcentage d'ERP ayant procédé au dépistage « radon » Nombre de mesures de radon réalisées dans le cadre du PIG « l'habitat »	
<b>Personne à contacter</b>	Louis CHASTANG, ARS – DD23



## 14-PREVENIR LA MALADIE DE LYME



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>
Structure pilote	ARS DD23
Public cible	Grand Public, associations sport nature, professionnels exposés
Partenaires associés	MSA ONF ONCFS DDCSPP EPCI CPIE Santé Publique France Animateurs de santé publique
<b>Constats</b>	
<p>La maladie de Lyme est la principale pathologie transmise par des tiques dans les pays tempérés européens et son incidence a augmenté dans certains pays. Pour connaître sa fréquence en France, une surveillance a été mise en place en 2009 grâce à plus de 1.200 médecins généralistes volontaires réunis au sein du réseau Sentinelles.</p> <p>L'incidence de la borréliose de Lyme varie en fonction des zones, l'ex Limousin enregistrant, en 2016, l'incidence la plus forte avec 617 cas pour 100.000 habitants contre 84 cas pour 100 000 habitants au plan national.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Réduire le risque d'exposition de la population générale à la Borréliose de Lyme	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Informer le public sur les moyens de prévention de la maladie de Lyme en ciblant les associations sport-nature et les professions et populations particulièrement exposées	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2018-2021
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Définition d'un programme partenarial d'information Nombre d'actions de sensibilisation menées chaque année dans le département	
<b>Personne à contacter</b>	Louis CHASTANG, ARS - DD23

## 15-AMELIORER LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

<b>Référence</b>	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS DD23
Public cible	Personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) : Communes, Syndicats d'alimentation en eau potable, distributeurs privés
Partenaires associés	DDT CD 23 AELB OIeau
<b>Constats</b>	
<p>Si plus de 95% des captages d'eau destinée à la consommation humaine du département bénéficient d'une protection par déclaration d'utilité publique, la mise en œuvre des travaux prescrits et les acquisitions foncières n'ont pas encore abouti pour de nombreux ouvrages.</p> <p>Par ailleurs l'absence de dispositif de désinfection essentiellement pour les réseaux de petite taille est à l'origine de nombreuses non conformités bactériologiques des eaux.</p> <p>La mise en œuvre de Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) promue par l'Organisation Mondiale de la Santé constitue en outre, un outil intéressant pour permettre aux responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) d'assurer une gestion performante de la distribution d'eau potable sur leur territoire.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Agir sur la protection de la ressource en eau et développer la maîtrise du risque.	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) auprès des collectivités <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier la démarche au travers du schéma départemental eau potable</li> <li>• Sensibiliser les collectivités distributrices</li> <li>• Prioriser les unités de gestion pour la mise en place des PGSSE</li> </ul> </li> <li>➤ Développer la protection des ressources en eaux et sensibiliser le public à la préservation de la ressource <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des lieux des collectivités n'ayant pas engagé les actions de Déclaration d'Utilité Publique</li> <li>• Accompagner les collectivités dans la démarche</li> </ul> </li> <li>➤ Favoriser la mise en œuvre de la désinfection des eaux d'alimentation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier puis mobiliser les collectivités les plus concernées</li> <li>• Conforter la formation des agents des collectivités et exploitants de réseaux aux techniques de désinfection de l'eau adaptées au terrain</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2018-2023
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
Indicateur de processus : date réunion de sensibilisation PRPDE sur PGSSE ;	
Indicateurs de résultats :	
% de la population concernée par un PGSSE et nombre de PGSSE lancés	
% de captages bénéficiant d'une DUP et % captages avec travaux de DUP réalisés.	
<b>Personne à contacter</b>	Aurélie MORANGE, ARS

## 16-DEVELOPPER DES ACTIONS DE PPS AUPRES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de Santé Publique
Public cible	Public en situation de précarité
Partenaires associés	CD, Direction de l'insertion et du logement, CCAS, UTAS, MEFAA, chantiers d'insertion, mission locale, maison de l'emploi, associations caritatives,...
<b>Constats</b>	
<p>Suite aux groupes de travail initiés dans le cadre du Plan Santé + 23, il est apparu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de nombreuses actions de prévention menées sur le territoire étaient peu diffusées auprès du public en situation de précarité.</li> <li>- Certaines actions étaient déjà en place mais peu déployées sur le territoire</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Développer des actions de prévention en direction des personnes en situation de précarité, sur la base des programmes, ou actions, présents dans les différents axes du Plan Santé + 23 et CLS</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Rencontrer l'ensemble des acteurs intervenants sur ce champ pour établir un état des lieux de l'existant (outils, programmes,...), des besoins et pour proposer des actions déjà existantes ou à construire.</p>	
<p>Déployer les actions sur le territoire touchant l'ensemble des thématiques, en lien avec les partenaires</p>	
Localisation	Calendrier
Tout le département	<p>2018 : rencontre de l'ensemble des partenaires et état des lieux par les Animateurs de santé publique poursuite des actions déjà mises en place dans le cadre des CLS</p> <p>2019 : Déploiement de nouvelles actions</p>
<b>Financements</b>	
<p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b> Nombre d'actions déployées sur le territoire</p>	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique



## 17-DEVELOPPER DES ACTIONS DE PPS AUPRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de Santé Publique
Public cible	Public en situation de handicap
Partenaires associés	ADAPEI, APAJH, ALEFPA, APF,...

### Constats

Suite aux groupes de travail initiés dans le cadre du Plan Santé + 23, il est apparu que de nombreuses actions de prévention menées sur le territoire étaient peu diffusées auprès du public en situation de handicap.

### Objectifs de l'action

Développer des actions de prévention en direction des personnes en situation de handicap, sur la base des programmes, ou actions, présents dans les différents axes du Plan Santé + 23 et CLS

### Descriptif de l'action

Rencontrer l'ensemble des acteurs intervenants sur ce champ pour établir un état des lieux de l'existant (outils, programmes,...), des besoins et pour proposer des actions déjà existantes pouvant être adaptées ou à construire.

Déployer les actions sur le territoire touchant l'ensemble des thématiques, en lien avec les partenaires

Localisation	Calendrier
Tout le département	2018 : rencontre de l'ensemble des partenaires et état des lieux par les Animateurs de santé publique 2019 : adaptation de certaines actions pour ce public et premiers déploiements

### Financements

A définir en fonction du déploiement et des partenariats

### Modalités d'évaluation prévues

#### Indicateurs :

Nombre d'actions adaptées déployées sur le territoire

Personne à contacter	Guillaume MAS - Coordonnateur de santé publique
----------------------	---



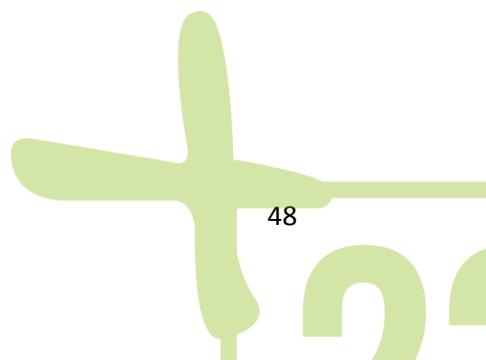
**18-MOBILISER LES EMPLOYEURS DU TERRITOIRE  
ET PROPOSER DES ACTIONS DE PPS SUR  
LES LIEUX DE TRAVAIL**



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>				
Structure pilote	Coordonnateur de santé publique				
Public cible	Toute entreprise				
Partenaires associés	Ligue contre le Cancer, médecine du travail, Animateurs de santé publique, Direccte				
<b>Constats</b>					
<p>Le milieu professionnel peut constituer un lieu de déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé. La Ligue contre le Cancer a conçu un dispositif dédié.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
<p>Proposer des actions PPS sur les lieux de travail en utilisant notamment le dispositif Lig'Entreprises Engagées Contre le Cancer comme porte d'entrée</p>					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Permettre un déploiement accru du dispositif LEECC par l'investissement des Animateurs de santé publique pour la partie PPS (construction des actions type et animation)</p>					
<p>Une fois cette sensibilisation faite dans les entreprises ou en parallèle, proposer d'autres actions PPS (groupe de sevrage,...)</p>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; padding: 5px;">Localisation</th> <th style="text-align: left; padding: 5px;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Territoire creusois</td> <td style="padding: 5px;">           2018 :            Formalisation du partenariat entre Ligue- ACTC-            Animateurs de santé publique            A partir de 2019 :            Construction des actions type            Premières rencontres avec les employeurs         </td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Territoire creusois	2018 : Formalisation du partenariat entre Ligue- ACTC- Animateurs de santé publique A partir de 2019 : Construction des actions type Premières rencontres avec les employeurs
Localisation	Calendrier				
Territoire creusois	2018 : Formalisation du partenariat entre Ligue- ACTC- Animateurs de santé publique A partir de 2019 : Construction des actions type Premières rencontres avec les employeurs				
<b>Financements</b>					
<p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p>					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre d'actions menées					
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique				

# FICHE ANNEXES

Maintenir et améliorer l'accès  
aux soins  
**23 fiches**





## 1- DEVELOPPER LA TELEMEDECINE

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	CDOM /ARS/ ESMS/ MSP/ES / GIP ESEA /CTS
Public cible	Professionnels de santé
Partenaires associés	Conseil Régional CPAM CDOM ESMS MSP CH Professionnels de santé Animateurs de santé publique
<b>Constats</b>	
La Creuse connaît des difficultés d'accès aux soins liée à sa démographie médicale.	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités territoriales</li> <li>- Développer une offre de soins complémentaire à l'offre existante en premier recours et second recours ainsi qu'aux consultations avancées (notamment pour les jeunes)</li> <li>- Réduire les temps d'accès aux soins</li> <li>- Développer l'attractivité des centres hospitaliers du territoire grâce à l'usage de la télémédecine</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Les animateurs de santé publique, sous l'égide de l'ARS et du coordonnateur de santé publique, ont vocation à :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un réseau d'experts mobilisables,</li> <li>- diffuser les informations relatives à ces nouvelles pratiques médicales</li> <li>- concourir au déploiement des lieux de téléconsultations sur le territoire.</li> </ul>	
Le GIP ESEA accompagne le volet technique des projets.	
Les établissements du territoire ont vocation à installer des salles de téléconsultations et à favoriser le déploiement de la télémédecine sur le territoire avec l'appui des animateurs de santé publique.	
<b>Localisation</b>	
Organisation départementale	2018 à 2021
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
ARS notamment via AAP Enveloppe de 14.000 euros à destination des structures sanitaires	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
Nombre de spécialités médicales accessibles grâce à la télémédecine	
Nombre de téléconsultations et de télé expertises réalisées par spécialités médicales	
Nombre d'AAP déployés	
Nombre de lieux de téléconsultations opérationnels	
Délai d'accès aux téléconsultations	
<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN – ARS DD23 / Guillaume MAS, coordonnateur de santé publique



## 2-DEVELOPPER LES CONSULTATIONS AVANCEES DE SPECIALISTES



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	URPS / ARS / CDOM / CH				
Public cible	CH / MSP / Professionnels de santé				
Partenaires associés	CH / MSP				
<b>Constats</b>					
La Creuse connaît des difficultés d'accès aux soins liées à sa démographie médicale.					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Les consultations avancées visent à proposer à la population d'un territoire une offre de soins spécialisés (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme).					
Un panier de cinq spécialités est défini vis-à-vis desquelles l'accessibilité territoriale est prioritairement recherchée : gynécologie, ophtalmologie, cardiologie, psychiatrie, pédiatrie.					
<b>Descriptif de l'action</b>					
Développement des consultations avancées auprès des centres hospitaliers du territoire et MSP du territoire. Promotion du dispositif Mobilisation de professionnels de santé (libéraux et salariés) sur le département ou dans les départements limitrophes (CH, MSP) Mise en place d'un COPIL départemental (CH, CHU, CPAM, MSA, FNAMPos, ARS)					
<table border="1" style="width: 100%;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Localisation</th><th style="text-align: center;">Calendrier</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">Département</td><td style="text-align: center;">2018 à 2020</td></tr></tbody></table>		Localisation	Calendrier	Département	2018 à 2020
Localisation	Calendrier				
Département	2018 à 2020				
<b>Financements</b>					
ARS : Mobilisation du FIR pour les demandes de matériels					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> Nombre de créneaux de consultations avancées déployées par spécialités et par lieu de consultation Fréquentation de chaque consultation, Origine géographique des patients, Lieu de consultation antérieurement mobilisé, le cas échéant. Délais d'attente pour l'accès aux consultations avancées.					
<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN et Julie LEYME, ARS DD 23				

### 3-METTRE EN PLACE DES POSTES D'ASSISTANTS PARTAGES

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	ARS
Public cible	Professionnels de santé
Partenaires associés	CHU CH
<b>Constats</b>	
<p>Territoire en tension sur plusieurs spécialités (urgentistes, oncologues, radiologues, radiothérapeutes dermatologues, ophtalmologues...)</p> <p>Recours important à l'intérim</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Améliorer la répartition territoriale des médecins hospitaliers</p> <p>Consolider les équipes médicales des établissements de santé en difficulté de recrutement</p> <p>Favoriser la coopération territoriale et médicale entre le CH et le CHU</p> <p>Permettre aux jeunes médecins de participer à l'encadrement d'internes</p> <p>Soutenir des projets professionnels hospitaliers et/ou universitaires en permettant à de jeunes médecins de parfaire leur formation post-internat</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Promotion du dispositif, accompagnement du projet professionnel, soutien financier sur deux ans par l'ARS.</p> <p>Renforcer le maillage en oncologie : identification des besoins (consultations avancées, télédépistage...), opportunité de postes d'assistants partagés en s'assurant de la complémentarité des offres sur le territoire.</p>	
<b>Localisation</b>	<b>Localisation</b>
CH du département	CH du département
<b>Financements</b>	
<p>Participation financière de l'ARS (postes financés à 50% sur la base du cout de référence national)</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre de postes d'assistants partagés entre le CH et un établissement partenaire (CHU ou autre CH)</p> <p>Variété des spécialités</p> <p>Nombre de postes de médecin pérennisés en CH / recrutés par le CH à l'issue du post internat</p> <p>Chaque année une enquête sera conduite auprès des établissements pour connaitre les suites données aux contrats des assistants partagés dont le poste a été accompagné financièrement par l'ARS afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vérifier si ce dispositif a favorisé l'exercice dans les établissements périphériques avec un engagement fort des centres hospitaliers en termes de recrutement à l'issue des 2 ans,</li> <li>- de réaliser un diagnostic sur l'offre et les besoins en post internat.</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Julie LEYME, ARS DD23 et ARS pôle Gestion et Formation des professionnels de santé



#### 4-DEVELOPPER LE PARTENARIAT CH ESQUIROL / CH DE LA VALETTE POUR RESTAURER L'OFFRE EN SOINS PSYCHIATRIQUES

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>			
Structure pilote	CHS La Valette			
Public cible	Population du département			
Partenaires associés	CHS Esquirol			
<b>Constats</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragilité de l'offre de soins en santé mentale sur le département</li> <li>- Problématique d'attractivité médicale</li> </ul>				
<b>Objectifs de l'action</b>				
<p>Développer le partenariat entre le CH d'Esquirol et le CH de La Valette pour restaurer l'offre en soins psychiatriques</p>				
<b>Descriptif de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de pôles inter-établissement pour les filières addictologie et psychiatrie générale</li> <li>- Rédaction de projets de pôle uniques entre les deux établissements pour chacune de ces deux filières</li> <li>- Instauration d'une direction commune entre le CHS La Valette et le CHS Esquirol</li> </ul>				
Localisation	Calendrier			
Saint Vaury et par extension tout le territoire creusois	2018 : travail de préparation des PIE 2019 : création des PIE 2019 : mise en œuvre de la direction commune			
<b>Financements</b>				
Financement d'un poste clinicien par l'ARS Mise à disposition de 2 ETP de psychiatres par le CHS Esquirol au profit du CHS St-Vaury, à compter de mars 2019, pour un an minimum.				
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>				
<b>Indicateurs :</b> Mise en œuvre des projets inter-établissements Mise en place de la direction commune Augmentation du temps médical au CHS La Valette				
<b>Personne à contacter</b>	Julie LEYME, ARS DD23			

## 5-EXPLOITER TOUTES LES POSSIBILITES DE LA DELEGATION DE TACHES ET LES PRATIQUES AVANCEES

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	Etablissements sanitaires
Public cible	Professionnels de santé
Partenaires associés	CH – MSP – professionnels de santé
<b>Constats</b>	
La creuse connaît des difficultés d'accès aux soins liés notamment à la démographie médicale du territoire.	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Favoriser les coopérations entre professionnels de santé</p> <p>Répondre aux besoins croissant de prise en charge sanitaires liés au développement des maladies chroniques et des poly pathologies</p> <p>Permettre aux professionnels de se centrer sur les activités où leur plus-value est la plus grande.</p> <p>Optimiser les parcours de soins</p> <p>Au 1 er juillet 2019, on compte en France, 56 protocoles de coopération différents, tous autorisés en Nouvelle-Aquitaine dont 18 protocoles opérationnels (hors Asalée) pour 71 équipes. La Creuse dispose d'un protocole autorisé qui concerne une équipe hospitalière sur la thématique des prélèvements de cornées sur personnes décédées.</p> <p>Concernant le protocole Asalée, la Creuse compte 6 IDE Asalée représentant 2,3 ETP (bilan au 31 décembre 2018).</p> <p>Une candidature a été retenue en Creuse dans le cadre de l'AAP 2019 « Déploiement de la pratique avancée infirmière en Nouvelle-aquitaine » en lien avec l'équipe de soins primaire de Genouillac</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Elaboration d'un diagnostic sur le territoire creusois des forces en présence et promotion des différents protocoles qui pourraient être développés.</p> <p>Promotion de l'application « COOP-PS » : elle permet de déposer, consulter et enregistrer des demandes de protocoles de coopération.</p> <p>Accompagner la mise en œuvre des protocoles.</p>	
<b>Localisation</b>	
Département	2019-2021
<b>Financements</b>	
ARS : FIR pour du matériel	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
Nombre de protocoles de coopération déployés	
Nombre de consultations réalisées	
<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN, ARS DD23 / DOSA

**6-FAVORISER L'INSTALLATION DE MASSEURS  
KINESITHERAPEUTES DANS LES MSP  
ET ZONES SOUS DOTEES**

<b>Référence</b>	Santé + 23
Structure pilote	IRFMK
Public cible	Professionnels de santé en formation et en exercice
Partenaires associés	CDOMK Institut de formation CR CPAM MSA
<b>Constats</b>	
La réalisation de stage de masseurs kinésithérapeutes en milieu rural participe à l'installation de jeunes MK sur le territoire en question.	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Favoriser l'installation de jeunes masseurs kinésithérapeutes sur le territoire creusois	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Promouvoir la réalisation de stages de masseurs kinésithérapeutes sur le territoire creusois et plus particulièrement au sein des MSP.	
<b>Localisation</b>	
Département et MSP du département	2018 à 2020
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de masseurs kinésithérapeutes installés sur le territoire Nombre de stage réalisés Nombre de MSP participant à l'accueil des stagiaires	
<b>Personne à contacter</b>	IRFMK Sarah-Laure POGRAN – ARS DD23



## 7-UTILISER LES POSSIBILITES D'ADAPTATION DU ZONAGE DES MEDECINS POUR PRIORISER LE DEPARTEMENT

<b>Référence</b>	Santé + 23
Structure pilote	ARS
Public cible	Médecins libéraux
Partenaires associés	DCGDR NA, URPS ML
<b>Constats</b>	
<p>Depuis l'arrêté du 4 juillet 2018 fixant le nouveau zonage médecin, à peu près 50% de la population départementale est couverte par le zonage d'intervention prioritaire (ZIP), qui rend éligibles les territoires concernés aux contrats incitatifs de l'assurance maladie, contre 16% auparavant : en bénéficiant les bassins de vie de Guéret et de La Souterraine.</p> <p>Cette situation est le résultat d'une solidarité régionale à l'égard du département de la Creuse, voulue par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, justifiée par ses indicateurs sanitaires et sociaux défavorables, notamment le taux de population en affection de longue durée constaté, et vis-à-vis de laquelle la CRSA s'est prononcée favorablement.</p> <p>En l'absence d'une telle discrimination positive de la Creuse, le département aurait vu seulement 3% de sa population couverte par le ZIP.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Compléter l'éligibilité aux aides à l'installation du département au-delà des seuils réglementaires	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'ensemble des bassins de vie du département de la Creuse classés en zones d'accompagnement prioritaire bénéficiant de l'éligibilité à l'accompagnement prévu au contrat d'aide à l'installation médecins (CAIM), selon les mêmes modalités et selon les mêmes conditions que le dispositif conventionnel.</p>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Département de la Creuse	A compter du 6 juillet 2018
<b>Financements</b>	
ARS FIR Assurance Maladie	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de médecins libéraux nouvellement installés dans le département Nombre de contrats CAIM signés dans le département	
<b>Personne à contacter</b>	Arnaud TRANCHANT, ARS DOSA

## 8-PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS RELATIFS AUX STAGES EN MEDECINE GENERALE ET EN FAVORISER LE DEVELOPPEMENT

<b>Référence</b>	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	CDOM
Public cible	Professionnels de santé en formation et en exercice
Partenaires associés	CPAM CDOM Département de médecine générale (faculté) Coordonnatrice du DES de médecine générale : Professeur Dumoitier URPS Collectivités territoriales
<b>Constats</b>	
<p>La réalisation de stage de MG en milieu rural participe à l'installation de jeunes MG sur le territoire dans un contexte de démographie médicale tendu.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Favoriser l'installation de jeunes MG sur le territoire creusois</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Promouvoir auprès des médecins généralistes du territoire et des internes de la faculté de médecine de Limoges la réalisation de stages de MG sur le territoire creusois.</p>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Département creusois	2018 à 2021
<b>Financements</b>	
<p>Aides financières (indemnités de maîtres de stages, indemnités stagiaires)</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b>            Nombre de maîtres de stages en médecine générale            Nombre de stagiaires         </p>	
<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN, ARS DD23 - DOSA



## 9-PROMOUVOIR L'EXERCICE MEDICAL EN MILIEU RURAL



Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	MSA
Public cible	Professionnels de santé
Partenaires associés	MSP / ARS / Collectivités territoriales
<b>Constats</b>	
L'exercice en milieu rural est jugé peu attractif pour les jeunes professionnels de santé ce qui ne favorise pas leur installation sur le territoire.	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Inciter les jeunes médecins à s'installer et à exercer en milieu rural	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Promotion de l'exercice rural par des médecins du territoire creusois auprès d'internes en médecine générale Intervention de médecins généralistes exerçant en MSP (Boussac et La Celle Dunoise) au CHU en lien avec la MSA	
<b>Localisation</b>	
Faculté de Médecine au CHU de Limoges	2018
<b>Financements</b>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de jeunes thésés installés sur le territoire ou remplaçants	
Personne à contacter	MSA Limousin

## 10-METTRE EN ŒUVRE UN GUICHET UNIQUE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS - DCGDR
Public cible	Professionnels de santé
Partenaires associés	<p>Outre l'ARS et la DCGDR, peuvent également être partenaires du guichet unique, pour l'accompagnement et les services qu'ils sont en capacité d'apporter aux professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les Conseils Régionaux/Départementaux des Ordres professionnels,</li> <li>➤ l'URSSAF,</li> <li>➤ les organismes de retraite,</li> <li>➤ les organismes de protection sociale du régime agricole,</li> <li>➤ les URPS,</li> <li>➤ les Facultés de médecine et d'odontologie,</li> <li>➤ les DMG,</li> <li>➤ les représentants des internes,</li> <li>➤ les associations de médecins remplaçants,</li> <li>➤ la Fédération des Maisons de Santé (FNAMPoS),</li> <li>➤ les représentants des usagers,</li> <li>➤ les collectivités territoriales, dont le Conseil Régional et Conseil Départementaux,</li> <li>➤ les Préfectures,</li> <li>➤ la Direction régionale des finances publiques, les DDFIP</li> <li>➤ Pôle Emploi, l'APEC.</li> </ul>

### Constats

Les professionnels de santé libéraux, qu'il s'agisse des médecins ou d'autres professions médicales et paramédicales, expriment régulièrement le besoin de pouvoir bénéficier d'un interlocuteur unique pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives, depuis leur installation jusqu'à leur retraite.

C'est dans ce cadre qu'une mesure issue de la priorité 3 du plan d'accès aux soins vise à optimiser le temps des professionnels de santé pour favoriser une meilleure organisation des professions de santé et assurer ainsi une présence soignante pérenne et continue.

L'objectif de cette mesure est de créer un **guichet unique d'information et d'orientation** pour les professionnels de santé.

### Objectifs de l'action

Le but du guichet unique est d'offrir à tous les professionnels de santé un accès unique et simplifié aux informations, aides et accompagnements utiles aux étapes clés de leur projet professionnel et personnel, depuis leur installation jusqu'à leur retraite.

### Descriptif de l'action

- Le socle du guichet unique est constitué des services proposés par l'AM et l'ARS aux médecins exerçant à titre libéral, mixte, ou salarié d'un centre de santé.
- Progressivement, les nouveaux partenariats permettront d'élargir, courant 2019, les services proposés aux médecins.
- S'agissant des autres professionnels de santé, l'ensemble des fonctionnalités du guichet unique ouvertes aux médecins est progressivement adapté à chaque profession et accessible à tous.
- Une attention particulière est portée aux professions dont l'offre de soins est insuffisante et pour lesquelles des besoins sont identifiés sur les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine notamment au travers des zonages élaborés par l'ARS.

Un référent guichet unique départemental, ou régional, selon le cas, est désigné par chaque organisme ou institution partenaire du guichet unique. Ce référent guichet unique a pour mission d'organiser la

réponse dite de niveau 2 à apporter au professionnel de santé. Il garantit un suivi du traitement des demandes qui lui sont adressées par le guichet unique (via le PAPS ou le numéro unique).

Chaque référent guichet unique est accessible via :

- ✓ Un n° d'appel dédié
- ✓ Une adresse mail dédiée

Le guichet unique de Nouvelle-Aquitaine se matérialise par plusieurs portes d'entrée ayant vocation à informer et orienter le professionnel selon la nature de sa recherche et selon l'état d'avancement de son projet. En 1ère intention, le professionnel a à sa disposition :

- **Le PAPS (Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé)**

En centralisant l'information disponible, le PAPS constitue le socle de base du guichet unique.

Le PAPS fait l'objet d'un travail conjoint d'actualisation et d'enrichissement de son contenu, de la part des partenaires du guichet unique, piloté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, pour optimiser sa fonction de porte d'entrée du guichet unique. Un objectif d'harmonisation des contenus et des informations constitue le fil rouge de la démarche.

Le PAPS permet d'accéder aux différents sites internet des partenaires membres du guichet unique.

Le PAPS met à la disposition des professionnels de santé les numéros de téléphone et adresses courriel des interlocuteurs à contacter pour une réponse personnalisée.

Le PAPS est actualisé au fil des nouveaux services ouverts dans le cadre des partenariats noués au sein du guichet unique.

- **Le 3608 (en cours de création)** Numéro téléphonique unique, géré par l'Assurance maladie, il donne accès aux conseillers du guichet unique. Les professionnels de santé peuvent par ce canal poser directement toutes questions relatives aux démarches professionnelles, à leurs droits, aux aides et modes d'exercice dont l'exercice conventionnel.

Selon la situation, le conseiller peut aussi l'orienter sur un contenu existant du PAPS, sur le télé service installation de l'Assurance Maladie, solliciter un expert interne ou un partenaire du guichet unique pour une réponse technique. Ces derniers sont interlocuteurs de niveau 2 et pourront proposer un rendez-vous physique ou téléphonique.

**Les collectivités territoriales ont vocation à orienter les professionnels de santé vers le guichet unique notamment sur la question des dispositifs d'aide à l'installation.**

Localisation	Calendrier
DD ARS 23 - CPAM 23	2019
<b>Financements</b>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	

**Indicateurs :**

Nombre de demandes traitées par la plateforme téléphonique, motifs, l'observation du délai de réponse aux demandeurs, les réitérations

Nombre de consultations du site PAPS, rubriques et services les plus régulièrement consultés

L'évaluation du guichet unique et des services rendus sera assurée annuellement via :

- le dénombrement des demandes traitées par la plateforme téléphonique, de leur motif, l'observation du délai de réponse aux demandeurs, les réitérations ;
- le dénombrement des consultations du site PAPS et l'observation des rubriques et des services les plus régulièrement consultés ;
- le développement effectif de nouveaux services ;
- l'élargissement des professions de santé bénéficiant du guichet unique ;
- l'élargissement des partenaires signataires de la présente charte ;
- les échanges et retours d'expérience lors des réunions du comité de pilotage visé à l'article 3 de la présente charte ;
- le cas échéant, par des enquêtes de satisfaction conduites auprès des usagers que sont les professionnels de santé.

<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN, ARS DD 23
-----------------------------	-------------------------------

## 11-FAVORISER L'INSTALLATION DE JEUNES MEDECINS SUR LE TERRITOIRE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS
Public cible	Jeunes médecins généralistes
Partenaires associés	<p>Facultés de médecine, départements de médecine générale, élus du territoire, établissements de santé, assurance maladie, CDOM, URPS, centres de santé, MSP, médecins installés sur le territoire, Conseil territorial de santé.</p> <p><b>Rôle des partenaires :</b></p> <p>Construction de projets dans le cadre des deux volets de la mesure ; Promotion du dispositif auprès des jeunes médecins généralistes et identification de médecins candidats</p>
<b>Constats</b>	
<p>Certains jeunes médecins généralistes souhaitent découvrir différentes facettes de leur métier pour déterminer leur projet professionnel. Certains médecins hésitent à s'installer en ville. Certains territoires peinent à trouver des médecins libéraux.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Apporter une réponse immédiate aux problèmes d'accès aux soins que connaissent certains territoires.	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Le dispositif « 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires » se décompose en deux volets complémentaires, qui répondent aux besoins de territoires aux caractéristiques et aux dynamiques différentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 postes de généralistes à exercice partagé entre l'hôpital et la ville où le jeune médecin exercera une partie de son activité dans un hôpital, public ou privé, et pratiquera le reste de son temps la médecine ambulatoire dans une zone sous dense (le « volet 1 »).</li> <li>- 200 postes de médecins généralistes salariés : les ARS accompagneront et soutiendront financièrement la création de postes de médecins salariés dans des territoires qui en ont le plus besoin (le « volet 2 »).</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Département de la Creuse	2019-2020
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
<p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p> <p>ARS FIR MERRI</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre de médecins généralistes recrutés sur la période 2019-2020. Pérennisation des recrutements réalisés au-delà des deux ans de mise en œuvre du dispositif.</p>	
<b>Personne à contacter</b>	
Sarah-Laure POGRAN – ARS DD23	



## 12-DEVELOPPER LES COMMUNAUTES PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTE



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>			
Structure pilote	ARS			
Public cible	Professionnels de santé, centres hospitaliers, ESMS, MSP, ESP			
Partenaires associés	Professionnels de santé ESMS CH CDOM CPAM MSA Mutualité Française (MF) Fédération régionale des MSP Animateurs de santé publique			
<b>Constats</b>				
La Creuse dispose de 2 pôles de santé : le Combraille réseau santé et Bourganeuf.				
<b>Objectifs de l'action</b>				
Améliorer la prise en charge et les parcours de santé de la population d'un territoire par une meilleure coordination des acteurs Développer des actions de prévention Fluidifier l'accès aux soins				
<b>Descriptif de l'action</b>				
Promouvoir et développer des CPTS sur l'ensemble du département : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les collectifs de professionnels de santé existants (Combraille Réseau Santé et pôle de Bourganeuf/Saint Dizier Leyrenne engagés dans la démarche)</li> <li>- Proposer aux acteurs institutionnels du territoire une stratégie commune (URPS, CPAM, FNAMPoS, ..), mettre à leur disposition un état des lieux, définir des éléments de communication communs, réfléchir en concertation sur l'organisation possible sur le territoire, accompagner les acteurs dans leur projet</li> <li>- Mettre à disposition des porteurs de projets des éléments de diagnostic territorial</li> <li>- Mettre en relation les acteurs du territoire</li> <li>- Apporter un soutien financier et technique dans l'élaboration du projet de santé</li> <li>- Informer et accompagner dans l'adhésion à l'ACI</li> <li>- Contractualiser avec l'ARS</li> </ul>				
<b>Localisation</b>		<b>Calendrier</b>		
Tout le département		2019 à 2022		
<b>Financements</b>				
Financement d'un poste de coordination à titre exceptionnel (FIR) Aide à l'élaboration du projet de santé (FIR) Accord conventionnel interprofessionnel				
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>				
<b>Indicateurs :</b> Nombre de CPTS créés Nombres d'actions initiées par les CPTS Nombre de CPTS bénéficiant de l'ACI Indicateurs issus de l'ACI Part du territoire et de la population couvert par une CPTS.				
<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN, ARS DD23			



## 13-POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE MSP, CDS, ESP EMERGEANTS



Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS/ Préfecture / CR
Public cible	Professionnels de santé
Partenaires associés	CR /Préfecture ORS MSA MF CPAM Les différents conseils de l'Ordre départementaux Fédération régionale des MSP Animateurs de santé publique

### Constats

La Creuse dispose de 6 MSP en fonctionnement (Auzances, Bourganeuf, Boussac, La Celle Dunoise, Eyaux/Chambon, Saint-Vaury) et d'une MSP multi site sur le plateau des milles vaches entre la Creuse et la Corrèze).

Plusieurs projets de MSP sont en cours de déploiement (La Souterraine/Fursac, Grand-Bourg/Marsac, Lavaveix-les-Mines, Aubusson, Guéret).

Deux projets de centres de santé ont été validés en 2018 dans le cadre de l'AAC CDS de l'ARS sur Boussac et Guéret.

Une ESP a été créée à Genouillac/Châtelus-Malvaleix/Bonnat

### Objectifs de l'action

Favoriser l'installation des professionnels de santé sur le territoire

Favoriser l'exercice coordonné

Développer l'accès aux soins non programmés et les actions de prévention

Améliorer la prise en charge et les parcours de santé des patients de l'ESP par une meilleure coordination de leurs actions

Valorisation des modes d'exercice coordonnés engagés dans un projet de santé

### Descriptif de l'action

Promouvoir, et accompagner le développement des projets de MSP, CDS, et d'ESP sur le territoire :

Information et mobilisation des professionnels de santé

Information des élus

Accompagnement dans l'élaboration du projet de santé, identification des prestataires potentiels

Mise en œuvre d'un comité technique avec la Préfecture et le Conseil régional pour favoriser l'articulation des projets.

Promotion relative à l'ACI en lien avec la CPAM.

Accompagnements en cours : ESP Bonnat/Genouillac/Châtelus-Malvaleix, ESP Sainte Feyre, CDS Creuse Confluence, projet de CDS départemental, MSP Aubusson

Localisation	Calendrier
Département	2018- 2021

### Financements

MSP : Aide à l'élaboration du projet de santé

Temps de coordination

Équipement dédié à la coordination

Appui juridique pour la formation en SISA

**Modalités d'évaluation prévues****Indicateurs :**

Nombre de MSP ouvertes

Nombre de porteurs de projets de CDS ayant reçu un financement de l'ARS

Nombre de projets de MSP et CDS

Nombre d'actions de prévention développées

Nombre d'ESP créées

Nombre d'actions de prévention mises en œuvre avec des ESP

Nombre de patients bénéficiaires des actions de l'ESP

Nombre de MSP ayant adhéré à l'ACI.

**Personne à contacter** Sarah-Laure POGRAN, ARS DD23

**14-METTRE EN PLACE**  
**UNE PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI**

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	CH de Guéret
Public cible	Professionnels de santé et patients
Partenaires associés	URPS – CDOM
<b>Constats</b>	
<p>Les patients en situation complexe nécessitent l'intervention d'une diversité d'intervenants issus du champ sanitaire, social et médico-social. Les médecins traitant et les membres de l'équipe de soins primaires peuvent avoir besoin d'un appui leur permettant de mieux évaluer la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires afin de garantir le maintien au domicile du patient, d'anticiper les hospitalisations et d'organiser les sorties dans les meilleures conditions.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Mission 1 : information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire ;</p> <p>Mission 2 : appui à l'organisation des parcours complexes, pour une durée adaptée aux besoins du patient.</p> <p>Mission 3 : soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Structuration à partir des dispositifs d'appui existants</p> <p>Association étroite des professionnels de santé de ville</p> <p>Développement de l'outil PAACO/GLOBULE</p> <p>Association des représentants des professionnels de santé libéraux dans la gouvernance de la PTA</p>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Départementale	2019
<b>Financements</b>	
Convention signée entre l'ARS, l'opérateur et les composantes	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Mise en place d'une PTA</p> <p>Nombre de réponses données à une demande d'information/orientation (mission 1) et répartition par type de demandeur</p> <p>Nombre de personnes au parcours de santé complexe accompagnées par la PTA (mission 2), répartition par âge et par type de demandeur</p> <p>Nombre de structures et de professionnels de santé équipés de PAACO-Globule</p>	
<b>Personne à contacter</b>	Sarah-Laure POGRAN, ARS DD23

## 15-PROMOUVOIR LE DISPOSITIF DE MEDECIN CORRESPONDANT SAMU

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	SAMU
Public cible	Médecin libéraux
Partenaires associés	CDOM
<b>Constats</b>	
<p>La Creuse dispose de 3 Médecins Correspondants SAMU (MCS).          La Creuse dispose de deux services d'urgence au sein des CH de Guéret et d'Aubusson. Le territoire dispose également d'un SAMU et d'un SMUR au CH de Guéret.          Certaines communes à la frontière nord, est et ouest du département se situent à plus de 30 minutes d'un service d'urgence.          L'accès aux soins d'urgents en moins de 30 minutes constitue une priorité nationale et régionale.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Augmenter le nombre de médecins correspondants du SAMU dans les zones situées à plus de 30 minutes d'une structure d'urgence.</p> <p>Sécuriser les prises en charges des patients dans ces territoires.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Promotion relative au dispositif MCS auprès des médecins traitants du territoire situés à plus de 30 minutes d'un service d'urgence</p>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Frontière Nord Est et Ouest du département	2017-2020
<b>Financements</b>	
<p>Indemnisation à hauteur de 276 € par demi-journée de formation          Indemnité de 150 € par journée à destination du CESU          260 € par intervention          Campagne d'information ARS</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p><b>Indicateurs :</b>          Nombre de MCS sur le territoire          Nombre de nouveaux contrats MCS/SAMU          Part de la population située à + de 30 minutes d'un accès aux soins urgents (MCS compris)</p>	
<b>Personne à contacter</b>	DOSA ARS / DD23

## 16-CONSOLIDER LES SERVICES D'URGENCES DU DEPARTEMENT

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	ARS
Public cible	Population du département
Partenaires associés	CH Aubusson CH Guéret
<b>Constats</b>	
Fragilité de l'organisation des deux services d'urgences du département portés par les CH de Guéret et Aubusson, en raison de problèmes de démographie médicale notamment.	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Garantir un accès aux soins urgents sur le territoire de la Creuse	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Renforcement des équipes médicales du CH de Guéret, par la mise en place prioritaire de postes d'assistants partagés	
Déploiement du SI SAMU au CH de Guéret visant à conforter la régulation par le centre 15	
<b>Localisation</b>	
CH de Guéret CH d'Aubusson	2018 : mise en place d'assistants partagés au CH de Guéret  2018-2019 : déploiement SI SAMU au CH de Guéret plan d'actions 2019 au CH Aubusson
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Plan d'actions dans les deux établissements pour conforter la démographie médicale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du recours à l'intérim médical pour les deux CH</li> <li>- Présence de trois médecins en permanence au sein du service du CH de Guéret (régulation, urgences, SMUR)</li> <li>- Validation des formations</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Julie LEYME, ARS DD23



## 17-DEVELOPPER L'HOSPITALISATION A DOMICILE



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	CRRF de Noth				
Public cible	Population du département				
Partenaires associés	ES ESMS Professionnels de santé libéraux				
<b>Constats</b>					
<p>Le territoire dispose d'une structure d'Hospitalisation A Domicile (HAD) autonome (privée à but non lucratif) portée par la fondation Partage et Vie et rattachée au CRRF André Lalande à Noth.</p> <p>Cette structure couvre l'ensemble du département. L'activité HAD de la Creuse s'élève à 11 047 jours réalisés en 2017 (+ 15.9 % par rapport à l'année précédente) et représente 26,9 patients / jour / 100 000 habitants. L'HAD fait l'objet d'un plan d'action destiné à amplifier le recours à ce dispositif.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Développement de l'Hospitalisation à Domicile					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Développer le recours à l'HAD pour les patients hospitalisés et les résidents d'établissements médico-sociaux.</p> <p>Création d'une antenne HAD au CH de Guéret avec positionnement d'une IDE de liaison</p> <p>Promotion du service HAD auprès des établissements médico-sociaux du territoire</p> <p>Intégration de l'HAD comme partenaire privilégié de la coordination, au sein de la plateforme territoriale d'appui</p>					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 50%;">Localisation</th> <th style="text-align: left; width: 50%;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Département</td> <td>2018-2019</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Département	2018-2019
Localisation	Calendrier				
Département	2018-2019				
<b>Financements</b>					
Financement du poste d'IDE de liaison par l'ARS NA en 2018 et 2019					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre de patients pris en charge / jour / 100 000 habitants</p> <p>Taux d'intervention de l'HAD en établissement médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atteindre les 30 patients/jours/100 000 habitants fin 2019</li> <li>- atteindre les 35 patients/jours/100 000 habitants fin 2020</li> <li>- atteindre le taux de 6,8% (moyenne nationale 2017) de séjours en HAD effectués en ESMS à fin 2019</li> <li>- atteindre le taux de 12% de séjours en HAD effectués en ESMS à fin 2020.</li> </ul>					
<b>Personne à contacter</b>	Julie LEYME, ARS - DD23				

## 18-DEVELOPPER DES SPASAD

Référence	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	EHPAD de Chambon
Public cible	Personnes âgées à partir de 60 ans et les personnes en perte d'autonomie.
Partenaires associés	SSIAD Chambon-Boussac SSAD ADEC Conseil départemental

### Constats

Le territoire dispose d'un SPASAD. Les établissements SAAD ADEC et le SSIAD « Le Chant des Rivières », ont été sélectionné après réponse à l'AAC lancé par l'Agence régionale de santé (ARS) Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le Conseil départemental de la Creuse en mai 2016, dans le cadre de l'expérimentation relative aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) « intégrés ».

### Objectifs de l'action

Dans le cadre du CPOM, les actions prévues sont :

- Un accueil intégré
- La coordination de prestations et l'aide aux soins
- La mise en place de SI et d'outils partagés
- La mise en place d'actions de préventions
- Le développement de la qualification et de la promotion professionnelle

### Descriptif de l'action

- Accueil intégré : offrir un accueil physique et téléphonique cohérent avec l'offre de service intégré (numéro unique et supports d'information présentant l'ensemble des prestations ; proposées par le SPASAD) et formaliser et mettre en œuvre une procédure d'admission unique.
- Coordination de prestation et aide aux soins : organiser un programme d'intervention dans le domaine de l'aide et du soin unique et coordonné.
- Système d'information et des outils partagés : se doter d'outils partagés de fonctionnement et d'évaluation ; d'acquérir un progiciel de gestion intégré, s'engager à mettre en place, dans le respect des règles du secret médical, du secret professionnel et de la discréetion ; mettre en œuvre, dans le respect des règles du secret médical, du secret professionnel et de la discréetion professionnelle, un outil de liaison à domicile
- Actions de préventions : mettre en place une procédure de repérage, d'alerte et de signalement des situations d'isolement, de fragilités, de perte d'autonomie ou d'aggravation de celle-ci ; développer des actions de prévention spécifiques au SPASAD.
- Qualification et la promotion professionnelle : mettre en place un plan de qualification et de promotion professionnelles au regard des publics accompagnés et de l'organisation du service

Localisation	Calendrier
Les territoires respectifs du SSIAD et du SSAD (anciens cantons d'Evaux, Chambon, Boussac)	Juin 2017 : Signature de CPOM Renouvellement : 2 ans après la signature

### Financements

A définir en fonction du déploiement et des partenariats.

### Modalités d'évaluation prévues

Indicateurs tableau de bord de la performance

Renouvellement du CPOM

Création des nouveaux SPASAD par le CPOM en 2019

<b>Personne à contacter</b>	Noella LUZAYADIO MBOMBA, ARS DD 23
-----------------------------	------------------------------------



## 19-DEVELOPPER L'OFFRE PSYCHIATRIQUE EN PERINATALITE



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	CH Saint Vaury / CH Guéret / CH Esquirol
Public cible	Mères en situations de vulnérabilité
Partenaires associés	Conseil Départemental

### Constats

Inscrit dans le PRS Périnatalité « Nouvelle Aquitaine ». La psychiatrie périnatale fait partie d'un axe prioritaire nécessitant une bonne répartition des soins sur le territoire. En périnatalité, les accueils en HJ sont, avec les équipes ambulatoires, des modalités de soins et de prévention précoces pour le jeune enfant, la mère et pour le lien parent-enfant.

### Objectifs de l'action

- Mettre en place des soins coordonnés et renforcés pour certaines situations à haut risque de troubles du développement du jeune enfant (0-2ans) dans des contextes de difficultés psychologiques ou psychiatriques touchant les parents.
- Répondre à un besoin local de temps d'observations et de soins intensifiés pour certains nourrissons (0-2 ans). L'observation du jeune enfant nécessite un temps de repas, un accompagnement de la relation parent-enfant lors des moments d'éveils ou de jeu. La mise en place d'un protocole de soin sur une journée permet de renforcer l'approche psychologique, les soins de psychomotricité et un travail de guidance soutenus.
- Travailler en partenariat avec les services du médico-social de la PMI pour regrouper des interventions sur un même site et faciliter ainsi la communication et les échanges entre professionnels autour des difficultés familiales.

### Descriptif de l'action

Création de 2 places mères et 2 places bébés en HJ, pour un accueil de 2 jours par semaine sur le site du CMP de Guéret, faisant partie de l'objectif de gradation de l'offre des soins en psychiatrie périnatale et s'articulant avec la filière de psychiatrie périnatale de Limoges.

Action réalisée : l'ouverture de l'HDJ périnatalité le 19 mars 2019 (2 dyades mère bébé après travaux sur la structure 2 jours par semaine)

Le CH de Guéret pourrait proposer une aide humaine (auxiliaire de puériculture ou puéricultrice) sur des temps à définir les 2 jours d'accueil en HJ sur le CMP

Localisation	Calendrier
17 Avenue Pierre Mendès France 23 000 GUERET	A partir de 2019

### Financements

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr Rainelli (Psychiatre)</li> <li>- 1 cadre de santé</li> <li>- 2 postes d'IDE actuellement non pourvus</li> <li>- 1 auxiliaire de puériculture</li> <li>- 1 psychomotricien</li> <li>- 1 psychologue</li> <li>- 1 assistante sociale</li> <li>- 1 AMA</li> </ul>
--

Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b>	
Mise en œuvre effective de ces 4 places dédiées	
Personne à contacter	Madame Isabelle ROGASIK, cadre de santé, CH St Vaury 05 55 52 50 35



## 20-DEPLOYER LA PASS

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	CH Guéret, CH Aubusson				
Public cible	Populations précaires				
Partenaires associés	Services sociaux du Conseil Départemental et les associations				
<b>Constats</b>					
Une équipe PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) pour tout le département, n'intervenant qu'au sein du CH de Guéret jusqu'en 2018.					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Permettre l'accès aux droits des plus précaires sur l'ensemble du département.					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger un projet incluant la mobilité pour les deux dispositifs PASS du département</li> <li>- Mise en place de l'équipe dédiée</li> <li>- Rencontre et création de partenariats avec les structures sociales et caritatives œuvrant auprès du public précaire</li> <li>- Mise en œuvre effective des dispositifs</li> </ul>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Localisation</th> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Tout le département de la Creuse</td> <td style="padding: 5px;">           2018 :            renforcement et déploiement de l'équipe PASS du CH de Guéret             2019/2020 :            rédaction du projet et mise en œuvre de l'équipe PASS mobile du CH d'Aubusson         </td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le département de la Creuse	2018 : renforcement et déploiement de l'équipe PASS du CH de Guéret  2019/2020 : rédaction du projet et mise en œuvre de l'équipe PASS mobile du CH d'Aubusson
Localisation	Calendrier				
Tout le département de la Creuse	2018 : renforcement et déploiement de l'équipe PASS du CH de Guéret  2019/2020 : rédaction du projet et mise en œuvre de l'équipe PASS mobile du CH d'Aubusson				
<b>Financements</b>					
ARS A définir en fonction du déploiement et des partenariats					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> Evolution du nombre d'usagers accompagnés Nombre de partenariats établis avec les structures sociales et caritatives œuvrant auprès de ce public					
<b>Personne à contacter</b>	Anne-Sophie VILLEGER et Julie LEYME, ARS DD23				



## 21-DEPLOYER L'EMPP



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	CH de St Vaury				
Public cible	Populations précaires et nécessitant une prise en charge psychiatrique				
Partenaires associés	CH du département, ISBA, CCAS, UTAS, Comité d'accueil creusois, associations				
<b>Constats</b>					
Une équipe mobile psychiatrie précarité trop restreinte pour assurer ses missions sur l'ensemble du territoire creusois.					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Permettre l'accès aux soins psychiatriques des plus vulnérables sur l'ensemble du département.					
<b>Descriptif de l'action</b>					
Renforcement de l'équipe dédiée Réorganisation en fonction des effectifs supplémentaires					
<table border="1" style="width: 100%;"><thead><tr><th style="text-align: center;"><b>Localisation</b></th><th style="text-align: center;"><b>Calendrier</b></th></tr></thead><tbody><tr><td>Tout le département de la Creuse</td><td>2018 : renforcement et déploiement de l'équipe EMPP du CHS La Valette  à partir de 2019 : renforcement de l'intervention sur l'ensemble du territoire</td></tr></tbody></table>		<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>	Tout le département de la Creuse	2018 : renforcement et déploiement de l'équipe EMPP du CHS La Valette  à partir de 2019 : renforcement de l'intervention sur l'ensemble du territoire
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>				
Tout le département de la Creuse	2018 : renforcement et déploiement de l'équipe EMPP du CHS La Valette  à partir de 2019 : renforcement de l'intervention sur l'ensemble du territoire				
<b>Financements</b>					
ARS A définir en fonction du déploiement et des partenariats					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> Evolution du nombre d'usagers accompagnés Nombre de partenariats établis avec les structures sociales et caritatives œuvrant auprès de ce public					
<b>Personne à contacter</b>	Anne-Sophie VILLEGER, ARS DD23				



## 22-FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN DES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES



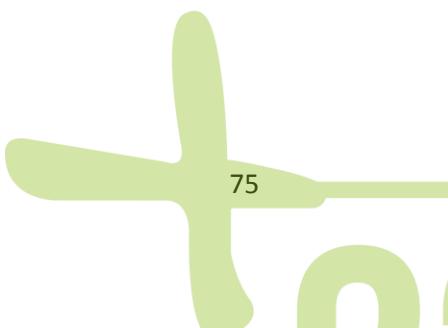
<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>
Structure pilote	ARS
Public cible	Populations les plus éloignés du soin
Partenaires associés	ISBA, Associations caritatives Conseil Départemental - UTAS UDAF, Centre Social Tsigane FNASAT PASS EMPP IREPS
<b>Constats</b>	
<p>Le PRAPS 2018-2023 souhaite prioriser le renfort du pouvoir d'agir des personnes et ce principalement sur les territoires fragiles, entre autres par la lutte contre les conséquences sanitaires de l'isolement géographique et social en soutenant des actions d'aller vers.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Accompagner la population la plus éloignée du soin pour pouvoir faire des choix favorables à sa propre santé. Lutter contre toutes formes de précarité et d'exclusion</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Financement d'un poste d'IDE supplémentaire de l'équipe ISBA (Institut de Santé Bourgogne Auvergne qui propose depuis 1999 un accompagnement individualisé vers la santé pour les personnes les plus éloignées du soin sur le territoire creusois)</p> <p>Déploiement de la médiation sanitaire en lien avec l'UDAF et le FNASAT</p> <p>Mise en place d'ateliers du croisement des savoirs avec l'IREPS</p>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
	A partir de 2018
<b>Financements</b>	
ARS	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de suivis par an Nombre d'ateliers mis en place Nombre de professionnels formés à la médiation sanitaire	
<b>Personne à contacter</b>	Anne-Sophie VILLEGER, ARS DD 23

## 23-DEPLOYER LE PLAN REGIONAL SANTE BUCCO-DENTAIRE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS, COTER (comité technique régional)
Public cible	Personne en situation de handicap, de dépendance ou de précarité
Partenaires associés	CRO/ URPS chirurgiens - dentistes, UFSBD, Université de Bordeaux
<b>Constats</b>	
<p>Les affections bucco-dentaires sont très fréquentes dans la population néo-aquitaine et peuvent retentir sur l'état de santé général impactant le système immunitaire, le système respiratoire, les comportements alimentaires et la qualité de vie (douleurs, stress, sommeil, altération de l'estime de soi ...). Si la tendance générale est à l'amélioration de l'état de santé bucco-dentaire depuis quelques décennies, cette évolution connaît des différences selon la typologie populationnelle (personnes âgées, personnes en situation de handicap, précaires), les milieux sociaux et les territoires. Elle est source d'inégalités sociales et territoriales.</p> <p>Dans la continuité du projet régional de santé, l'accès à la santé bucco-dentaire, pour tous, représente donc une priorité pour l'ARS Nouvelle-Aquitaine qui souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ améliorer la prévention, dans un objectif de réduction des inégalités de santé,</li> <li>❖ faciliter un accès équitable et pertinent aux soins,</li> <li>❖ renforcer la qualité des soins et des prises en charge,</li> <li>❖ améliorer la transversalité, la cohérence du système de santé régional.</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>L'objectif général du plan d'actions est d'améliorer le parcours de santé bucco-dentaire - prévention, dépistage précoce (bilans) et soins – de l'ensemble des personnes, enfants et adultes, en Creuse. Les propositions d'actions se veulent complémentaires des mesures de droits commun avec des mesures renforcées pour les populations spécifiques dont l'état de santé bucco-dentaire est le plus dégradé ou porteur de graves retentissements sur l'état général de santé : personne en situation de handicap, de dépendance ou de précarité et personnes souffrant de maladies chroniques (diabète et maladies cardiovasculaires en particulier).</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Le plan d'actions se décline en <b>quatre objectifs stratégiques</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. intégrer la santé bucco-dentaire dans une approche globale de la santé,</li> <li>2. améliorer l'accès à la prévention en matière de santé bucco-dentaire,</li> <li>3. améliorer les pratiques des professionnels pour dispenser une prise en charge la plus adaptée à chaque personne,</li> <li>4. garantir l'accès aux soins bucco-dentaires pour tous et réduire les disparités territoriales et populationnelles.</li> </ol> <p>Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels, actions et indicateurs de résultat afin d'en garantir la bonne mise en œuvre.</p>	
<b>Localisation</b>	
Tout le territoire creusois	Calendrier
	Durée du plan 2018-2023
<b>Financements</b>	
ARS	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
Voir indicateur du plan d'actions régional	
Personne à contacter	A-S Lavaud / Erwan Autes/ A.Burbaud, ARS

## **FICHES ANNEXES**

**Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer  
12 fiches**



## 1-DEPLOYER DES ACTIONS DE PROMOTION DU DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de santé publique
Public cible	Toute personne concernée par les dépistages organisés
Partenaires associés	Entités regroupant ce public, Centre Régional de Dépistage des Cancers, Ligue, ACTC, Animateurs de santé publique,...
<b>Constats</b>	
<p>« En 2015-2016, la Creuse enregistrait un taux standardisé de participation au dépistage du cancer du sein de 49,3%, soit le taux le plus bas de Nouvelle-Aquitaine (55,3 %) et inférieur au taux national (50,9 %), plaçant la Creuse au 75eme rang sur 96 départements de métropole.</p> <p>En revanche, les taux de participation au dépistage du cancer colon-rectum sont à peine plus faibles qu'au niveau national et régional (28,9 % versus 29,3 % et 29,4 %). »</p> <p>Rapport n°350 - Septembre 2017 ORS</p>	
<p>Taux de participation INSEE 2017-2018 pour la Creuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sein : 48,7 %</li> <li>- Colon : 30,5 %</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Permettre à la population et plus spécifiquement aux personnes concernées par les dépistages organisés des cancers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'interroger sur le dépistage des cancers.</li> <li>• Exprimer leurs ressentis et leurs vécus.</li> <li>• Travailler sur les idées reçues.</li> <li>• Favoriser la pratique du dépistage.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les animateurs de santé publique au fonctionnement des dépistages, au cahier des charges et aux messages à diffuser lors d'actions auprès de la population.</li> <li>• Mobiliser un animateur de santé publique spécifiquement sur cette thématique</li> <li>• Diffuser largement les messages des campagnes nationales en allant au contact de toute la population sur les lieux publics</li> <li>• Déployer des actions collectives auprès du public cible : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rencontrer les entités regroupant ce public (club seniors, associations, caisses de retraites,...) pour leur proposer de favoriser le développement d'actions auprès de leurs membres.</li> <li>○ Construire ces actions en fonction des besoins, possibilités et freins identifiés.</li> </ul> </li> </ul>	
Localisation	Calendrier
Tout le territoire	<p>2018 :</p> <p>Sensibilisation des animateurs de santé publique</p> <p>Rencontres avec les partenaires</p> <p>2019 :</p> <p>Poursuite des rencontres avec les partenaires</p> <p>Relai des campagnes nationales</p>

	Construction et animation des premières actions
<b>Financements</b>	
Financement FIR ARS	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
Nombre d'ateliers menés	
Nombre de personnes sensibilisées	
Evolution des taux de dépistage	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique



**2-ACCOMPAGNER LE SITE CREUSOIS  
DU CENTRE REGIONAL DE DEPISTAGE DES CANCERS POUR  
DEVELOPPER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION**



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	Centre Régional de dépistage des cancers en lien étroit avec l'ARS				
Public cible	Patients creusois atteints d'un cancer				
Partenaires associés	Agences de communication – ARS – Animateurs de Santé Publique				
<b>Constats</b>					
<p>« En 2015-2016, la Creuse enregistrait un taux standardisé de participation au dépistage du cancer du sein de 49,3%, soit le taux le plus bas de Nouvelle-Aquitaine (55,3 %) et inférieur au taux national (50,9 %), plaçant la Creuse au 75eme rang sur 96 départements de métropole.</p> <p>En revanche, les taux de participation au dépistage du cancer colon-rectum sont à peine plus faibles qu'au niveau national et régional (28,9 % versus 29,3 % et 29,4 %). »</p> <p>Rapport n°350 - Septembre 2017 ORS</p>					
<p>L'enquête épidémiologique de l'Inca – Santé Publique France et du réseau Francim « <b>Estimations régionales et départementales d'incidence et de mortalité par cancers en France, 2007-2016</b> » révèle que le nombre de cancers du sein dans le département de la CREUSE s'élève en moyenne à 118 nouveaux cas annuels et entraîne environ 31 décès par an.</p>					
<p>Taux de participation INSEE 2017-2018 pour la Creuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sein : 48,70 %</li> <li>- Colon : 30,70 %</li> </ul>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
<p>Soutenir le site territorial du centre régional de dépistage des cancers pour déployer une large campagne de communication concernant le dépistage organisé des cancers en Creuse. Notamment sur l'intérêt du dépistage et de ses modalités afin d'inciter les publics cibles à y participer.</p>					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Mise en place d'une campagne de communication visant à diffuser largement les messages de sensibilisation au dépistage organisé des cancers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation presse :</li> </ul> <p>Préparation en amont de la campagne (présence aux réunions d'organisation), Conception et diffusion du dossier et des communiqués de presse aux médias (presse, radio, TV), Relances personnalisées pour la campagne de presse, Organisation des interviews.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'un évènementiel, pour ancrage de la campagne de presse</li> <li>• Conception de supports pour affichage à destination du grand public</li> </ul>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Localisation</th> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Tout le territoire creusois</td> <td style="padding: 5px;">Année 2019- 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour rédaction d'un plan d'action Année 2021 pour mise en œuvre</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le territoire creusois	Année 2019- 1 <sup>er</sup> semestre 2020 pour rédaction d'un plan d'action Année 2021 pour mise en œuvre
Localisation	Calendrier				
Tout le territoire creusois	Année 2019- 1 <sup>er</sup> semestre 2020 pour rédaction d'un plan d'action Année 2021 pour mise en œuvre				
<b>Financements</b>					
ARS					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Réalisation d'une campagne de sensibilisation Taux de participation Insee</p>					
<b>Personne à contacter</b>	Centre régional de dépistage des cancers (avec le site territorial de la Creuse) Dr Annie BURBAUD, ARS				



### 3-REFORCER ET VALORISER LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS A LA PROMOTION DES DEPISTAGES



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	Centre Régional de dépistage des cancers en lien étroit avec l'ARS
Public cible	Patients creusois atteints d'un cancer
Partenaires associés	ARS – Animateurs de Santé Publique – associations – établissements de santé – professionnels de santé libéraux
<b>Constats</b>	
<p>L'enquête épidémiologique de l'Inca – Santé Publique France et du réseau Francim « <b>Estimations régionales et départementales d'incidence et de mortalité par cancers en France, 2007-2016</b> » révèle que le nombre de cancers du sein dans le département de la CREUSE concerne une moyenne de 118 nouveaux cas et entraîne environ 31 décès par an pour le cancer du sein , et concerne une moyenne de 113 nouveaux cas et entraîne 66 décès par an pour le cancer colorectal.</p> <p>Le taux de participation INSEE 2017-2018 pour la Creuse (Sein : 48,70 % et Colon : 30,70 %) est insuffisant et nécessite de mieux sensibiliser les principaux acteurs à la réalisation de ces dépistages.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Le centre régional des dépistages de cancers, avec l'appui de l'ARS et des organismes d'assurance maladie, définit un plan d'action (pluri)annuel regroupant l'ensemble des actions en réponse aux objectifs de chaque dépistage organisé, en faveur de la réduction de la mortalité liée aux cancers et de la réduction des inégalités.</p> <p>Ce projet s'appuie sur un diagnostic territorial, permettant notamment d'identifier les territoires et publics prioritaires en lien avec les animateurs de santé publique.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'ensemble des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être</li> <li>• Positionner un <b>poste d'animateur en santé publique</b> en charge de la prévention et du dépistage qui coordonne et valorise la mobilisation des professionnels</li> <li>• Accompagner la structure de gestion par <b>l'Agence de communication O'Tempora</b></li> <li>• <b>Associer des professionnels</b> à la promotion du dépistage des cancers (pharmacien, IFSI/IFAS, Conseils de l'ordre, URPS...)</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Creuse	ANNEE 2019 – 2020
<b>Financements</b>	
<p>Le financement des programmes nationaux de dépistage organisé des cancers est réglémenté par une instruction annuelle du ministère chargé de la santé (Direction générale de la santé). Les conventions signées entre la CNAM (pour le régime général), la MSA et les autres régimes permettent de définir le niveau de participation financière de chaque régime à ces programmes. Les montants sont déterminés à partir de la clé «FIR», clé de répartition du montant des prestations en nature et maternité de l'assurance maladie suivant la procédure décrite dans l'arrêté du 21 novembre 2013.</p> <p>L'ARS et les organismes d'assurance maladie communiquent chaque année au centre régional des indicateurs de gestion cible dont il devra tenir compte dans l'élaboration du budget. L'objectif du centre régional sera de tendre vers ces indicateurs cibles.</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<p>Le centre régional fait l'objet d'une évaluation annuelle de ses activités (définies dans son plan d'action) et de ses résultats par l'ARS et les organismes d'assurance maladie. L'évaluation inclut une évaluation des objectifs assignés au centre régional au titre de la démarche qualité.</p> <p>Le résultat de l'évaluation fait l'objet d'un échange au moins annuel avec les représentants du centre régional NA dans le cadre du dialogue de gestion.</p>	
<b>Personne à contacter</b>	Dr Martine VIVIER DARRIGOL et Dr Annie BURBAUD, ARS



## 4-DEVELOPPER LA COORDINATION DU PARCOURS CANCER



Référence	Santé + 23
Structure pilote	Animateurs de santé publique
Public cible	Patients creusois atteints d'un cancer
Partenaires associés	Structure départementale de dépistage du cancer – le 3C départemental et l'ACTC Réseau régional de cancérologie ONCO NA

### Constats

PRS NA » Axe 2\_Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé » Thématique 02\_02\_Organiser des parcours de santé sans ruptures

Les parcours des patients atteints de cancer sont le plus souvent complexifiés par un manque de coordination entre les professionnels de santé.

La situation est d'autant plus difficile du fait d'une offre de soins parfois déficiente avec des ressources spécialisées insuffisamment présentes sur le territoire de proximité.

L'enjeu est donc que le patient soit bien au cœur des préoccupations et que les établissements agissent en complémentarité selon leurs champs de compétence et leur équipement en matériel lourd pour répondre aux besoins exprimés ou identifiés du patient en fonction de son état de santé.

### Objectifs de l'action

Développer la coordination du parcours de la personne prise en charge notamment en réduisant les délais pour le dépistage et entre le dépistage positif et la 1<sup>ère</sup> consultation médicale mais aussi en garantissant un accès aux soins de support pour tout cancer.

Prendre en compte spécifiquement, dès la première réunion de concertation pluri professionnelle (RCP), les **cas lourds et complexes** pour garantir aux patients un parcours de qualité optimisé pour leur prise en charge dans les meilleurs délais. Formaliser un PPS et l'informatiser via le DCC.

### Descriptif de l'action

1. Identifier les plages calendaires réservées pour les mammographies sur le territoire et garantir une offre suffisante au regard des besoins de dépistage du cancer du sein
2. Identifier les plages réservées sur le territoire pour la réalisation des coloscopies de dépistage du cancer du colon
3. Faire un état des lieux des délais d'accès au diagnostic (moyenne nationale à 18 jours) et à la chirurgie (moyenne nationale 23 jours) des patients dépistés positifs sur chaque établissement autorisé au traitement du cancer du sein et mettre en place une surveillance trimestrielle.
4. Faire un état des lieux des délais d'accès au diagnostic (moyenne nationale à 4.5 jours) et à la chirurgie (moyenne nationale 19 jours) des patients dépistés positifs sur chaque établissement autorisé au traitement du cancer du côlon et mettre en place une surveillance trimestrielle.
5. Garantir le passage en RCP partagée avec le CHU de Limoges de tout patient atteint de cancer et domicilié en CREUSE
6. Faciliter par l'intervention d'un infirmier coordonnateur pour l'articulation entre les professionnels des soins de ville, les professionnels hospitaliers, les patients et leur entourage et en particulier aux moments critiques : sortie du patient, transmission d'informations entre professionnels hospitaliers et du domicile, organisation d'une ré-hospitalisation, maîtrise des délais de prise en charge à toutes les phases de la maladie.
7. Réaliser un protocole pour la prise en charge des cas lourds et complexes sur le territoire suite au passage en RCP concernant :
  - la prise en charge de cancers diagnostiqués à un stade avancé ou à pronostic sombre d'emblée ;
  - la prise en charge pluridisciplinaire d'emblée de cancers;
  - les prises en charge assurées, du fait de la situation de l'offre sur le territoire, de façon partagée entre plusieurs établissements de santé ;
  - la prise en charge de patients détectés avec une fragilité psycho-sociale ou d'isolement

Faire le lien et définir les complémentarités entre les actions hospitalières, les actions de suivi médical et les actions menées par les médecins généralistes et/ou l'ACTC. Dans un principe de non concurrence

Localisation	Calendrier
Creuse	Année 2019 – 2020
Financements	
Financement FIR ARS	
Personne à contacter	Modalités d'évaluation prévues
<b>Indicateurs de suivi :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais d'accès entre dépistage positif et chirurgie de cancer du sein</li> <li>- Délais d'accès entre dépistage positif et chirurgie du cancer du colon</li> <li>- Taux de dossiers passés en RCP pour sein et colon des patients domiciliés en CREUSE en fonction du nombre de patients dépistés positifs</li> <li>- Protocole partagé de prise en charge des cas lourds et complexes réalisé</li> </ul>
	Dr Martine VIVIER DARRIGOL, ARS

## 5-METTRE EN PLACE DES TELECONSULTATIONS

### EN ONCOLOGIE ET SENOLOGIE

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	ARS et Animateurs de santé publique
Public cible	Patients creusois atteints d'un cancer
Partenaires associés	Etablissements de santé autorisés au traitement du cancer - ACTC
<b>Constats</b>	
<p>L'isolement géographique des personnes domiciliées en Creuse ainsi que la forte précarité de la population nécessite de développer un accès plus important au suivi médical pour les personnes atteintes de cancer en complémentarité des actions menées par l'ACTC.</p> <p>En 2018, 1454 fiches RCP ont été enregistrées avec 720 patients présentés toutes pathologies confondues selon le 3C de la Creuse.</p> <p>L'enquête épidémiologique de l'Inca – Santé Publique France et du réseau Francim « <b>Estimations régionales et départementales d'incidence et de mortalité par cancers en France, 2007-2016</b> » révèle que le nombre de cancers du sein dans le département de la Creuse concerne une moyenne de 118 nouveaux cas annuels de femmes et entraîne environ 31 décès par an.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>L'objectif est de garantir pour toute femme atteinte d'un cancer du sein et domiciliée dans la Creuse une prise en charge rapide et de qualité soit en lien avec le CHU de LIMOGES, soit en lien avec la Fondation BERGONIE, selon son choix et la complexité du diagnostic.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les populations prioritaires pour la réalisation d'actes de télémédecine pour le suivi des cancers dont les cancers du sein</li> <li>- Définir le rôle de Pivot de la PTA pour les prises en charge des situations graves et complexes de patients domiciliés dans la Creuse</li> <li>- Organiser l'expertise de cancers en sénologie via la téléconsultation avec la Fondation BERGONIE</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Creuse	Année 2019 -2020
<b>Financements</b>	
<p>Accord de l'assurance maladie à négocier pour remboursement des éventuels transports de prise en charge selon les compétences disponibles en proximité au CHU de LIMOGES / POLYCLINIQUE CHENIEUX (examens complémentaires spécifiques - essais thérapeutiques ...)</p>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations atteintes de cancer et cibles de la télémédecine en Creuse</li> <li>- Protocole de coopération pour cancer du sein CH de GUERET / Fondation BERGONIE</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Dr Martine VIVIER DARRIGOL – ARS

## 6-OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES CONSULTATIONS D'ANNONCE

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	CH de Guéret
Public cible	Patients creusois atteints d'un cancer
Partenaires associés	Clinique de la Marche et Centre Sainte Feyre Ligue contre le Cancer, 3C, ACTC
<b>Constats</b>	
<p>L'annonce d'une maladie grave constitue toujours un traumatisme pour le patient. Le dispositif d'annonce a pour objectif de permettre à la personne malade de bénéficier des meilleures conditions d'information, d'écoute et de soutien.</p> <p>Le dispositif d'annonce constitue, par ailleurs, l'une des conditions transversales de qualité auxquelles les établissements de santé doivent satisfaire dans le cadre du dispositif d'autorisation pour l'activité de soins de traitement du cancer.</p> <p>Le nombre de nouveaux patients dont les dossiers ont été présentés en RCP sont au nombre 336 en 2018. Pour garantir à ces patients le bénéfice d'un dispositif d'annonce, il convient que le praticien en charge de son dossier puisse le rencontrer durant un temps médical complété d'un temps accompagnant soignant</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous les patients creusois de bénéficier d'un dispositif d'annonce optimal dans chaque établissement autorisé en cancérologie avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un temps médical d'annonce et de proposition de traitement ;</li> <li>• un temps soignant de soutien et de repérage de ses besoins ;</li> <li>• un accès à des compétences en soins de support ;</li> <li>• Un temps d'articulation avec la médecine de ville.</li> </ul> </li> <li>- Instaurer la <b>proposition de consultation avec un psychologue a posteriori</b></li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un travail de remontée d'informations via les partenaires œuvrant dans ce champ pour permettre d'objectiver le fonctionnement actuel et de proposer des leviers pour une meilleure organisation aux établissements de santé autorisés à réaliser de la cancérologie</li> <li>- partager les outils et les pratiques d'annonce entre les établissements autorisés en lien avec le 3C départemental fin que chaque patient puisse en bénéficier</li> <li>- permettre à tout patient atteint de cancer le nécessitant ou le sollicitant d'avoir accès à une consultation avec un psychologue</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Tout le territoire creusois	Année 2019-20 : état des lieux, analyse des freins Année 2020-21 : mise en œuvre
<b>Financements</b>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux patients ayant bénéficié d'une annonce formalisée dans le dossier médical</li> <li>• Nombre de patients ayant bénéficié d'au moins un soin de support (douleur – palliatif – psychologue – diététique)</li> <li>• Nombre de médecins traitants des nouveaux patients atteints de cancer ayant bénéficié d'un courrier (intégré dans le dossier médical)</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Dr Martine VIVIER DARRIGOL et Anne-Sophie VILLEGER, ARS



**7-MOBILISER LES RESSOURCES DU CHU LIMOGES  
AU SERVICE DE LA PRISE EN CHARGE  
PLURIDISCIPLINAIRE DES PATIENTS**



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	Agence Régionale de Santé et Réseau ONCO NA
Public cible	Patients creusois atteints d'un cancer
Partenaires associés	CH de GUERET – Clinique de la Marche – CM Sainte Feyre - Réseau ONCO NA
<b>Constats</b>	
Les patients creusois atteint de cancer ne bénéficient pas d'une prise en charge optimale du fait de :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources professionnelles spécialisées manquantes sur le territoire</li> <li>• Insuffisante coordination des professionnels de santé</li> <li>• Organisation de RCP pluri-thématisques dans le cadre de la coordination en cancérologie (3C)</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Améliorer l'organisation de la prise en charge des patients atteints de cancer via les réunions de concertations pluridisciplinaires par spécialité (RCP)	
Différencier les RCP de réunions inter établissements / interprofessionnelles locales dont la vocation ne doit pas être de réaliser un plan personnalisé de traitement pour chaque patient	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Sécurisation de la prise en charge par une approche pluridisciplinaire grâce à des réunions (RCP) regroupant des professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision accordant aux patients la meilleure prise en charge en fonction de l'état de la science.	
Amélioration continue de la prise en charge grâce à l'expertise médicale des professionnels du CHU de Limoges qui sera désormais apportée à tous les dossiers de patients pour lesquels un diagnostic de cancer a été posé dans un des établissements de santé de la Creuse, quel qu'en soit le type.	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Tout le territoire creusois	Année 2018 - 1 <sup>er</sup> semestre 2019 pour mise en œuvre
<b>Financements</b>	
Financement FIR ARS	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des nouveaux patients pris en charge en cancérologie bénéficiant d'une RCP, dans un établissement autorisé (RRC er RA)</li> <li>- Nombre de RCP réalisées en Creuse avec le CHU de LIMOGES et avec la POLYCLINIQUE CHENIEUX</li> </ul>	
Année 2019 : pour évaluation pertinence / efficience : contrôle des dossiers médicaux et fiches RCP des patients atteints dans 5 principales pathologies cancéreuses les plus fréquentes	
<b>Personne à contacter</b>	Dr Martine VIVIER-DARRIGOL, ARS



## 8-DEVELOPPER LA PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE SECURISEE POUR LA CHIMIOTHERAPIE



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	HAD, Conseil de l'Ordre des infirmiers, OMEDIT
Public cible	Patients atteints de cancer
Partenaires associés	Oncologues : CH Guéret CMN Ste Feyre CHU Limoges Professionnels de santé libéraux IDE 3C Pharmacies à usage intérieur des établissements sanitaires SSIAD
<b>Constats</b>	
<p>La réalisation de la chimiothérapie à domicile, au-delà des aspects techniques, présente des limites qui entraînent une adhésion limitée à cette pratique.</p> <p>Chaque situation de patient est singulière et nécessite de s'assurer qu'une hospitalisation à domicile convienne véritablement aux souhaits du patient, au mode de vie de l'entourage, et que le domicile soit adapté à ce mode de prise en charge.</p> <p>La prise en charge d'un cancer à domicile peut nécessiter de mettre en place des techniques de soins spécifiques. Ce peut être une chimiothérapie, des perfusions ou des injections pratiquées à l'aide de cathéters, des traitements contre la douleur, des soins continus, etc.</p> <p>Près de la moitié des journées d'HAD avec un mode de prise en charge « chimiothérapie » sont en rapport avec une hémopathie. Les autres journées concernent principalement le cancer du sein, les cancers de l'appareil respiratoire et digestif.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Permettre aux patients en situation complexe de bénéficier d'une prise en charge de qualité et sécurisée pour l'administration de la chimiothérapie au plus près de ses besoins, en limitant les hospitalisations complètes.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Pour pratiquer la chimiothérapie, les établissements qui réalisent des prestations d'hospitalisation à domicile doivent être associés aux établissements autorisés. Former les équipes infirmières HAD à ce type de prise en charge en fonction des molécules utilisées et des modes d'administration choisis.</p> <p>S'assurer que l'établissement d'HAD dispose des compétences suffisantes pour une prise en charge en chimiothérapie</p> <p>Développer la prise en charge en HAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'accès aux chimiothérapies Intra Veineuses en Hospitalisation A Domicile</li> <li>- Favoriser l'administration des chimiothérapies par les IDE libéraux (repérage et formations d'IDE libérales)</li> <li>- Prendre en charge des situations complexes, avec un éventuel accès aux chimiothérapies</li> </ul> <p>Structurer le parcours du patient atteint de cancer par le renforcement effectif du lien ville-hôpital :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction et mise en œuvre d'un protocole garantissant au patient un parcours sécurisé et</li> </ul>	

<p>adaptable (HAD, IDE libéraux et hospitalisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la prise en charge des patients en hôpital de jour pour la chimiothérapie en garantissant la coordination avec les médecins de ville en temps réel</li> </ul> <p>Réaliser une convention avec un établissement autorisé au traitement du cancer pour l'administration de chimiothérapie ou autres molécules thérapeutiques</p> <p>En complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur la conciliation médicamenteuse dans le cadre des chimiothérapies à domicile</li> <li>- Définir les spécificités de la chimiothérapie et des traitements complexes</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
Département de la Creuse	2019 : Rédaction protocole 2020 : mise en œuvre du protocole et repérage des infirmiers
<b>Financements</b>	
Pas de financement spécifique à la chimiothérapie pour l'HAD	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de patients pris en charge en HAD pour surveillance de chimiothérapie</li> <li>Nombre de patients pris en charge en HAD pour chimiothérapie</li> <li>Part des patients atteints de cancer et bénéficiant d'une surveillance ou d'un traitement en chimiothérapie ayant eu au moins une hospitalisation dans la même année en MCO ou SSR</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Dr Martine VIVIER DARRIGOL (ARS siège), Julie LEYME ARS DD23



## 9-DEVELOPPER EN AMBULATOIRE DES PROGRAMMES D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>
Structure pilote	CHU de Guéret – CHU de Limoges
Public cible	Patientes atteintes d'un cancer du sein et/ou patient en chimio per os à domicile
Partenaires associés	DIABLIM – CHU de Limoges – Polyclinique de Limoges

### Constats

L'éducation thérapeutique vise à aider les patients, ainsi que leurs proches, à mieux comprendre la maladie et les traitements afin de pouvoir s'impliquer dans leur prise en charge pour une meilleure qualité de vie. Le développement de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) passe par le soutien de programmes intégrés à la stratégie thérapeutique et la sensibilisation des professionnels de santé, à l'hôpital comme en ville, à l'intérêt de cette démarche. Les cancers du sein et les chimiothérapies à domicile se développent sur l'ensemble des territoires.

Il existe peu de programmes d'ETP en oncologie en Nouvelle-Aquitaine. Les évolutions thérapeutiques en cancérologie modifient la durée de vie des patients et les objectifs thérapeutiques donnant ainsi à la maladie cancéreuse les caractères d'une maladie chronique.

Le CHU de LIMOGES a développé un programme d'accompagnement thérapeutique pour la douleur chronique sous forme d'un parcours personnalisé pour chaque patient. Il se déroule sous forme de séances individuelles ou collectives.

### Objectifs de l'action

L'évolution de la prise en charge en cancérologie a surtout porté ces dernières années sur le développement de l'accompagnement psychologique, avec des prises en charge personnalisées ou des groupes de parole.

Les programmes d'ETP peuvent viser à accompagner le changement des modalités de traitement, avec le recours de plus en plus fréquent à un traitement ambulatoire et à la prise des médicaments par voie orale, et nécessite l'acquisition par le patient de compétences de surveillance de sa maladie et de respect des prescriptions afin de garantir la sécurité, et d'autre part d'obtenir l'efficacité maximale tout en limitant l'angoisse des patients moins en contact avec la structure hospitalière.

### Descriptif de l'action

#### Programmes à créer et à autoriser

- Prendre en compte des modèles régionaux existants
- S'appuyer sur l'expertise en ETP du CHU de LIMOGES
- Créer une offre d'ETP de proximité en Creuse
- Intégrer des ateliers relatifs à la gestion des traitements / des chimiothérapies et des effets secondaires ainsi qu'à l'accompagnement psychologique

Localisation	Calendrier
CH de Guéret	2018 - 2023

### Financements

ARS : FIR ETP

### Modalités d'évaluation prévues

#### Indicateurs :

Nombre de programmes autorisés

Nombre de patients bénéficiaires d'un programme ETP

<b>Personne à contacter</b>	Dr Martine VIVIER-DARRIGOL, ARS – Anne-Sophie VILLEGER, DD23
-----------------------------	--

## 10-RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES MALADES

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>				
Structure pilote	ACTC				
Public cible	Patients atteints de cancer				
Partenaires associés	Ligue contre le Cancer 3C Travailleurs sociaux Etablissement de santé Professionnels libéraux				
<b>Constats</b>					
<p>Le dispositif existant n'était pas en mesure de prendre en charge tous les cas complexes de retour et maintien à domicile et ne pouvait répondre à l'ensemble des sollicitations des patients et des familles de la consultation d'annonce à l'après cancer. Un référent parcours soignant et/ou social s'avère incontournable dans cette prise en charge complexe pour le malade et les proches.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
<p>Accompagner les patients atteints de cancer aux parcours complexes avec des équipes pluri-professionnelles tout au long de leur traitement et parfois au-delà.</p>					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Recruter un poste de travailleur social à l'Association de Coordination Territoriale en Cancérologie en lien avec la Ligue contre le Cancer et les 3C (DIAPASON)</p> <p>Valoriser le rôle de l'infirmière de coordination (IDEC) en cancérologie en cohérence avec DIAPASON</p> <p>S'assurer de la bonne coordination territoriale au bénéfice du patient entre les différents acteurs des établissements de santé hospitaliers et privés et les associations (ligue – ACTC ...).</p> <p>Définir collectivement le lien avec la PTA pour les patients dits graves ou complexes</p>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #2e4f71; color: white;"> <th style="padding: 5px;">Localisation</th> <th style="padding: 5px;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Tout le territoire creusois</td> <td style="padding: 5px;">           2017 :            recrutement du travailleur social            début de prises en charge communes             A partir de 2018 :            déploiement de cette activité         </td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le territoire creusois	2017 : recrutement du travailleur social début de prises en charge communes  A partir de 2018 : déploiement de cette activité
Localisation	Calendrier				
Tout le territoire creusois	2017 : recrutement du travailleur social début de prises en charge communes  A partir de 2018 : déploiement de cette activité				
<b>Financements</b>					
ARS, Ligue, ... <p>A définir en fonction du déploiement et des partenariats</p>					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recrutement d'un poste de travailleur social</li> <li>- convention tripartite ACTC- Ligue 3C</li> <li>- nombre de prises en charge</li> <li>- nombre de prises en charge communes</li> </ul>					
<b>Personne à contacter</b>	ACTC – Animateurs de santé publique				

## 11-DEPLOYER DES ACTIONS EN DIRECTION DES PATIENTS ET LEUR FAMILLE : SOINS DE SUPPORTS, GROUPES DE PAROLE, ATELIERS,...

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Ligue contre le Cancer
Public cible	Patients atteints de cancer
Partenaires associés	3C ACTC Travailleurs sociaux Etablissement de santé Professionnels libéraux Animateurs de santé publique...
<b>Constats</b>	
<p>La Ligue propose des soins de socio-esthétiques à domicile et aux patients hospitalisés depuis plusieurs années. En lien avec l'infirmière des 3C, des ateliers de sophrologie ont pu être mis en place dans le cadre du maillage du territoire.</p> <p>Depuis une meilleure coordination des associations et structures œuvrant pour les patients atteints des cancers, et avec la mise en place du Plan Santé + 23, ces actions ont pu être déployées ainsi que d'autres ateliers type groupe de convivialité, Qi Gong, gymnastique adaptée....</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Poursuivre et déployer les soins de support au plus près des patients et de leurs proches	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Systématiser la proposition de l'accompagnement des patients et/ou proches et communiquer sur les soins de bien-être physique et psychologique</p> <p>Proposer une offre de soins de supports aux patients à leur domicile ou sur leur lieu de soins en lien avec le 3C (balnéothérapie, soins socio-esthétiques, soutien psychologique, soins palliatifs, sophrologie...)</p> <p>Réaliser un « annuaire/plateforme » des professionnels exerçant des soins de support</p> <p>Déployer des groupes de convivialité/ateliers à destination des patients, et/ou proches, atteints d'un cancer</p> <p>Diversifier les ateliers sur le territoire (sous réserve de personnels et bénévoles suffisants)</p>	
<b>Localisation</b>	
Tout le territoire creusois	2017 : déploiement de soins de supports  A partir de 2018 : diversification des ateliers
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
ARS, Ligue, ...	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de bénéficiaires des soins de support Réalisation d'un annuaire territorial des soins de supports	
<b>Personne à contacter</b>	
Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse	



## 12-MOBILISER L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI APRES UN CANCER

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Comité de la Ligue contre le cancer de la Creuse
Public cible	Entreprises : managers, salariés
Partenaires associés	3C ACTC Institutions Travailleurs sociaux Travailleurs psycho-sociaux Médecine du travail Assurance Maladie CARSAT MSA MDPH Etablissements sanitaires Médecins traitants, spécialisés et conseils Pharmaciens Animateurs de Santé publique
<b>Constats</b>	
<p>Près d'une personne sur deux atteintes de cancer a moins de 65 ans. La question du maintien dans l'emploi ou le retour à l'emploi se pose donc fréquemment. Chaque année, un nombre important de personnes (plus de 1 homme sur 3 et près de 1 femme sur 2) qui apprend sa maladie va se trouver confronté à une vraie difficulté : conjuguer traitement de la maladie et activité professionnelle.</p> <p>La problématique de l'entrée, du maintien, du retour, voire de la sortie définitive d'une activité professionnelle va plus ou moins s'imposer aux personnes malades avec des conséquences très différentes selon l'âge, la profession, le type de cancer.</p> <p>De plus, le malade atteint de cancer n'est pas toujours le salarié, la question du rôle et du statut des aidants se pose également pour l'entreprise, c'est-à-dire des salariés impliqués dans le suivi et la prise en charge d'un enfant, d'un parent, d'un conjoint malade.</p> <p>L'entreprise reste un lieu privilégié pour informer ceux qui ne consultent pas ou ne se font pas dépister. Elle est également un lieu d'exposition à des risques où peuvent se mettre en place des actions de prévention et de dépistage.</p> <p>Suite à l'état des lieux réalisé dans le cadre du Plan Santé + 23, il est apparu nécessaire de déployer en Creuse ce programme, qui existait déjà sur d'autres départements.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Favoriser le retour ou le maintien dans l'emploi des salariés atteints de cancer	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Déployer le programme « Lig'Entreprises Engagées Contre le Cancer » (ancien PACTE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, sensibiliser autant les managers des entreprises que les salariés</li> <li>- Encourager la prévention et le dépistage des cancers</li> <li>- Travailler sur la déstigmatisation</li> <li>- Favoriser la mise en place de démarches collectives en lien avec tous les partenaires pour le retour à l'emploi.</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'engagement des entreprises par la signature de la Charte d'engagement</li> </ul>	
Localisation	Calendrier
Tout le territoire creusois	<p>2018 :</p> <p>présentation du programme d'actions auprès d'entreprises</p> <p>A partir de 2019 :</p> <p>Signature des premières chartes d'engagements</p> <p>Mise en œuvre de premières actions dans les entreprises</p>
Financements	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b> nombre d'entreprises rencontrées nombres d'entreprises ayant signé la charte d'engagement nombre de partenaires engagés	
Personne à contacter	Comité de la Ligue contre le cancer de la Creuse

# FICHES ANNEXES

**Faire des jeunes une cible prioritaire  
9 fiches**

## 1-DEVELOPPER LE PROGRAMME SOUTIEN FAMILLES PARENTALITE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	IREPS Nouvelle-Aquitaine, antenne de la Creuse
Public cible	Enfants de 6 à 11ans et leur parent ou un adulte de l'entourage
Partenaires associés	Collectivité territoriale Animateurs de santé publique Santé publique France
<b>Constats</b>	
<p>Développé dans un premier temps sous le nom « strengthening families program » (sfp) par Karol L.Kumpfer, Ph.D, psychologue et professeure de l'université de l'Utah, pour des familles confrontées aux problèmes d'addiction. Au vue de ses données probantes, il a été adapté par la suite à de nombreuses cultures et il est aujourd'hui implanté dans 35 pays.</p> <p>Ce programme porté par un développeur national le CODES 06, a été implanté en 2015 dans 3 régions expérimentales : Limousin, Normandie et PACA. L'IREPS Nouvelle-Aquitaine est le développeur local de ce programme</p>	
<p>Les résultats de la mise en place du programme sont évalués scientifiquement, un écrit devrait voir le jour en 2019 via Santé Publique France, ils mettent en avant une évolution positive des comportements tant chez les enfants que chez les parents qui en ont bénéficié.</p>	
<p>En Creuse le programme a été initié en 2015 sur la ville de Guéret (territoire politique de la ville) et une implantation a lieu tous les ans depuis.</p> <p>La phase d'expérimentation nationale est terminée et il est possible de déployer le programme sur des collectivités autre que territoires politique de la ville.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Le programme PSFP a pour objectif de soutenir les familles en les aidant à mettre en place une communication positive et à créer un environnement familial propice aux échanges. Il peut s'adresser à toutes les familles, de toutes classes sociales.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p><b>L'implantation :</b></p> <p>Des présentations du programme sont proposées aux collectivités et partenaires du département. Lorsqu'une collectivité (commune ou EPCI) s'engage, elle désigne un référent local. Lors de cette phase d'implantation, il est constitué un groupe référent local de proximité qui bénéficie d'une formation de 2 jours , puis un groupe d'animateurs qui bénéficie d'une formation de 3 jours par le groupe local.</p> <p>Sont ensuite mis en place des temps d'information et de mobilisation des familles</p> <p>Le groupe référent local désigne ensuite les familles définitivement inscrites</p>	
<p><b>L'animation des 14 ateliers :</b></p> <p>Un temps de convivialité est prévu lors de l'arrivée des participants comme le partage du goûter. Le lieu où se déroule l'animation doit comporter trois salles distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une pour l'animation auprès des parents,</li> <li>- une pour celle des enfants</li> <li>- la dernière pour accueillir les enfants hors tranche d'âge (ex : les enfants de moins de 6 ans).</li> </ul>	

Le programme se compose de 14 séances divisées en deux temps :

- dans un premier temps d'une heure, le groupe enfant, accompagné de deux animateurs (trices) échange de façon ludique en passant par le jeu de rôle autour de situation du quotidien et de même pour les parents de leur côté,
- dans un second temps (1h) les deux groupes se retrouvent et échangent sur ce qu'ils ont vu durant l'heure précédente. Le point de vue des deux groupes est ainsi confronté et des solutions communes peuvent être trouvées.

Les 13 séances sont construites sur le même modèle avec une progression, il est donc nécessaire que les familles en aient conscience et qu'elles « s'engagent » à suivre le programme dans son intégralité afin de bénéficier au maximum de ses aspects positifs.

La 14ème séance permet de faire le bilan et la fête de fin de programme

Une 15ème séance est proposée 6 mois après pour faire un bilan des compétences des familles

Localisation	Calendrier
Toute la Creuse	<p>2018 : Poursuivre sur Guéret Former de nouveaux animateurs pour amorcer un déploiement sur d'autres secteurs dont Animateurs de santé publique</p> <p>2019 : Poursuivre sur Guéret Communiquer sur un nouveau secteur afin de travailler à l'implantation du programme.</p> <p>A partir de 2020 : Déployer sur de nouveaux territoires avec la participation des Animateurs de santé publique autant que nécessaire</p>
Financements	
ARS	
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de présentations organisées Nombre de collectivités engagées Nombre de partenaires dans les groupes référents Nombre de personnes formées Nombre de programmes déployés Nombre de bénéficiaires	Outils d'évaluation du processus et des résultats du Programme PSFP en cours de validation par le développeur national et santé publique France.
<b>Personne à contacter</b>	IREPS Nouvelle-Aquitaine, antenne de la Creuse

## 2-DEPLOYER LE PROGRAMME Toi Moi Nous

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	IREPS – Antenne Creuse
Public cible	Enfants de 6 à 11 ans
Partenaires associés	Entr'aidsida Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine Ligue contre le cancer 19 ANPAA ARS Animateurs de santé publique ALSH Clubs sportifs
<b>Constats</b>	
<p>La mise en place du programme TOI, MOI, NOUS découle d'un projet initié par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses missions de maintien et d'amélioration de la santé des populations. Il s'inscrit aussi dans le cadre de la politique des « Parcours de santé » soit le Parcours Mère/Enfant et le Parcours Maladie Chronique.</p> <p>Le déploiement du programme est mis en place par l'IREPS N.A et ses partenaires locaux : la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine, la Ligue contre le cancer 19, l'ANPAA et Entr'aidsida Limousin.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Développer les compétences psycho-sociales de l'enfant de 6 à 11 ans durant les temps périscolaires ou extra-scolaires.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Le programme le voyage des TOI, MOI, NOUS se déroule sur 7 séances d'1h30 auprès d'enfants de 6 à 11 ans.</p> <p>Le programme a comme fil rouge une histoire qui permet aux enfants de créer du lien entre les différentes séances qui sont espacées d'une à deux semaines maximum.</p> <p>Objectifs des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S1 : avoir une conscience de soi positive : savoir se présenter positivement, prendre conscience de ses qualités, de ses ressources et compétences ;</li> <li>- S2 : être habile dans mes relations : savoir entrer en relation avec les autres, identifier les ressemblances et les différences, identifier ce dont j'ai besoin pour qu'une relation soit satisfaisante ;</li> <li>- S3 : savoir communiquer efficacement et de façon positive : savoir formuler des messages clairs et ses besoins, exprimer des choses positives, communiquer en évitant les mots et comportements blessants ;</li> <li>- S4 : connaître ses émotions : identifier les indicateurs corporels des émotions (non verbaux), enrichir le vocabulaire des émotions, prendre conscience des émotions en lien avec des situations du quotidien ;</li> <li>- S5 : réguler ses émotions et impulsions : développer la capacité à être à l'écoute de ses ressentis et de ses émotions, identifier différentes manières adéquates de gérer ses émotions, en particulier la colère ;</li> <li>- S6 : gérer son stress, savoir identifier les sources de stress : identifier les sources de stress, découvrir des stratégies pour diminuer les sensations désagréables liées à l'arrivée du stress ou de fortes émotions ;</li> <li>- S7 : savoir résoudre un problème : découvrir la stratégie de résolution des problèmes, connaître</li> </ul>	

les ressources, savoir demander de l'aide, clore le programme et terminer le voyage.

#### CF Trame des 7 séances du programme du voyage des TOI, MOI, NOUS

Les séances sont construites de façon ludique et participative afin que les enfants puissent s'approprier les compétences personnelles et relationnelles de manière durable

Une formation au programme est proposée aux animateurs des temps périscolaires et extra-scolaires souhaitant proposer le programme, ainsi qu'un accompagnement sur la mise en place et une co-animation sur 2 séquences auprès des enfants.

Localisation	Calendrier
Toute la Creuse	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- adapter le déploiement du programme à la disparition des TAP (temps d'accueil périscolaire) sur le département de la Creuse en le proposant notamment aux ALSH,</li><li>- proposer une formation des animateurs,</li><li>- déployer de premiers programmes en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)</li></ul> <p>A partir de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- assurer un déploiement plus large</li></ul>
Financements	
ARS	
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de programmes déployés et d'enfants ayant pu en bénéficier.	
Personne à contacter	IREPS, antenne Creuse



### 3-METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME PANJO



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>				
Structure pilote	PMI				
Public cible	Futures mamans primipares isolées				
Partenaires associés	Conseil Départemental, CH Guéret, CAF, Sages-femmes, Santé Publique France				
<b>Constats</b>					
<p>En 2011, l’Institut national de prévention et d’éducation pour la santé – Inpes a commencé à travailler sur l’élaboration de l’intervention Panjo. À l’époque, la littérature scientifique démontrait déjà sans aucune ambiguïté que les inégalités sociales de santé se construisent dès le plus jeune âge. L’Inpes souhaitait contribuer à réduire ces inégalités en construisant une intervention de prévention précoce structurée prenant en compte les enseignements de la recherche. Plusieurs programmes de visites à domicile aux États-Unis, au Québec et au Royaume-Uni avaient montré leur efficacité pour rattraper les chances perdues par les enfants nés dans des environnements défavorables.</p> <p>Panjo est une intervention expérimentale conçue par Santé publique France pour soutenir les mères pendant la grossesse et après la naissance. Actuellement en expérimentation dans le département des Pyrénées – Atlantiques.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Renforcer les capacités des parents en situation de fragilité psychosociale, à répondre aux besoins fondamentaux de leur nouveau-né					
<b>Descriptif de l'action</b>					
En France, pour l’étude d’efficacité Panjo 2, des puéricultrices et des sages-femmes effectuent six visites à domicile pendant la grossesse et avant les six mois de l’enfant.					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #336699; color: white;">Localisation</th> <th style="background-color: #336699; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout le département</td> <td>Début 2020 :            *résultats de l’évaluation d’efficacité            *diagnostic de l’état des lieux du fonctionnement de la PMI et des naissances            2021 :            *Formation des professionnelles            2022 :            *mise en place du programme défini en fonction</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le département	Début 2020 : *résultats de l’évaluation d’efficacité *diagnostic de l’état des lieux du fonctionnement de la PMI et des naissances 2021 : *Formation des professionnelles 2022 : *mise en place du programme défini en fonction
Localisation	Calendrier				
Tout le département	Début 2020 : *résultats de l’évaluation d’efficacité *diagnostic de l’état des lieux du fonctionnement de la PMI et des naissances 2021 : *Formation des professionnelles 2022 : *mise en place du programme défini en fonction				
<b>Financements</b>					
A définir en fonction du déploiement et des partenariats					
<b>Modalités d’évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> Nombre de futures mamans primipares isolées rencontrées					
<b>Personne à contacter</b>	ARS - PMI				



## 4-DEVELOPPER LA SENSIBILISATION PAR LES PAIRS



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>				
Structure pilote	Anpaa et Animateurs de santé publique				
Public cible	jeunes				
Partenaires associés	ANPAA Mission locale Toutes structures ayant un public jeune (ALISO, IFMS, DUT, BTS,...)				
<b>Constats</b>					
<p>L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact est plus grand que d'autres influences.</p> <p>L'approche par les pairs s'inscrit dans l'idée de symétrie mais également de réciprocité et d'égalité. Cette approche se fonde sur le constat de l'importance du groupe de pairs dans le processus de construction identitaire, notamment à l'adolescence, à travers la construction de normes communes, de pratiques prescrites et proscrites, et plus généralement dans la socialisation.</p> <p>Dans ce contexte, les questions d'échanges, de relations interpersonnelles sont au cœur même de cette méthode d'intervention qui, parfois, contribue à renforcer et/ou à faire émerger des communautés ou des groupes partageant les mêmes problématiques. Dès l'origine, le rôle du pair est pensé comme celui d'une personne relais qui agit dans un domaine particulier de prévention.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Sensibiliser les jeunes à une thématique santé					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Mobilisation autour de cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acteurs de la prévention,</li> <li>- de structures regroupant des jeunes</li> </ul> <p>Sensibilisation de jeunes aux thématiques de prévention retenues</p> <p>Participation de ces jeunes à des actions de sensibilisation de pairs lors d'actions locales</p>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Localisation</th> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Tout le département</td> <td style="padding: 5px;">Dès 2018</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le département	Dès 2018
Localisation	Calendrier				
Tout le département	Dès 2018				
<b>Financements</b>					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Modalités d'évaluation prévues</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> <b>Indicateurs :</b>            Nombre de jeunes sensibilisés par l'anpaa ou autre structure            Nombre de stands            Nombre de personnes rencontrées sur les stands         </td> </tr> </tbody> </table>		Modalités d'évaluation prévues	<b>Indicateurs :</b> Nombre de jeunes sensibilisés par l'anpaa ou autre structure Nombre de stands Nombre de personnes rencontrées sur les stands		
Modalités d'évaluation prévues					
<b>Indicateurs :</b> Nombre de jeunes sensibilisés par l'anpaa ou autre structure Nombre de stands Nombre de personnes rencontrées sur les stands					
<b>Personne à contacter</b>	ANPAA				

## 5-DEVELOPPER DES ACTIONS D'EDUCATION A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de santé publique
Public cible	jeunes
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPEF</li> <li>- Animateurs de santé publique</li> <li>- CeGIDD</li> <li>- Entr'AIDSida</li> <li>- Planning Familial</li> <li>- MDA</li> <li>- déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité</li> <li>- CIDFF</li> <li>- Intermède 23</li> <li>- Aravic-Franc Victime 23</li> </ul>
<b>Constats</b>	
<p>La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble.</p> <p>Les indicateurs globaux de la santé sexuelle de la population française sont plutôt satisfaisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80% des femmes de 15 à 49 ans utilisent un moyen de contraception (autonomie)</li> <li>- 80% des jeunes de 15 à 25 ans utilisent des préservatifs lors des premiers rapports sexuels (sécurité)</li> <li>- 88% des femmes comme des hommes ont jugé « très bonne » ou « satisfaisante » leur vie sexuelle.</li> </ul> <p>Néanmoins, de nombreux indicateurs liés à la santé sexuelle sont peu satisfaisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25% des écoles déclarent n'avoir mis en place aucune action d'éducation à la sexualité</li> <li>- un tiers des grossesses reste non prévu, et aboutit 6 fois sur 10 à une IVG</li> <li>- une augmentation de 10% d'IST chez les 15-24 ans entre 2012 et 2014 et chez les populations vulnérables</li> <li>- près de 6 000 nouvelles séropositivités en 2015</li> <li>- couverture vaccinale VHB insuffisante chez les adolescents (43% des adolescents de 15 ans en 2009) et couverture vaccinale HPV est également trop faible (28.3% des jeunes femmes de 16 ans)</li> <li>- une femme sur 7 et un homme sur 25 déclarent avoir subi au moins une forme de violence sexuelle au cours de leur vie</li> <li>- des discriminations sociales (notamment les inégalités entre les femmes et les hommes, l'homophobie) qui impactent la santé mentale et génèrent une mauvaise estime de soi</li> <li>- des difficultés liées à la sexualité qui varient de 35 à 65% en fonction de l'âge et du sexe.</li> </ul> <p>Sur le cybersexisme qui touche beaucoup les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% des filles et 13% des garçons rapportent avoir été insultés en ligne sur leur apparence physique</li> <li>- 17% des filles et 11% des garçons déclarent avoir été confrontés à des cyberviolences à caractère sexuel par le biais de photos, vidéos, textos envoyés sous la contrainte et/ou diffusés sans accord et/ou reçus sans en avoir envie.</li> <li>- La probabilité de tenter de se suicider est 3.17 fois plus élevée quand on est victime de harcèlement sur les réseaux sociaux.</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- éduquer les jeunes à la sexualité, à la santé sexuelle et aux relations entre les personnes</li> <li>- améliorer l'information en santé sexuelle en utilisant les nouveaux outils de communication</li> <li>- renforcer et diversifier la prévention des IST et du VIH</li> <li>- relayer l'information sur les moyens de contraception et les lieux où se faire conseiller</li> </ul>	

- promouvoir le site internet régional « Ton Plan à Toi »

#### Descriptif de l'action

Former des Animateurs de santé publique et autres partenaires volontaires

Au regard des besoins identifiés sur le territoire, développer des actions avec les partenaires œuvrant dans ce champ

#### Localisation

Creuse

#### Calendrier

2018-2019 : formation

2019-2020 : développement de premières actions

#### Financements

A définir en fonction du déploiement et des partenariats

#### Modalités d'évaluation prévues

Indicateurs :

#### Personne à contacter

Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique

## 6-PROMOUVOIR L'EGALITE HOMME-FEMME

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	DDCSPP
Public cible	Jeunes de moins de 25 ans
Partenaires associés	Centre de planification (CD23), Planning Familial, CIDFF, Education Nationale, ALISO, IREPS, ARS, Animateurs de santé publique,...
<b>Constats</b>	
<p>Les personnes qui travaillent auprès des jeunes font état d'une dégradation des relations filles-garçons et de l'occurrence de violences sexistes voire sexuelles touchant filles et garçons (particulièrement les ados mais également les enfants plus jeunes). Or il n'y a pas aujourd'hui en Creuse d'expertise partagée pour intervenir sur ce champ et avec cet angle d'approche. Quelques partenaires interviennent sur l'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes. D'autres, plutôt sur l'égalité f/h en général. A noter que le plan académique de formation prévoit que des référents soient formés à ces questions dans chaque établissement dans les 3 années à venir.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations liées au genre auprès des jeunes en cohérence avec les dispositifs existants</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer avec les partenaires cités ci-dessus un module d'intervention auprès des jeunes sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations liées au genre.</li> <li>- En assurer la promotion</li> <li>- En assurer le déploiement</li> </ul>	
Localisation	Calendrier
A décliner sur l'ensemble du territoire départemental	Année 2019/2020 pour la création du module
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Mise en place du module Nombre de partenaires en capacité de décliner le module Nombre de jeunes touchés/an	
<b>Personne à contacter</b>	Agnès Zeppa, déléguée aux droits des femmes

## 7-DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE ADAPTEES AUX BESOINS IDENTIFIES PAR TERRITOIRE ET PAR TRANCHE D'AGE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de santé publique
Public cible	jeunes, parents et professionnels
Partenaires associés	Tout partenaire travaillant auprès du public cible dont les Animateurs de santé publique
<b>Constats</b>	
<p>Le Diagnostic territorial publié par l'ORS révèle des données défavorables notamment chez les jeunes.      « L'enquête conduite chez les élèves de 6ème avec les infirmières des services de santé scolaire permet d'avoir un grand nombre d'informations sur la santé de cette classe d'âge.</p> <p>En Creuse, les comportements des jeunes sont moins favorables à la santé comparativement à l'ex-Limousin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'hygiène bucco-dentaire : fréquence de brossage de dent plus faible,</li> <li>- Sur les autres indicateurs d'hygiène de vie : durée de sommeil inférieure, moins de bains/douche. » (Rapport n°350 – Sept 2017 – ORS)</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Agir sur les déterminants sociaux et comportementaux n'ayant pas fait l'objet d'une fiche action spécifique, en partenariat et en cohérence avec les dispositifs existants.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Aller vers le public cible pour proposer et construire des actions en fonction des besoins spécifiques identifiés : harcèlement, hygiène, soins bucco-dentaires, sommeil, vaccination, risque solaire...</p> <p>Associer les partenaires concernés en fonction des thématiques.      S'appuyer sur des actions type IREPS, OSCAR Santé.</p>	
Localisation	Calendrier
Tout le département	<p>2018 - 2019 :          état des lieux auprès des acteurs et populations du territoire par les Animateurs de santé publique          formations des Animateurs de santé publique</p> <p>à partir de 2019 :          Lancement des actions et montée en charge en lien          Animateurs de santé publique - partenaires</p>
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre d'actions menées par an Nombre de bénéficiaires par an	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique



## 8-AMPLIFIER LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX BILANS DE SANTE



<b>Référence</b>	<b>Santé + 23 / CLS</b>
Structure pilote	Mission locale / MDA / Animateurs de santé publique
Public cible	Public jeune
Partenaires associés	CPAM Mission Locale PJJ MSA MDA CRESLI CH CAF Centres sociaux...
<b>Constats</b>	
<p>La réalisation d'un bilan de santé notamment pour les jeunes en situation de précarité fait partie des missions du CRESLI.</p> <p>La MSA propose également des bilans de santé gratuits chez le Médecin traitant.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Permettre aux jeunes notamment en situation de précarité ou n'ayant pas de médecin traitant de bénéficier d'un bilan de santé</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail de redynamisation des partenariats :</li> <li>* entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Mission Locale, l'Hébergement social (CAO, CADA) Foyer des Jeunes travailleurs, ASE, ... et le CRESLI</li> <li>* communication auprès d'autres structures non partenaires à ce jour</li>   <li>- invitations envoyées directement au public identifié et recensé</li> <li>- communication sur l'amplitude horaire du CRESLI auprès des acteurs œuvrant auprès des jeunes en situation de précarité</li>   <li>- Inciter les jeunes à consulter leur médecin traitant suite à leur réalisation du bilan de santé</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Tout le département	A partir de 2019 : Communication à visée de redynamisation auprès des partenaires œuvrant auprès des jeunes en situation de précarité
<b>Calendrier</b>	
<b>Financements</b>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de jeunes ayant fait leur bilan de santé	
<b>Personne à contacter</b>	CRESLI, ARS DD 23



## 9-DEVELOPPER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ŒUVRANT DANS LE CADRE DE LA PPS CHEZ LES JEUNES

Référence	Santé + 23 / CLS				
Structure pilote	MDA, avec appui des Animateurs de santé publique				
Public cible	Public Jeune				
Partenaires associés	Acteurs œuvrant auprès de ce public				
<b>Constats</b>					
En Creuse, de multiples acteurs œuvrent sur le champ de la prévention auprès des jeunes.					
Ces acteurs, réunis lors du groupe de travail du Plan Santé + 23 «Faire des jeunes une cible prioritaires» ont constaté que des actions de prévention étaient déployées autour de nombreuses thématiques, par de nombreux partenaires et sur de nombreux territoires, sans qu'il existe une visibilité d'ensemble.					
<b>Objectifs de l'action</b>					
Améliorer la lisibilité et la complétude de l'offre d'actions en PPS auprès des jeunes					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<p>Mettre en place un réseau de partenaires</p> <p>Réaliser et diffuser un état des lieux de l'offre disponible et des besoins</p> <p>Coordonner le déploiement d'actions (répartition des interventions selon les thématiques, couverture géographique, ...)</p> <p>Echanger sur les pratiques</p> <p>Proposer des actions complémentaires ou innovantes</p>					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 50%;">Localisation</th> <th style="text-align: left; width: 50%;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout le département</td> <td>2018-2019 : lancement des travaux d'état des lieux</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le département	2018-2019 : lancement des travaux d'état des lieux
Localisation	Calendrier				
Tout le département	2018-2019 : lancement des travaux d'état des lieux				
<b>Financements</b>					
ARS FIR					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b>					
<b>Personne à contacter</b>	MDA				

# FICHES ANNEXES

## Lutter contre les addictions 7 fiches

## 1-DEPLOYER LE PROGRAMME PRIM'PREV

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de santé publique
Public cible	Enfants en classe de CM1 CM2
Partenaires associés	Animateurs de santé publique - CSAPA - ANPAA – EN - ADDICTLIM
<b>Constats</b>	
<p>En 2013, l'accompagnatrice du Contrat Local de Santé de Bourganeuf-Royère de Vassivière a saisi l'opportunité offerte par la réforme des rythmes scolaires pour développer des actions d'éducation pour la santé auprès des élèves des classes de primaire (CE1 à CM2) sur les temps d'activités péri-éducatives. L'évaluation de ces actions a permis d'observer que les élèves connaissent les produits et sont parfois confrontés à des difficultés familiales liées aux addictions (parents consommateurs, connaissances sur les produits et parfois expérimentation par les élèves eux-mêmes...).</p> <p>Ce besoin d'intervenir dès l'école primaire a été confirmé par les acteurs locaux. Les partenaires du milieu scolaire et périscolaire expriment quant à eux, leurs difficultés à aborder cette thématique des addictions. Aussi, cela a demandé à l'accompagnatrice CLS de se rapprocher des acteurs de la prévention du territoire afin de disposer d'un éclairage sur les outils existants.</p> <p>En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Creuse, ADDICTLIM, le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Creuséadd et l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) de la Creuse, un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir à un outil propre aux acteurs creusois.</p> <p>Aussi, et à partir d'une évaluation régionale d'un programme appelé ESPACE qui concernait des élèves en collège, ce projet va s'intéresser à la tranche d'âge des 10 et 11 ans en classe de CM1 et CM2 dans la mise en place d'actions de prévention de l'utilisation des substances psychoactives et des addictions sans produit que sont les écrans en général.</p> <p>L'expérimentation du programme a débuté en 2015 auprès de deux écoles du territoire du CLS de Bourganeuf Royère.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<p>Augmenter le pouvoir d'action des enfants face à leur santé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer leurs connaissances concernant les substances psycho-actives et les écrans</li> <li>- Développer leurs compétences psychosociales</li> <li>- Retarder et/ou modifier leur façon de consommer</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Une rencontre avec les Directeurs des écoles intéressés par le projet va permettre d'appréhender les modalités de collaboration.</p> <p>Le programme se décline en 6 séances toutes construites sur le même modèle avec d'une part un apport de connaissances et un travail autour des CPS (apprendre à dire non, travailler sur la capacité de résistance des élèves, l'influence des pairs, savoir gérer son stress, gérer ses émotions, travailler sur la différence et le « vivre ensemble ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère séance : questionnaire et échanges autour de la santé et des représentations de chacun</li> <li>- 2ème séance : alcool</li> <li>- 3ème séance : tabac</li> <li>- 4ème séance : cannabis</li> <li>- 5ème séance : écrans</li> <li>- 6ème séance : questionnaire d'évaluation et bilan</li> </ul>	

Le déploiement du programme est précédé d'un module de formation construit et animé par les professionnels de l'équipe projet, à destination des intervenants (IDE scolaires, IDE du CSAPA, animateurs de santé publique...)

Localisation	Calendrier
Toute la Creuse	<p>Année scolaire 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 modules de formations pour les intervenants</li> <li>- 6 classes ont bénéficié du programme dont 2 IME</li> </ul> <p>Année scolaire 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite du déploiement</li> </ul>
Financements	
<p>Financements ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ADDICTLIM pour la formation des intervenants</li> <li>- ORS pour l'évaluation d'impact</li> </ul>	
Modalités d'évaluation prévues	
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'écoles demandeuses</li> <li>Nombre d'écoles bénéficiaires</li> <li>Nombre d'élèves bénéficiaires</li> <li>Niveau de satisfaction des élèves</li> <li>Evaluation d'impact par l'ORS</li> </ul>	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de Santé Publique

## 2-DEPLOYER LE PROGRAMME UNPLUGGED

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ARS – Coordonnateur de Santé Publique
Public cible	Collégiens (5èmes)
Partenaires associés	Education Nationale Animateurs de santé publique ANPAA
<b>Constats</b>	
<p>En Creuse, les comportements des jeunes sont moins favorables à la santé comparativement à l'ex-Limousin, c'est notamment le cas concernant les addictions avec davantage d'expérimentation de l'alcool et possiblement de tabac. (rapport ORS n°350, septembre 2017)</p> <p>De nouvelles approches de prévention utilisent des techniques de formation tenant compte de l'influence sociale globale où les comportements sont présentés et exercés pour renforcer les attitudes et les compétences permettant d'aider les adolescents à résister à la pression liée à la consommation de drogue.</p> <p>Unplugged est un programme scolaire de prévention des conduites addictives fondé sur cette approche de l'influence sociale globale. Il a été mis en œuvre et évalué comme efficace dans 8 pays d'Europe.</p> <p>Après un an, les élèves qui ont participé au programme UNPLUGGED ont vu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur probabilité de fumer du tabac au quotidien et de consommer de l'alcool en grande quantité baisser de 30% sur le dernier mois,</li> <li>- leur probabilité de consommer du cannabis baisser de 23% sur le dernier mois, par rapport aux élèves ayant suivi un programme habituel. (EU-DAP, Unplugged, Manuel du professeur)</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres</li> <li>- Décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets</li> <li>- Apporter un regard critique sur ces influences et ces croyances</li> <li>- Développer les habiletés de communication, d'affirmation, de conciliation</li> </ul> <p>⇒ Pour réduire les opportunités de s'initier aux drogues (tabac, alcool, cannabis...) et/ou de retarder le passage d'une consommation expérimentale à une consommation régulière.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Un programme de prévention des conduites addictives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en milieu scolaire</li> <li>- destiné aux adolescents de 12 à 14 ans</li> <li>- fondé sur le modèle d'influence sociale globale, qui se veut interactif et incorpore des éléments liés aux compétences de vie et aux croyances normatives</li> <li>- abordant notamment la question de l'alcool, du tabac, du cannabis...</li> </ul> <p>12 séquences d'une heure conçues pour être données pendant les horaires scolaires réguliers dont 3 séquences « conduites addictives » (toujours menées par un intervenant spécialisé en lien avec les enseignants).</p>	

Localisation	Calendrier
Toute la Creuse	<p>Année scolaire 2018-2019 : Lien ARS – Education Nationale pour planifier le déploiement</p> <p>Formation de 6 animateurs de Santé Publique et de personnel de l'éducation nationale des collèges ciblés pour l'année 2019-2020.</p> <p>Année scolaire 2019-2020 : Premier déploiement auprès de 7 classes de 5<sup>ème</sup> (2 à Ahun, 5 à Guéret)</p> <p>Années scolaires suivantes : Poursuite du déploiement</p>
<b>Financements</b>	
Financement ARS pour formation des animateurs et des personnels de l'éducation nationale par la Fédération Addictions.	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de classes et d'élèves concernés	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de Santé Publique

### 3-DEVELOPPER LES REPERAGES PRECOCES ET INTERVENTIONS BREVES

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	ADDICTLIM – ANPAA
Public cible	Tous les professionnels en contact avec du public concerné par les addictions
Partenaires associés	Professionnels de santé libéraux et hospitaliers, Animateurs de santé publique, professionnels du secteur médico-social et social, associatif, éducation nationale...
<b>Constats</b>	
<b>Données générales sur les addictions en Creuse</b>	
<p>La Creuse présente une surmortalité importante et sur l'ensemble de son territoire pour les pathologies liées aux consommations de tabac et d'alcool. Sur la période 2005-2014, on dénombre chaque année en moyenne en Creuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 301 décès potentiellement liés à la consommation de tabac, soit un taux standardisé de 167 décès pour 100 000 habitants versus 143 en France hexagonale et 136 en Nouvelle-Aquitaine,</li> <li>- 65 décès potentiellement liés à la consommation d'alcool, soit un taux standardisé de 41,5 décès pour 100 000 versus respectivement 31,5 en France hexagonale et 28,1 en Nouvelle-Aquitaine.</li> </ul>	
<b>Eléments ayant fondés la stratégie de développement des RPIB</b>	
<p>Le Repérage Précoce et l'Intervention Brève (RPIB) a été évalué positivement par de nombreuses études et méta-analyse dans le monde. Il s'agit d'une méthode adaptée à tout professionnel concerné par la thématique des conduites addictives et efficace sur la modification des pratiques sur le court et moyen terme. En 2014, l'HAS préconise son utilisation. Le RPIB est une des priorités des actions concernant la formation du premier recours dans le plan Addiction MILDECA 2018-2022, la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 du ministère de la santé et du Plan régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2022.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour les connaissances en addictologie</li> <li>- Améliorer la connaissance des structures spécialisées</li> <li>- Donner aux professionnels des outils leur permettant d'aborder la question des addictions avec leur public et le cas échéant de proposer une orientation</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Le Repérage Précoce et l'Intervention Brève se divise en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer précocement : le questionnaire permet d'aider le professionnel à évaluer le problème de consommation. Il s'agit également un bon support pour échanger.</li> <li>• Intervention Brève : il s'agit d'utiliser les principes de l'entretien motivationnel sous l'acronyme FRAMES : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Feed-back : restituer le repérage en reformulant les propos du patient,</li> <li>• Responsibility : impliquer le patient en l'amenant à se questionner, en lui demandant ce qu'il pense des informations fournies,</li> <li>• Advice : donner son avis en tant que médecin et demander au patient ce qu'il pense de cet avis,</li> <li>• Menu : amener le patient à choisir ses propres objectifs et lui proposer un choix entre, plusieurs solutions si besoin,</li> <li>• Empathie : se centrer sur la personne et ne pas juger,</li> <li>• Self-efficacy : encourager aux changements, donner confiance.</li> </ul> </li> </ul>	

Localisation	Calendrier
Tout le département	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- état des lieux auprès des partenaires</li> <li>- définition des « cibles » prioritaires,</li> <li>- planification du déploiement et répartition des formations entre ADDICTLIM et ANPAA</li> <li>- mise en œuvre des premières formations</li> </ul> <p>2020 :</p> <p>montée en charge des formations</p>
Financements	
ARS	Modalités d'évaluation prévues
<b>Indicateurs :</b> Nombre de formations RPIB Répartition géographique des formations Nombre de bénéficiaires	
<b>Personne à contacter</b>	André Nguyen (Addictlim)

## 4-DEVELOPPER DES ACTIONS D'ENCOURAGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SEVRAGE TABAGIQUE

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	CAST
Public cible	Tout public
Partenaires associés	Collectif Creuse sans tabac Animateurs de santé publique DSDEN Ligue contre le cancer DIRECTE Collectivités territoriales Professionnels de santé Réseau Périnatalité Réseau Sages-femmes ADDICTLIM ...
<b>Constats</b>	
<p>Première cause de mortalité évitable, de mortalité par cancer et de mortalité avant 65 ans, le tabac est responsable dans notre pays de près d'un décès sur huit.</p> <p>Le département de la Creuse présente une surmortalité importante et sur l'ensemble de son territoire pour les pathologies liées à la consommation de tabac. Sur la période 2005- 2014, on dénombre chaque année en moyenne 301 décès potentiellement liés à la consommation de tabac soit un taux standardisé de 167 décès pour 100 000 habitants versus 143 en France hexagonale et 136 en Nouvelle-Aquitaine. (chiffres ORS).</p> <p>Lancé en 2014, le Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) a, pour la première fois, armé la France d'un programme cohérent. Les premiers résultats disponibles montrent des résultats très encourageants en matière de réduction du tabagisme quotidien chez les adolescents comme chez les adultes, le nombre de fumeurs a diminué d'1,6 million de fumeurs entre 2016 et 2018.</p> <p>Le programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 (PNLT) traduit la volonté d'agir encore plus fortement contre ce fléau. Son axe 2 s'intitule : « Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage ».</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Encourager et accompagner les fumeurs vers le sevrage.	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Construire et proposer un panel de propositions permettant d'agir de manière graduée auprès d'un large public et sur tout le territoire, en mobilisant l'ensemble des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stands d'information notamment lors des journées mondiales sans tabac et le mois sans tabac,</li> <li>- ateliers collectifs d'information sur l'arrêt du tabac,</li> <li>- séances de sevrage tabagique de groupe.</li> </ul>	
<b>Localisation</b>	
Tout le département de la Creuse	<p style="text-align: center;"><b>Calendrier</b></p> <p>Dès 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite des actions déjà existantes,</li> <li>- formation des Animateurs de santé publique</li> </ul> <p>A partir de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de la formation des Animateurs de santé publique,</li> <li>- implication de nouveaux partenaires,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- démultiplication des actions existantes</li> <li>- construction et déploiement de nouvelles actions</li> </ul>
<b>Financements</b>	
ARS	A définir en fonction du déploiement et des partenariats
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
Nombre d'actions déployées	
Evolution du nombre de fumeurs et de la mortalité prématuée pour des pathologies liées à la consommation de tabac	
<b>Personne à contacter</b>	CAST

## 5-DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION ADAPTEES LIEES AUX ECRANS ET A L'USAGE DES OUTILS NUMERIQUES

Référence	Santé + 23 / CLS
Structure pilote	Coordonnateur de santé publique - ANPAA
Public cible	Tout public
Partenaires associés	Animateurs de santé publique DSDEN Collectivités territoriales Professionnels de santé ADDICTLIM CERJEP Quincaillerie Numérique CAVL UDAF Gendarmerie ...
<b>Constats</b>	
<p>« L'exposition des enfants et des adolescents aux divers types d'écrans a des effets multiples, très différents selon la tranche d'âge. Chez le tout petit, le problème est avant tout celui de la surexposition. Chez l'enfant plus âgé, et plus particulièrement chez l'adolescent, le problème est tout autant celui du contenu que celui de la quantité.</p> <p>Le problème de la dépendance, sous ses différentes formes, est préoccupant, sans que l'on connaisse complètement ses bases physiopathologiques et ses relations avec l'addiction.</p> <p>Les conséquences sur les comportements et l'activité intellectuelle et sociale dépendent beaucoup des cas mais apparaissent d'autant plus sérieuses que l'enfant est en situation de vulnérabilité.</p> <p>Ces aspects négatifs, très variables d'un enfant à l'autre selon les modalités de l'exposition aux écrans, doivent appeler à une grande vigilance, tout spécialement de la part des parents et des éducateurs. »</p> <p><i>« L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans : Appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques », Académie des sciences, Académie nationale de médecine et Académie des technologies, 9 avril 2019.</i></p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
Limiter l'accès aux écrans chez les plus jeunes enfants Promouvoir les conditions d'utilisation optimales au regard de la santé publique	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Au regard des problématiques identifiées sur les territoires, développer des actions de prévention et de sensibilisation en phase avec les dernières recommandations et en direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des jeunes,</li> <li>• des parents,</li> <li>• des éducateurs.</li> </ul> <p>Proposer la diffusion d'actions sur tout le territoire.</p>	
Localisation	Calendrier
Tout le département de la Creuse	2018 : état des lieux auprès des acteurs et populations du territoire A partir de 2019 :

	Lancement des actions et montée en charge
<b>Financements</b>	
A définir en fonction du déploiement et des partenariats	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
<b>Personne à contacter</b>	Guillaume MAS, Coordonnateur de santé publique

## 6-IMPULSER UNE DEMARCHE DE LABELLISATION DU PARCOURS ADDICTION

<b>Référence</b>	<b>Santé + 23</b>						
Structure pilote	Addictlim						
Public cible	Tout public						
Partenaires associés	Acteurs œuvrant dans le champ de l'addiction dont les Animateurs de santé publique						
<b>Constats</b>							
En Creuse, de multiples acteurs œuvrent sur le champ de l'addiction.							
L'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite labelliser des parcours de santé inscrits dans des territoires de santé ou de proximité, dans un continuum qui va de la prévention aux soins et à la réinsertion sociale et professionnelle.							
Afin d'éviter les obstacles à l'accès à la prévention et aux soins et les risques de ruptures, il semble donc pertinent de constituer un parcours de santé en addictologie, et d'envisager des modalités organisationnelles au niveau local.							
<b>Objectifs de l'action</b>							
Travailler à la labellisation du parcours addiction et ainsi accorder une reconnaissance et une lisibilité à des organisations et des coordinations d'acteurs :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître et encourager une dynamique partenariale locale</li> <li>• Mettre en valeur auprès des usagers et professionnels la qualité des interventions, des prises en charge et des accompagnements proposés</li> <li>• Éviter les ruptures de prises en charge</li> <li>• Identifier et légitimer des bonnes pratiques, en vue de les promouvoir et d'en favoriser la reproductibilité sur d'autres territoires.</li> </ul>							
<b>Descriptif de l'action</b>							
Répertorier les actions existantes pouvant être intégrées au dossier de labellisation Proposer des actions complémentaires ou innovantes notamment au bénéfice des populations en situation de précarité et en lien avec les partenaires concernés							
S'inclure dans la démarche de labellisation							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #336699; color: white; text-align: center;">Localisation</th> <th style="background-color: #336699; color: white; text-align: center;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Tout le département</td> <td style="padding: 5px;">2018-2019 : réactivation du réseau et premier état des lieux</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding: 5px;">2020 : entrée dans la démarche de labellisation</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le département	2018-2019 : réactivation du réseau et premier état des lieux		2020 : entrée dans la démarche de labellisation
Localisation	Calendrier						
Tout le département	2018-2019 : réactivation du réseau et premier état des lieux						
	2020 : entrée dans la démarche de labellisation						
<b>Financements</b>							
ARS							
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>							
<b>Indicateurs :</b> Labellisation du parcours							
<b>Personne à contacter</b>	André Nguyen (Addictlim)						



## 7-FAIRE UN BILAN DES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS PORTEES PAR LE CSAPA



<b>Référence</b>	Santé + 23				
Structure pilote	CSAPA				
Public cible	Tout public				
Partenaires associés	médecine de ville MDA pédo-psychiatrie Acteurs œuvrant dans le champ de l'addiction Acteurs œuvrant auprès du public jeune Animateurs de santé publique				
<b>Constats</b>					
<p>La consultation Jeunes consommateurs (CJC) est un lieu d'écoute et d'échanges pour un repérage précoce. La reconnaissance de ces lieux est à étendre.</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>					
<p>Maximiser le recours aux CJC par les jeunes consommateurs, notamment en améliorant leur visibilité.</p>					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilité au plus près des jeunes consommateurs avec le concours de structures partenaires</li> <li>- information des familles</li> <li>- travail en partenariat avec le Réseau Addiction Creusois pour envisager :           <ul style="list-style-type: none"> <li>*une campagne d'information auprès des professionnels intervenants auprès des jeunes</li> <li>*une campagne de sensibilisation du grand public</li> </ul> </li> </ul>					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Localisation</th> <th style="width: 50%; text-align: center; background-color: #336699; color: white;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Tout le département</td> <td style="text-align: center;">2019 : présentation aux acteurs de ce projet de campagne 2020 : mise en place d'actions de sensibilisation</td> </tr> </tbody> </table>		Localisation	Calendrier	Tout le département	2019 : présentation aux acteurs de ce projet de campagne 2020 : mise en place d'actions de sensibilisation
Localisation	Calendrier				
Tout le département	2019 : présentation aux acteurs de ce projet de campagne 2020 : mise en place d'actions de sensibilisation				
<b>Financements</b>					
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>					
<b>Indicateurs :</b> Nombre de jeunes sensibilisés					
<b>Personne à contacter</b>	CSAPA				

# FICHE ANNEXE

## Modèle vierge

 INTITULE DE L'ACTION Contrat Local de Santé	
Structure pilote	
Public cible	
Partenaires associés	
<b>Constats</b>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<b>Localisation</b>	<b>Calendrier</b>
<b>Financements</b>	
<b>Modalités d'évaluation prévues</b>	
Indicateurs :	
<b>Personne à contacter</b>	

### **Contacts :**

Délégation départementale ARS de la Creuse

28, avenue d'Auvergne – CS 40309

26 006 Guéret

[ars-dd23-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd23-direction@ars.sante.fr)

Tél. 05.55.51.81.00

Coordonnateur de Santé Publique

Guillaume MAS

Centre hospitalier de La Souterraine

[guillaume.mas@ch-lasouterraine.fr](mailto:guillaume.mas@ch-lasouterraine.fr)

Tél : 05 55 89 59 45

